



# LEADER MONDIAL DE LA PULVÉRISATION

---

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE **2016**  
incluant le Rapport d'Activité et le Rapport Financier Annuel

---

---

Exercice du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 30 septembre 2016

---



Pulvérisation agricole



Arracheuses de betteraves



Pulvérisation et arrosage du jardin



Pulvérisation industrielle

<b>1</b>	<b>Information sur le Document de Référence</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>Les comptes</b>	<b>51</b>
1.1	Responsable du Document de Référence	6	<b>Comptes consolidés <u>RFA</u></b>		
1.2	Attestation du responsable	6	4.1	Bilan consolidé au 30 septembre 2016	52
1.3	Responsables du contrôle des Comptes <u>RFA</u>	6	4.2	Compte de résultat consolidé au 30 septembre 2016	53
1.4	Responsable de l'information	7	4.3	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	54
1.5	Information et relations avec les actionnaires	7	4.4	Tableau de flux de trésorerie consolidé	55
			4.5	Annexe aux comptes consolidés	56
<b>2</b>	<b>Présentation du Groupe</b>	<b>9</b>	4.6	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	79
2.1	Historique du Groupe	10	<b>Comptes sociaux</b>		
2.2	Organigramme du groupe EXEL Industries au 30 septembre 2016	11	4.7	Bilan au 30 septembre 2016	80
2.3	L'activité du groupe EXEL Industries	11	4.8	Compte de résultat	81
			4.9	Annexe aux comptes sociaux	81
<b>3</b>	<b>Rapport de gestion</b>	<b>25</b>	4.10	Projet d'affectation du résultat	88
3.1	Principaux faits marquants de l'exercice	26	4.11	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	89
3.2	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice et perspectives d'avenir	26	4.12	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés <u>RFA</u>	91
3.3	Recherche et Développement	27			
3.4	Responsabilité Sociétale des Entreprises	29	<b>5</b>	<b>Gouvernement d'entreprise</b>	<b>93</b>
3.5	Activités de la Société, comptes consolidés et sociaux <u>RFA</u>	39	5.1	Organes de direction et d'administration de la SA EXEL Industries	94
3.6	Risques de marché <u>RFA</u>	40	5.2	Comité d'Audit	94
3.7	Faits exceptionnels et litiges	42	5.3	Comité de Rémunération et de Nomination	95
3.8	Évolution du capital au cours de l'exercice <u>RFA</u>	42	5.4	Mise en place d'un processus ORM	95
3.9	Affectation du résultat de l'exercice	44	5.5	Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la société EXEL Industries SA	95
3.10	Informations concernant les mandataires sociaux <u>RFA</u>	45	5.6	Récapitulation des honoraires de CAC & d'audit pris en charge	95
3.11	Conventions courantes conclues à des conditions normales sur l'exercice 2015/2016	48	5.7	Rapport du Président du Conseil d'Administration	96
3.12	Convention réglementée <u>RFA</u>	49	5.8	Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration <u>RFA</u>	100
3.13	Changement de méthode comptable	49			
3.14	Résultat social et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices	50	<b>6</b>	<b>Informations sur la Société et son capital <u>RFA</u></b>	<b>101</b>
			6.1	Renseignements à caractère général concernant EXEL Industries	102
			6.2	Renseignements à caractère général concernant le capital	104
			6.3	Autres titres donnant accès au capital	104
			6.4	État des nantissements	104
			6.5	Pacte d'actionnaires	104
			6.6	Dividendes	105
			<b>7</b>	<b>Texte des résolutions</b>	<b>107</b>
				Table de concordance	110

Les éléments du rapport financier annuel (RFA) sont clairement identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA



---

# DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2016

Incluant le Rapport d'activité et le Rapport Financier Annuel

---

Exercice du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 30 septembre 2016



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 janvier 2017, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Conformément à l'article 28 du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents Documents de Référence concernant certaines informations :

- les comptes consolidés, les comptes annuels et les Rapports des Commissaires aux Comptes y afférent, relatifs à l'exercice clos le 31 août 2015 et figurant dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 décembre 2015 ;
- les comptes consolidés, les comptes annuels et les Rapports des Commissaires aux Comptes y afférent, relatifs à l'exercice clos le 31 août 2014 et figurant dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 décembre 2014.



## Message du Directeur Général

### Madame, Monsieur, cher Actionnaire,

En janvier 2016, avec l'acquisition d'ET Works aux USA, nous avons pris une position stratégique sur le marché américain dans le domaine des automoteurs de pulvérisation agricole, qui est le marché le plus important au monde. Cela répond à notre stratégie de présence internationale sur tous nos marchés.

Sur l'exercice 2015/2016, le groupe EXEL Industries a réalisé un chiffre d'affaires de 819,3 M€ sur 13 mois, et nos résultats continuent de progresser grâce à notre plan d'action sur la réduction du BFR et grâce aux plans d'amélioration sur les coûts réalisés l'exercice précédent.

Pour notre développement long terme, nous consacrons, sur cette année et l'année prochaine, une bonne part de nos résultats dans des investissements fonciers et immobiliers sur nos sites industriels, en Allemagne, aux Pays-Bas et au Danemark.

Par ailleurs, notre politique d'innovation est très active. Nous avons déposé 25 nouveaux brevets contre une moyenne de 8 par an auparavant. Et nous lançons cette année encore beaucoup de nouveautés dans toutes les activités d'EXEL Industries.



## Les hommes et les femmes qui composent le groupe EXEL Industries **engagent tout leur professionnalisme** pour la satisfaction de nos clients.

Notre stratégie de développement à l'international, mise en œuvre depuis plusieurs années, nous sécurise dans ce contexte.

Nous avons des perspectives positives dans la « Pulvérisation Industrielle ». La fusion de KREMLIN REXSON et de SAMES va donner naissance à un acteur mondial pour apporter de meilleures solutions à nos clients.

Dans l'activité « Pulvérisation et Arrosage du Jardin », Hozelock poursuivra son développement à l'international et en particulier en Europe, grâce aux partenariats avec les sociétés Carrefour et Kingfisher.

Les perspectives dans la « Pulvérisation Agricole » sont bonnes dans les pays de l'Est et en Australie, et nous espérons un début de reprise aux USA. Toutefois, en France, l'année 2017 s'annonce mauvaise et des restructurations vont être mises en œuvre dans nos usines.

Dans l'activité Arrachage de Betteraves, l'augmentation des surfaces plantées en Europe de l'Ouest et le renouvellement du parc vieillissant en Russie et en Ukraine laissent présager une augmentation des ventes en 2017.

Notre Groupe s'appuie sur 4 métiers, un esprit entrepreneurial et une organisation flexible, autant

d'atouts qui permettent notre croissance et notre développement.

Les hommes et les femmes qui composent le groupe EXEL Industries sont fidèles, motivés et engagent tout leur professionnalisme pour la satisfaction de nos clients.

Notre entreprise familiale est porteuse de valeurs humaines fortes.

Nous recherchons une expérience émotionnelle dans la relation avec nos clients et dans l'usage qu'ils ont de nos produits. Cela nous permet de concevoir des innovations uniques et de nous donner un avantage concurrentiel certain.

Les enjeux de demain sont nos vecteurs de croissance : nourrir plus de monde sur la planète, la raréfaction des ressources, la gestion de l'eau et le respect de l'environnement...

C'est grâce à notre stratégie d'internationalisation, d'innovation, de croissance profitable et durable et avec la confiance de nos clients, de nos fournisseurs et de nos partenaires bancaires que nous pourrions atteindre le milliard d'euros de chiffre d'affaires, tout en continuant à accroître notre profitabilité.

**Guerric BALLU**

Directeur Général du Groupe





# 1

## Information sur le Document de Référence

1.1	Responsable du Document de Référence	6
1.2	Attestation du responsable	6
1.3	Responsables du contrôle des Comptes	6
1.4	Responsable de l'information	7
1.5	Information et relations avec les actionnaires	7



## 1.1 Responsable du Document de Référence

Monsieur Gueric BALLU  
Directeur Général

## 1.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que :

Les comptes sont établis, conformément aux normes comptables applicables, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ;

Et que le Rapport d'Activité présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes, auxquelles elles sont confrontées.

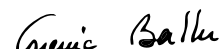
J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture de l'ensemble du Document de Référence.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 79 et 89 pour l'exercice clos le 30 septembre 2016 et page 1 en inclusion par référence, pour les exercices clos les 31 août 2015 et 31 août 2014.

Le 27 janvier 2017

**Gueric BALLU**

Directeur Général



## 1.3 Responsables du contrôle des Comptes

### Commissaires aux Comptes titulaires

Les comptes de l'exercice 2015/2016 ont été approuvés par :

■ **SA DELOITTE & Associés**

Date du mandat : 21 janvier 2015

Fin du mandat : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2021.

■ **SA MAZARS**

Date du mandat : 21 janvier 2015

Fin du mandat : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2021.

### Commissaires aux Comptes suppléants

■ **SAS BEAS**

Date du mandat : 21 janvier 2015

Fin du mandat : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2021.

■ **M. Alain CHAVANCE**

Date du mandat : 21 janvier 2015

Fin du mandat : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2021.



## 1.4 Responsable de l'information

Monsieur Guerric BALLU

SA EXEL Industries

Siège social : 54, Rue Marcel Paul - 51200 Épernay  
RCS REIMS 095 550 356

Établissement principal : 52, rue de la Victoire - 75009 Paris  
RCS PARIS 095 550 356

Tél. : 01 71 70 49 50

## 1.5 Information et relations avec les actionnaires

### 1.5.1 Communication financière

EXEL Industries diffuse une information large à l'intention de ses actionnaires et de l'ensemble de la communauté financière et du public, au travers :

- de son Rapport Annuel – Document de Référence déposé auprès de l'AMF ;
- de la publication d'avis financiers et de communiqués de presse ;
- de lettres d'information trimestrielles ;
- de réunions régulières avec les journalistes, les analystes et investisseurs ;
- de visites de nos sites industriels ;
- d'un site Internet qui dispose d'une partie consacrée à la communication financière et la communication juridique.

De plus, depuis le mois de novembre 2008, EXEL Industries est partenaire de la FFCI (Fédération française des clubs d'investissement), association indépendante, à but non lucratif, au service de la communauté des actionnaires individuels.

### 1.5.2 Demandes d'information

Les documents sont disponibles sur simple demande et sont téléchargeables sur notre site internet :

**[www.exel-industries.com](http://www.exel-industries.com), espace « Finance ».**

Et ce, pendant la durée de validité du présent Document de Référence, les statuts, les Rapports des Commissaires aux Comptes et les états financiers des trois derniers exercices ainsi que tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques d'EXEL Industries et de ses filiales des trois derniers exercices et tout autre document prévu par la loi, peuvent être consultés à l'Établissement principal de Paris (75009), 52 rue de la Victoire auprès de la Direction Financière et de la Direction Juridique.

### 1.5.3 Publications 2015-2016

21 décembre 2015	Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> trimestre
12 janvier 2016	Assemblée Générale
17 mars 2016	Chiffre d'affaires 2 <sup>e</sup> trimestre
21 avril 2016	Résultats 1 <sup>er</sup> semestre
23 juin 2016	Chiffre d'affaires 3 <sup>e</sup> trimestre
01 septembre 2016	Assemblée Générale
27 octobre 2016	Chiffre d'affaires 4 <sup>e</sup> trimestre
20 décembre 2016	Résultats annuels

### 1.5.4 Calendrier de communication 2017

24 janvier 2017	Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> trimestre
09 février 2017	Assemblées Générales
20 avril 2017	Chiffre d'affaires 2 <sup>e</sup> trimestre
15 juin 2017	Résultats 1 <sup>er</sup> semestre
20 juillet 2017	Chiffre d'affaires 3 <sup>e</sup> trimestre
26 octobre 2017	Chiffre d'affaires 4 <sup>e</sup> trimestre
19 décembre 2017	Résultats annuels

### 1.5.5 Sociétés réalisant des études sur le groupe EXEL Industries

- Gilbert Dupont (Crédit du Nord) ;
- ID Midcap ;
- Oddo Securities ;
- Portzamparc.



# 2

## Présentation du Groupe

2.1	Historique du Groupe	10
2.2	Organigramme du groupe EXEL Industries au 30 septembre 2016	11
2.3	L'activité du groupe EXEL Industries	11
	2.3.1 Les activités et les produits du Groupe	11
	2.3.2 Le marché, la concurrence	15
	2.3.3 La clientèle - les fournisseurs	17
	2.3.4 Les moyens de production	19
	2.3.5 Les investissements	23
	2.3.6 Assurances	23



## 2.1 Historique du Groupe

Dès 1946, Vincent BALLU, ingénieur ETP et père du Président du Conseil d'Administration actuel, invente, met au point et construit lui-même le prototype du premier « tracteur enjambeur », destiné aux vignobles de Champagne de la célèbre maison Moët et Chandon. En 1947, cette réalisation vaudra à son créateur le premier prix de « l'Association Viticole Champenoise » et sera à l'origine de la motorisation de la culture de la vigne en Champagne, puis dans tous les vignobles étroits.

### 1952

Création de TECNOMA pour commercialiser ses tracteurs enjambeurs.

### 1953

TECNOMA devient concessionnaire local des pulvérisateurs VERMOREL.

### 1959

Invention par TECNOMA du premier pulvérisateur en résine de synthèse.

### 1960

TECNOMA commence à fabriquer lui-même ses nouveaux pulvérisateurs.

### 1966

Rachat de VERMOREL (ex-n° 1), d'Ulysse Fabre et de Lachazette.

### 1967

Premier oscar à l'exportation.

### 1975

Lancement des premiers pulvérisateurs de jardin injectés en résine de synthèse.

### 1980

Décès du fondateur : Vincent BALLU. Patrick BALLU, ingénieur Arts et Métiers et CPA, succède à son père, la Société réalise près de 80 millions de francs (12,2 M€) de Chiffre d'Affaires.

### 1986

Modernisation de l'usine d'Épernay, nouvelle gamme de pulvérisateurs agricoles. Reprise de RAM et de CARUELLE près d'Orléans, et de NICOLAS à Agen.

### 1987

Création du groupe EXEL et reprise de BERTHOUD, le leader français des pulvérisateurs agricoles et de jardin, avec ses filiales SEGUIP, THOMAS et PERRAS. Le groupe EXEL triple sa taille et devient un leader mondial des pulvérisateurs pour la protection des végétaux.

### 1988

L'Entreprise est élue « Entreprise française la plus innovatrice ».

### 1989

Reprise de VITITRAC et de LOISEAU, entreprises concurrentes en tracteurs enjambeurs.

### 1990

Reprise de PRÉCICULTURE, leader français des automoteurs de pulvérisation.

### 1993

Simplification des structures juridiques du Groupe, autour d'EXEL Industries, qui détient la plupart des marques et des brevets.

### 1996

Rachat de KREMLIN, leader Français du matériel de peinture. Après l'agriculture et le grand public, le groupe EXEL est désormais présent dans l'industrie.

### 1997

Le groupe EXEL prend la raison sociale d'EXEL Industries et s'introduit au Second Marché de la Bourse de Paris.

### 1998

Le Chiffre d'Affaires consolidé dépasse 1 milliard de Francs (150 M€).

### 1999

Acquisition d'EUROTEC (UK).

### 2000

Doublément de l'usine de PRÉCICULTURE. Acquisition des entreprises FISCHER et REXSON. EXEL Industries devient n° 3 mondial\* de la protection des matériaux.

### 2001

Acquisition de SAMES, n° 2 mondial\* de la pulvérisation industrielle électrostatique, et de MATROT, leader dans les automoteurs pour l'agriculture.

### 2003

Fusion de KREMLIN et REXSON.

Acquisition d'HERRIAU (Protection des Végétaux).

### 2006

Acquisition de CMC (Constructions Mécaniques Champenoises), spécialiste du tracteur enjambeur vigneron.

### 2007

Acquisition de MOREAU, leader français des arracheuses de betteraves. EXEL Industries devient ainsi l'un des principaux acteurs européens de l'arrachage de betteraves.

Acquisition du groupe danois HARDI, n° 2 mondial de la pulvérisation agricole. Avec cette acquisition, EXEL Industries consolide son leadership mondial dans la Protection des Végétaux.

### 2009

Acquisition de Johnstone USA. EXEL Industries consolide ses positions dans la Protection des Matériaux en Amérique du Nord.

### 2012

Acquisition de AGRIFAC, société néerlandaise spécialisée dans la pulvérisation agricole et les arracheuses de betteraves.

Acquisition du groupe anglais HOZELOCK, l'un des principaux fabricants européens de matériels de jardinage avec une gamme de produits dans l'arrosage, la pulvérisation, les tuyaux techniques (marque TRICOFLEX) et l'aquatique.

### 2013

Acquisition du groupe allemand HOLMER, leader historique sur le marché des arracheuses de betteraves, avec une présence mondiale. EXEL Industries devient leader mondial sur les marchés des arracheuses de betteraves.

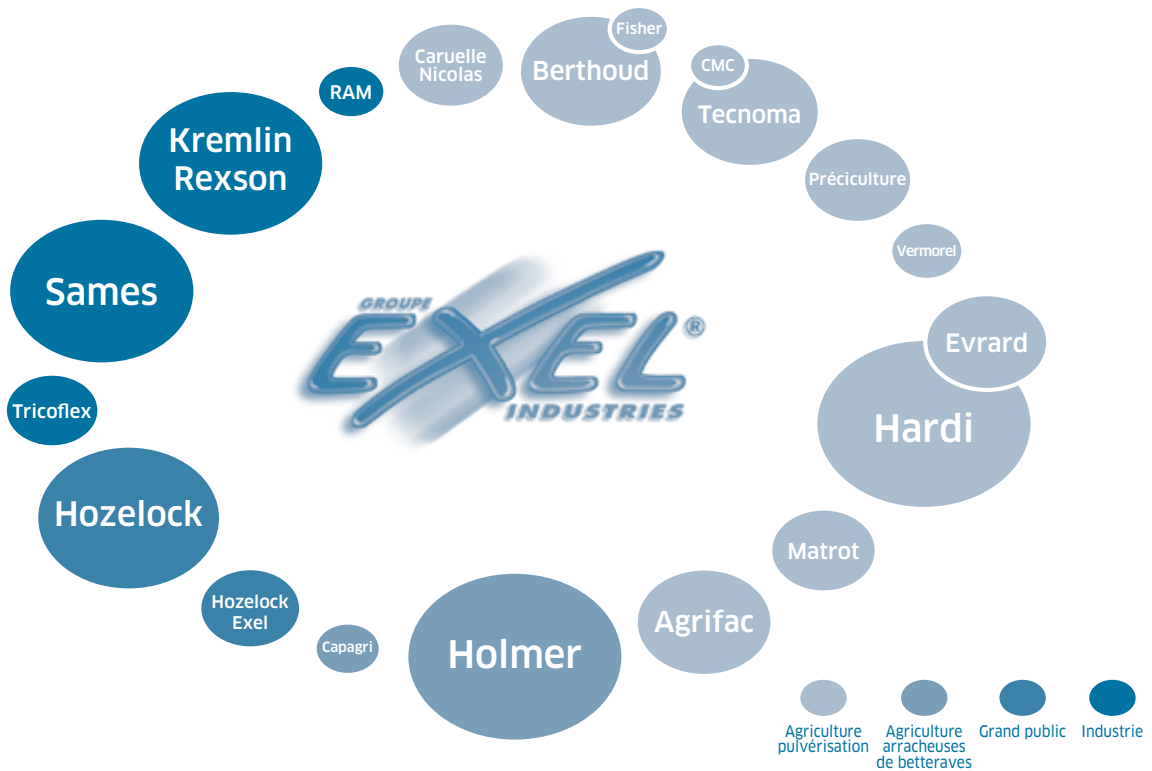
### 2016

Acquisition du groupe ET WORKS, société américaine spécialisée dans la pulvérisation agricole

Vente de l'activité semoirs HERRIAU.

\* Données internes à la Société.

## 2.2 Organigramme du groupe EXEL Industries au 30 septembre 2016



## 2.3 L'activité du groupe EXEL Industries

Le Groupe a **4 activités** :



### 2.3.1 Les activités et les produits du Groupe

#### 2.3.1.1 La pulvérisation agricole

Les pulvérisateurs agricoles, professionnels, semi-professionnels ou grand public, destinés à la protection des végétaux, constituent le métier historique d'EXEL Industries. Le pulvérisateur permet de protéger et de soigner les plantes en leur apportant avec précision, juste la bonne dose de médicaments dont elles ont besoin.

Les produits appliqués sont parfois appelés phytomédicaments ou produits phytosanitaires, les médicaments sont les médicaments des plantes. Ils comprennent les herbicides

(lutte contre les mauvaises herbes), les insecticides (lutte contre les insectes ravageurs), les fongicides (lutte contre les champignons et autres moisissures), les engrais liquides, etc.

La conception d'un pulvérisateur implique la maîtrise de technologies de pointe, qui permet de respecter l'environnement et la sécurité de l'opérateur.

Ces contraintes normatives de sécurité et d'environnement sont nombreuses et exigeantes. Tout nouvel intervenant devrait donc les respecter, voire faire homologuer ses produits, avant de pouvoir les commercialiser.



Voici un extrait des principales normes et réglementations en vigueur :

- directive européenne 2006/42/EC dite directive machine révisée (entrée en application à partir du 29 décembre 2009) qui fixe au niveau européen les exigences essentielles de sécurité à respecter par les constructeurs de machines agricoles. Concernant les pulvérisateurs, cette directive s'appuie sur la norme EN ISO 4254 partie I et partie VI ;
- amendement à la directive machine (directive 2009/127/CE adoptée par le parlement européen le 22 avril 2009). Cet amendement, qui concerne uniquement les pulvérisateurs, complète les exigences de la directive machine sur la sécurité par un volet « Environnement ». Les pulvérisateurs neufs commercialisés dans l'UE doivent être conformes à ces nouvelles exigences environnementales depuis le 15 décembre 2011 ;
- directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides (directive 2009/128/CE votée par le Parlement Européen en janvier 2009) qui vise en particulier à harmoniser au niveau européen la mise en œuvre des médicaments avec l'instauration de mesures telles que la formation des utilisateurs, le contrôle obligatoire des pulvérisateurs, la gestion des effluents phytosanitaires, le respect de bonnes pratiques, etc. ;
- passage aux mines obligatoire pour les tracteurs enjambeurs, automoteurs et pulvérisateurs tractés, tant en France que dans d'autres pays européens ;
- arrêté du 12 septembre 2006 sur l'utilisation des produits phytosanitaires qui incite notamment les fabricants à proposer en France des pulvérisateurs répondant aux nouvelles exigences en matière de remplissage de la cuve (systèmes anti-débordements), de dilution des résidus de fond de cuve et de réduction de la dérive ;
- nouvelle « loi sur l'eau », votée le 20 décembre 2006, qui impose en France un contrôle technique périodique (tous les 5 ans) et obligatoire de tous les pulvérisateurs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;
- plan Ecophyto visant à réduire les quantités de médicaments appliqués et renforcer la prévention en matière de sécurité et de santé des utilisateurs ;
- loi d'orientation agricole loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014, instaurant de nouvelles dispositions destinées à encadrer les traitements à proximité des lieux publics.

En conséquence, toutes ces exigences imposent une très grande précision d'application des médicaments, et de toujours appliquer « la bonne dose au bon endroit et au bon moment ». À titre d'exemple, le débit des buses ne doit pas s'écarter de plus de 5 % du débit nominal et la distribution transversale sous la rampe doit être parfaitement homogène (coefficient de variation < 7 %).

Le pulvérisateur doit donc être très fiable, toujours prêt à fonctionner et capable d'être facilement et rapidement réglé pour chaque nouvelle application.

Le pulvérisateur est l'outil le plus utilisé après le tracteur. Il sert près de 8 mois par an, étant donné que chaque parcelle doit être pulvérisée 4 à 20 fois par an, selon le type de culture. La fiabilité du pulvérisateur est essentielle pour garantir la qualité et le rendement des cultures et est déterminante dans l'efficacité de chaque médicament.

Le coût annuel du pulvérisateur représente souvent moins de 5 % du budget annuel de protection des plantes, mais il est une part essentielle pour obtenir un bon résultat dans l'application, dont il est pourtant le pilote. On comprend donc l'importance de la qualité de son travail pour la maîtrise et l'optimisation des charges d'exploitation des agriculteurs. Face aux nouveaux défis de la mondialisation et à l'évolution

des politiques de subventions (en particulier la Politique Agricole Commune de l'Union européenne), les agriculteurs doivent mieux cerner les charges liées à la mécanisation. La productivité de l'hectare disparaît progressivement pour une productivité de l'Homme. Ce nouveau challenge entraîne :

- des itinéraires culturaux simplifiés (semis direct par exemple) ;
- une agriculture raisonnée ;
- une pulvérisation :
  - plus précise (liaison GPS pour moduler les quantités en fonction du besoin local),
  - plus rapide (limiter les temps de déplacement sur des exploitations plus grandes),
  - plus sûre, plus fiable (adapter et respecter les quantités pour plus d'efficacité),
  - mieux gérée (pré-programmation des traitements pour mieux les maîtriser),
  - et permettant une véritable traçabilité (pour prouver, si nécessaire, le bon respect du cadre réglementaire).

Le pulvérisateur peut être motorisé (automoteur), porté ou bien traîné par un tracteur. La valeur d'un pulvérisateur agricole est comprise entre 2 000 et 150 000 €, suivant sa taille, ses performances et sa sophistication. Les plus élaborés peuvent avoir un certain nombre d'options (dépliage, géométrie, hauteur...). La régulation du taux d'application par hectare ainsi que la préparation et la finition du travail de pulvérisation (remplissage, dosage, mélange, nettoyage, etc.) peuvent être télécommandées depuis la cabine et même régulées par électronique, aussi bien dans la phase préparatoire (remplissage, dosage, mélange, nettoyage...) que pendant la pulvérisation de la culture.

Tous ces perfectionnements rentrent dans le cadre de « l'agriculture raisonnée, de précision » (respectueuse de la qualité nutritionnelle des aliments, de la santé et de l'environnement), dans lequel le pulvérisateur va jouer un très grand rôle.

Il existe différentes techniques de pulvérisation d'engrais et de médicaments, par exemple :

- **le jet projeté** : des gouttelettes sont créées par la mise en pression (2 à 50 bars) du liquide ;
- **l'aéroconvection ou jet porté** : les gouttelettes générées par la pression du liquide sont transportées par un courant d'air créé par un ventilateur. Elle est souvent utilisée dans l'arboriculture, pour apporter les gouttelettes dans la profondeur du feuillage ;
- **le pneumatique** : cette pulvérisation est provoquée par la grande vitesse de l'air (plusieurs centaines de km/h), générée par un ventilateur centrifuge et qui pulvérise le liquide arrivant au centre du jet d'air. Cette technique est utilisée dans les vignes ou dans les cultures nécessitant une forte pénétration à un endroit très localisé ;
- **le centrifuge** : le liquide amené sans pression au centre d'un disque, entraîné à grande vitesse par un moteur électrique, est pulvérisé à sa périphérie. La taille des gouttes est directement fonction de la vitesse du disque, ce qui permet un spectre très homogène des gouttelettes. Cette technique est utilisée pour appliquer des produits beaucoup plus concentrés (10 fois moins d'eau transportée), comme par exemple pour traiter le coton en Afrique, en utilisant la dérive du vent.

Une large gamme de pulvérisateurs est proposée par chacune des grandes marques du Groupe : AGRIFAC, BERTHOUD, CARUELLE, EVRARD, HARDI, MATROT, NICOLAS, SEGUIP, THOMAS et TECNOMA, pour être en mesure de couvrir la totalité des besoins du marché.

## Description des sociétés concernées

EXEL Industries a dix-sept filiales directes : AGRIFAC, TECNOMA, BERTHOUD, CARUELLE NICOLAS, HARDI, PRÉCULTURE, CMC, VERMOREL, EMC, AGRIFAC, MATROT et CAPAGRI :

**TECNOMA Technologies**, basée à Épernay dans la Marne, conçoit, fabrique et commercialise une très large gamme de pulvérisateurs agricoles sous sa marque TECNOMA. En outre, elle distribue des tracteurs enjambeurs vigneron, dont la principale utilisation est la pulvérisation, sous les marques TECNOMA, LOISEAU et VITI LABEL.

Elle fabrique et distribue également des composants pour d'autres sociétés et en particulier pour les sociétés du Groupe (cuves, pièces d'injection, etc.).

La société a réalisé un Chiffre d'Affaires de 46,8 M€ pour le dernier exercice contre 42,5 M€ pour l'exercice précédent.

**BERTHOUD Agricole**, installée à Belleville-sur-Saône, dans le Rhône, conçoit, fabrique et commercialise des pulvérisateurs agricoles pour les grandes cultures, les vignes et les arbres fruitiers. La gamme de BERTHOUD couvre l'ensemble des besoins du marché, avec plus de 120 familles de produits différents. BERTHOUD, marque leader du marché français, a réalisé un Chiffre d'Affaires de 53,1 M€ pour le dernier exercice contre 46,2 M€ pour l'exercice précédent.

**CARUELLE NICOLAS**, installée à Saint-Denis de l'Hôtel dans le Loiret, conçoit, fabrique et commercialise des pulvérisateurs vendus sous ses quatre marques : CARUELLE et SEGUIP, pour les pulvérisateurs à rampes destinés aux grandes cultures, NICOLAS et THOMAS, pour les pulvérisateurs à turbine destinés au traitement des vignes et des arbres fruitiers.

La société a réalisé un CA de 17,9 M€ pour le dernier exercice contre 15,2 M€ pour l'exercice précédent.

**Le groupe HARDI**, dont le siège est situé à Nørre Alslev au Danemark, conçoit, fabrique et commercialise une très large gamme de pulvérisateurs agricoles pour les grandes cultures, les vignes, les arbres fruitiers, les golfs, les parcs et les jardins.

Le groupe HARDI comprend 9 sociétés dans le monde, dont deux en France avec HARDI-EVRARD et HARDI Service, et compte 8 sites de production (Danemark, France, Australie, USA et Espagne). Cela fait de HARDI une des marques leader de la pulvérisation agricole dans le monde.

Le groupe HARDI a réalisé un CA de 147,7 M€ pour le dernier exercice contre 125,7 M€ pour l'exercice précédent.

**PRÉCULTURE**, installée à Fère-Champenoise dans la Marne, conçoit et fabrique des châssis automoteurs aux couleurs de chacune des marques : BERTHOUD, CARUELLE, SEGUIP et TECNOMA. Chaque marque monte ensuite ses propres équipements de pulvérisation sur les châssis, afin de commercialiser un produit fini : l'automoteur de pulvérisation.

PRÉCULTURE fabrique également des tracteurs enjambeurs commercialisés par CMC et TECNOMA, qui les équipent de leurs pulvérisateurs.

La société a réalisé un CA de 40,6 M€ pour le dernier exercice contre 33,3 M€ pour l'exercice précédent.

**CMC (Constructions Mécaniques Champenoises)**, installée à Épernay dans la Marne, a rejoint le groupe EXEL Industries en juillet 2006. Elle commercialise toute une gamme de tracteurs enjambeurs utilisés dans les vignes.

La société a réalisé un CA de 3,5 M€ pour le dernier exercice contre 2,6 M€ pour l'exercice précédent.

**VERMOREL**, basée à Ploiesti en Roumanie, fabrique des sous-ensembles mécanosoudés pour le reste du Groupe.

La société a réalisé un CA de 3,7 M€ pour le dernier exercice contre 2,4 M€ pour l'exercice précédent.

**EMC**, basée à Volgograd en Russie, fabrique et commercialise des pulvérisateurs agricoles destinés au marché russe qui vend sous différentes marques d'EXEL Industries.

La société a réalisé un CA de 7,5 M€ pour le dernier exercice contre 4,6 M€ pour l'exercice précédent.

**Le groupe AGRIFAC**, dont le siège est situé à Steenwijk en Hollande, a été acquis en juillet 2012. AGRIFAC fabrique et commercialise des pulvérisateurs automoteurs haut de gamme sous la marque Condor et des pulvérisateurs traînés haut de gamme sous la marque Milan. AGRIFAC fabrique également des arracheuses de betteraves intégrales, commercialisées sous la marque HOLMER Exxact. La société a une filiale en Angleterre et en Australie.

Consolidé dans les comptes d'EXEL Industries sur l'ensemble de l'exercice, le CA du groupe AGRIFAC au titre de l'exercice 2015/2016 s'est élevé à 67,1 M€ contre 57,7 M€ pour l'exercice précédent.

**MATROT Équipements** est principalement sur le marché français dans la fabrication d'automoteurs de pulvérisation agricole. MATROT Équipements, basée à Noyers Saint-Martin dans l'Oise, fabrique principalement des automoteurs de pulvérisation agricole.

La société a réalisé un CA de 16,6 M€ pour le dernier exercice contre 13,3 M€ pour l'exercice précédent.

**Le groupe ET Works**, dont le siège est situé à Mooresville dans l'État de l'Indiana aux États-Unis, a été acquis en janvier 2016. ET Works fabrique et commercialise des pulvérisateurs automoteurs haut de gamme sous la marque Apache. La société a 4 filiales commerciales aux USA.

Consolidé dans les comptes d'EXEL Industries sur 9 mois, le CA du groupe ET Works au titre de l'exercice 2015/2016 s'est élevé à 47,0 M€.

### 2.3.1.2 L'arrachage de betteraves

L'arrachage de betteraves peut se faire selon différents procédés : avec une automotrice adossée à un tracteur, une automotrice ou bien une intégrale uniquement.

Le premier procédé nécessite le passage d'un tracteur auquel sont attachées une effeuilleuse à l'avant et une unité d'arrachage à l'arrière. Les betteraves sont laissées en andain sur le sol et doivent ensuite être ramassées par une débardeuse. Ce procédé est en voie d'extinction en Europe et reste encore très utilisé aux États-Unis.

L'automotrice arrache les betteraves lesquelles sont directement transférées dans une benne de stockage qui roule à côté de l'automotrice. Une petite trémie de 5 à 7 m<sup>3</sup> permet de constituer un stock tampon durant le temps de remplacement d'une benne par la suivante. Ce type de matériel, uniquement utilisé en France, est de plus en plus remplacé par des intégrales, plus grosses et plus puissantes.

Une intégrale dispose d'une capacité de stockage qui lui permet d'arracher les betteraves et de ne transférer sa récolte qu'une fois sa capacité de stockage pleine. Les capacités de stockage des intégrales varient de 12 à 40 m<sup>3</sup>. Elles permettent d'éliminer ou de réduire fortement le nombre de bennes nécessaire au stockage.

Lorsqu'une machine intégrale a déversé sa récolte en bout de champ, un avaleur de tas vient ramasser les betteraves et les transfère dans une benne de transport jusqu'à la sucrerie.

Les arracheuses de betteraves bénéficient d'une très importante technicité, car ce sont des machines qui doivent pénétrer dans le sol pour arracher les betteraves sans les abîmer, avec le moins de terre possible et ce, quelles que soient la météo, la qualité du terrain et la topologie des champs.

Les efforts de Recherche et Développement visent à améliorer encore le taux de disponibilité des machines (utilisation 7j/7 et 24h/24 en saison), à augmenter la productivité d'arrachage de betteraves, à améliorer la qualité d'arrachage et le nettoyage des betteraves, à réduire les consommations de carburant et à limiter le tassement des sols.

La conception d'une arracheuse de betteraves implique la maîtrise de technologies de pointe, qui permet de respecter l'environnement et la sécurité de l'opérateur.

Une très large gamme d'arracheuses de betteraves et de ramasseurs de tas est proposée sous la marque HOLMER Exxact fabriquée par les filiales suivantes du Groupe : HOLMER et AGRIFAC.

### Description des sociétés concernées

**CAPAGRI**, installée à Maizy dans l'Aisne, fabrique et commercialise des pièces pour les arracheuses de betteraves et de pommes de terre principalement. La société a réalisé un CA de 1,9 M€ pour le dernier exercice contre 1,0 M€ pour l'exercice précédent. Dans le courant du mois de juillet 2015, CAPAGRI a déménagé sur le site de HOLMER Exxact pour y développer son activité de négoce.

**HOLMER Exxact**, installée à Noyelles-sur-Escault dans le Nord, a rejoint le Groupe en juillet 2007, il conçoit, fabrique et commercialise des nettoyeurs de plage. Depuis juillet 2015, HOLMER Exxact est une filiale à 100 % de HOLMER Maschinenbau GmbH, son chiffre d'affaires est donc consolidé dans celui de HOLMER.

**HOLMER**, située à Eggmühl (Bavière) en Allemagne, fabrique et commercialise des arracheuses de betteraves intégrales, des avaleurs de tas et des véhicules systèmes de forte capacité. HOLMER possède 1 site de fabrication en Allemagne et 6 filiales commerciales, en France, Pologne, République Tchèque, Ukraine, aux USA et en Turquie. HOLMER dispose également d'un bureau de représentation en Chine, à Pékin.

Consolidé dans les comptes d'EXEL Industries sur l'ensemble de l'exercice, le CA du groupe HOLMER au titre de l'exercice 2015/2016 s'est élevé à 117,5 M€ (incluant HOLMER Exxact) pour le dernier exercice contre 127,8 M€ pour l'exercice précédent.

#### 2.3.1.3 Pulvérisateur et arrosage du jardin

À travers ses marques HOZELOCK, BERTHOUD, TECNOMA, LASER et COOPER PEGLER, le groupe EXEL Industries, un des leaders sur le marché de l'arrosage et de la protection des végétaux, propose des produits innovants de haute qualité, qui représentent des solutions efficaces et satisfaisantes pour les jardiniers comme pour les semi-professionnels.

Les outils d'arrosage permettent d'irriguer le jardin, les fleurs, les légumes et autres plantes en terre ou en jardinières. La marque HOZELOCK offre une gamme de produits complète et variée dans chaque catégorie ; elle est non seulement devenue le leader des marchés britannique et scandinave, mais elle détient également une forte part de marché dans toute l'Europe ainsi qu'en Australie.

Les pulvérisateurs de jardin permettent de soigner les plantes en les fertilisant et de les protéger en éliminant les mauvaises herbes et organismes qui leur sont nuisibles. Dans le cadre de cette activité maraîchère, EXEL Industries fabrique et distribue en France et en Europe une gamme d'appareils de pulvérisation pour les jardiniers comme pour les semi-professionnels sous la marque BERTHOUD, qui est reconnue dans le milieu de l'agriculture pour la qualité de ses produits. Les pulvérisateurs de jardin TECNOMA et HOZELOCK viennent compléter la marque BERTHOUD en

France et à l'étranger. Le groupe EXEL Industries fabrique et distribue également une gamme de pulvérisateurs de jardin sous la marque Cooper Pegler, reconnue pour sa robustesse et sa fiabilité sur les marchés agricoles de la Grande-Bretagne, l'Amérique latine, l'Amérique du Sud et l'Afrique.

Des alternatives au pulvérisateur sont proposées pour désherber avec une offre performante de désherbeurs thermiques. Cette offre est rendue indispensable afin de répondre aux attentes des consommateurs qui cherchent des alternatives au désherbage chimique. Elle répond aussi à l'évolution de la législation sur les produits phytosanitaires pour les espaces publics et les jardins privés en France et à l'international.

Le groupe EXEL Industries fabrique et commercialise également une gamme de pulvérisateurs de jardin professionnels afin de répondre aux besoins plus spécifiques des marchés industriels (notamment pour le bâtiment). Ces produits sont commercialisés sous la marque Laser Industrie.

### Description des sociétés concernées

**HOZELOCK** est installée à Birmingham en Grande-Bretagne. Elle assemble et commercialise du matériel de jardinage avec une gamme de produits dans l'arrosage, la protection des végétaux, les tuyaux techniques et l'aquatique. Le groupe HOZELOCK comprend cinq filiales à travers l'Europe et le reste du monde.

Le chiffre d'affaires du groupe HOZELOCK au titre de l'exercice 2014/2015 s'est élevé à 71,5 M€ contre 74,4 M€ l'année précédente.

**HOZELOCK EXEL** est installée à Villefranche-sur-Saône dans le Rhône. Elle conçoit, assemble et commercialise des pulvérisateurs pour semi-professionnels et pour jardiniers ainsi que des pompes de puisage et d'arrosage, et une offre de brumisation. Enfin, elle propose aussi des alternatives aux pulvérisateurs pour désherber avec des désherbeurs thermiques et électriques.

La société détient une forte part de marché en France à travers ses marques grand public, dont BERTHOUD, TECNOMA et LASER. Ses produits sont également distribués dans toute l'Europe. HOZELOCK EXEL a réalisé un chiffre d'affaires de 34,1 M€ pour le dernier exercice, contre 33,5 M€ pour l'exercice précédent.

#### 2.3.1.4 La pulvérisation industrielle

L'activité Pulvérisation industrielle du groupe EXEL Industries se réalise à travers les sociétés KREMLIN REXSON, SAMES, TRICOFLEX et RAM Environnement.

La pulvérisation industrielle couvre de nombreux domaines : la protection, la finition, la lubrification ainsi que la dépollution.

Les produits développés par ces sociétés permettent de préparer, distribuer, doser, mixer et appliquer tous types de produits liquides, poudre ou épais, sur des matériaux divers comme le bois, le métal, le plastique, le verre ou encore le cuir.

##### 2.3.1.4.1 La pulvérisation industrielle

Sur le marché de la pulvérisation industrielle, le Groupe dispose aujourd'hui de deux marques avec un positionnement complémentaire :

- KREMLIN REXSON pour l'application par pulvérisation ou extrusion de produits en phases liquides et épaisses ;
- SAMES pour l'application électrostatique de poudre et produit en phase liquide.

En fonction du « besoin client » et selon « l'expertise métier » nécessaires à la concrétisation du projet, ce sera l'une ou l'autre des deux sociétés qui répondra à l'appel d'offres. Du fait d'une complémentarité de savoir-faire, les deux sociétés se positionnent également, en tant que fournisseur global de solutions et de services lorsqu'elles en ont l'opportunité.

Pour rivaliser avec la concurrence toujours plus agressive, les sociétés du Groupe misent sur l'innovation.

En tant que concepteur de technologies différenciantes, les sociétés développent des gammes complètes de pompes, de machines, de tuyaux techniques et d'applicateurs, manuels, automatiques ou robotiques. Ces produits permettent aux clients de réaliser des gains de productivité importants en apportant une pulvérisation toujours plus précise, en protégeant l'environnement et la santé de l'opérateur.

**KREMLIN REXSON** a réalisé un Chiffre d'Affaires consolidé de 107,7 M€ pour le dernier exercice contre 91,1 M€ pour l'exercice précédent. KREMLIN REXSON est la société du Groupe spécialisée dans l'application des produits sous forme liquide, pour la finition industrielle. Ses pompes et ses pistolets permettent de pulvériser des produits aussi divers que peintures, vernis et autres revêtements.

Les matériels de pulvérisation KREMLIN REXSON permettent aux utilisateurs de réaliser des gains de production importants (réduction de la consommation de peinture) tout en protégeant l'environnement et la santé de l'opérateur (réduction des brouillards de peinture).

Sa gamme s'adresse uniquement aux professionnels et répond à l'ensemble de leurs besoins. Les principaux domaines d'utilisation de ces pistolets sont l'industrie du bois, du métal, du plastique et du transport.

KREMLIN REXSON utilise différentes techniques de pulvérisation de peinture ou de dosage de peintures, colles et mastics :

- « pneumatique » (pulvérisation par la vitesse de l'air) ;
- « airless » (pulvérisation par la pression de la pompe) ;
- « airmix » (combinaison des deux techniques précédentes).

Chaque modèle de pistolet existe en versions manuelle et automatique, pour pouvoir être monté sur des robots de peinture.

KREMLIN REXSON est aussi la société du Groupe spécialisée dans l'application des produits en phase épaisse dans l'industrie (colle, joint, enduit, pâtes, etc.). KREMLIN REXSON propose des unités d'application à haut rendement, souvent automatisées. Ses produits s'adressent principalement à l'industrie automobile, la métallurgie, l'aéronautique, etc.

**SAMES Technologies** est la société du Groupe spécialisée dans les équipements et les solutions intégrées de pulvérisation électrostatique de peinture liquide ou poudre.

SAMES Technologies, un des leaders mondiaux sur son marché, est basée près de Grenoble, il réalise plus de 80 % de son CA à l'international.

## 2.3.2 Le marché, la concurrence

EXEL Industries est présent sur trois marchés :

- le marché agricole, avec les grandes cultures, l'arboriculture, la viticulture, la culture betteravière, etc. ;
- les marchés de l'industrie : toutes les entreprises sont plus ou moins concernées par la pulvérisation et l'application de peinture, de vernis, de colle, etc. ;

Pour l'exercice 2015/2016, son CA consolidé s'élève à 81,5 M€ contre 85,6 M€ pour l'exercice précédent.

À l'origine des techniques de pulvérisation électrostatique, SAMES Technologies possède de nombreux brevets et consacre 12 % de ses effectifs à la R&D. Sa technologie consiste à charger électriquement chaque particule de peinture, ce qui permet de peindre les pièces simultanément sur toutes leurs faces.

Ses équipements et ses systèmes sont utilisés aussi bien dans l'industrie générale (29 % du CA) que chez les constructeurs automobiles (71 % du CA), par exemple, pour appliquer la peinture ou le vernis de finition des véhicules.

Les principales gammes de produits de SAMES Technologies sont :

- solutions complètes de lignes robotisées de peinture pour l'automobile et l'industrie ;
- pulvérisateurs électrostatiques montés sur robots multi-axes ;
- projecteurs électrostatiques de peinture poudre ;
- pulvérisateurs électrostatiques de peinture liquide ;
- cabines de poudrage ;
- générateurs Haute Tension.

L'ensemble des gammes de produits de KREMLIN REXSON et de SAMES est commercialisée à travers des nombreuses filiales du Groupe dans le monde (Europe, Amérique du Nord et du Sud, Chine, Japon, Inde, Singapour, Russie et Afrique du Sud).

### 2.3.1.4.2 L'abattage des poussières et des odeurs

Spécialiste reconnu du dépeussierage et de la désodorisation par pulvérisation, les solutions de RAM Environnement s'adressent à toutes les industries émettant des poussières d'origine minérale (extraction de minerais, démolition d'immeubles), alimentaire (coopératives agricoles, silos à grains, ports), ou gazeuse (centres de déchets, stations d'épuration des eaux).

**RAM Environnement** réalise des installations partout dans le monde. La société a réalisé un CA de 1,0 M€ pour le dernier exercice contre 1,2 M€ pour l'exercice précédent.

### 2.3.1.4.3 Fabrication de tuyaux techniques

**TRICOFLEX**, installée à Vitry Le François dans la Marne, est un spécialiste de la fabrication de tuyaux techniques. Ces tuyaux sont utilisés aussi bien dans le domaine du grand public que dans l'industrie.

TRICOFLEX a rejoint le Groupe en octobre 2012, suite à l'acquisition de HOZELOCK.

Le CA du groupe TRICOFLEX au titre de l'exercice 2015/2016 s'est élevé à 44,2 M€ contre 41,4 M€ précédemment.

- le marché du grand public (commerce et grande distribution) avec les pulvérisateurs à dos et à main, des systèmes « d'apport d'eau » et des désherbeurs thermiques et électriques pour semi-professionnels et jardiniers.

Cette présence sur trois marchés différents permet au Groupe de diminuer sa sensibilité aux variations conjoncturelles et à la saisonnalité de chacun d'entre eux.



### 2.3.2.1 Le marché de la pulvérisation agricole

Au travers de toutes ses marques, EXEL Industries est un leader du marché de la pulvérisation agricole.

Le marché du pulvérisateur agricole connaît actuellement une décroissance en nombre de machines. Mais, la valeur unitaire des appareils augmente pour les raisons suivantes :

- augmentation de la taille des exploitations par regroupement, ce qui nécessite des appareils plus gros et plus performants ;
- vitesse et précision de traitement accrues grâce à l'apport de techniques nouvelles ;
- mécanisation croissante de l'agriculture, pour atteindre plus de productivité et répondre aux défis d'aujourd'hui :
  - diminuer les coûts de production,
  - répondre à la demande croissante en denrées agricoles, alors que les surfaces cultivables sont plus ou moins stables dans le monde,
  - Exigences croissantes pour le respect de l'environnement et la sécurité.

Les ventes de pulvérisateurs agricoles peuvent dépendre de plusieurs facteurs, tels que :

- le cours des matières agricoles ;
- l'accroissement de la demande en produits agricoles, consécutive à l'augmentation de la taille, du niveau de vie et du mode d'alimentation de la population mondiale ainsi qu'au développement rapide des utilisations non alimentaires (biocarburants, bioplastiques, biomatériaux, biomédicaments, etc.) ;
- la stagnation des surfaces agricoles utilisables, qui impose de faire des gains de productivité pour faire face à l'augmentation de la demande ;
- le climat qui influe sur la qualité et l'abondance des récoltes ;
- le niveau des subventions accordées aux agriculteurs (Politique Agricole Commune de l'Union européenne, négociations à l'Organisation mondiale du commerce, etc.) ;
- l'évolution des coûts de production des agriculteurs (prix de l'énergie, des engrais, des médicaments, des semences, etc.) ;
- la capacité des agriculteurs à trouver des financements ;
- l'évolution du cadre réglementaire.

Concernant ce dernier point, on pourra notamment citer quelques mesures qui vont dans le sens d'un renouvellement du parc de pulvérisateurs agricoles :

- nouvelle « loi sur l'eau », votée le 20 décembre 2006. Depuis le 1er janvier 2009, cette loi rend obligatoire en France le contrôle technique périodique (tous les 5 ans) de tous les pulvérisateurs en service. Cela devrait favoriser le renouvellement ou la remise en état des pulvérisateurs agricoles en service ;
- l'amendement à la directive machine (directive 2009/127/CE), adopté par le parlement européen le 22 avril 2009 et entré en vigueur le 15 décembre 2011. Cet amendement complète les exigences de la directive machine sur la sécurité par un volet « Environnement » ;
- décret du 11 septembre 2006 sur l'utilisation des produits phytosanitaires qui incite notamment les agriculteurs français à s'équiper de pulvérisateurs répondant à de nouvelles exigences en matière de remplissage de la cuve (systèmes anti-débordement), de dilution des résidus de fond de cuve et de réduction de la dérive ;

- projet de réglementation visant à permettre aux pulvérisateurs tractés par un tracteur d'atteindre les 40 km/h contre 25 km/h aujourd'hui ;
- plan Ecophyto visant à réduire les quantités de médicaments appliqués et renforcer la prévention en matière de sécurité et de santé à des utilisateurs.

Enfin, les investissements significatifs réalisés pour moderniser les agricultures des pays d'Europe centrale et de l'Est ainsi que la mécanisation de la Chine et de l'Afrique constituent un potentiel de croissance intéressant à moyen terme pour les ventes de pulvérisateurs agricoles.

C'est pourquoi EXEL Industries a installé une filiale en Russie et un site de production et de commercialisation en Roumanie.

Les principaux concurrents sur le marché sont :

- JOHN DEERE (États-Unis) tractoriste, qui cherche à se constituer une *full-line* ;
- JACTO (Brésil) en Grandes Cultures, Vignes et Arbres ;
- AMAZONE (Allemagne) en Grandes Cultures ;
- KUHN, filiale du groupe BUCHER (Suisse), qui cherche à se constituer une gamme longue en Grandes Cultures.

Cependant, aujourd'hui EXEL Industries est la seule entreprise de taille mondiale, spécialiste de ce métier, à pouvoir répondre à l'ensemble des besoins des agriculteurs.

### 2.3.2.2 L'arrachage de betteraves

Suite à l'acquisition de l'allemand HOLMER, le groupe EXEL Industries est devenu leader mondial sur le marché des arracheuses de betteraves, avec la gamme de produits la plus large du marché. Les arracheuses de betteraves sont des machines très sophistiquées qui doivent être capables de fonctionner 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 durant la saison d'arrachage de betteraves. Cette saison s'étale traditionnellement de mi-septembre à fin novembre en Europe.

Elle est plus courte dans les CIS en raison de l'arrivée précoce du gel et plus longue en Angleterre pour la raison inverse.

Le marché évolue avec les surfaces de betteraves plantées. Avec l'abolition des quotas sucriers en Europe, les surfaces plantées avaient dans un premier temps baissé de 10 % en 2015. En 2016, nous avons constaté une progression de 7 à 8 % en Europe. Cette progression devrait encore se poursuivre en 2017, notamment sur les deux plus gros marchés européens, la France et l'Allemagne, avec des surfaces plantées annoncées en hausse de 15 à 20 %. De plus, la hausse tendancielle des rendements est de 2 % par an, hors aléa climatique. Avec les programmes de recherche en cours, basés notamment sur une meilleure connaissance du génome de la betterave, il est anticipé à partir de 2018/2020 une hausse des rendements de 4 % par an. Cette hausse continuera à réduire l'écart de prix de revient entre le sucre de betterave et le sucre de canne.

D'un point de vue géographique, certains marchés sont encore peu mécanisés ou utilisent des procédés d'arrachage dits « décomposés ». Ces marchés peuvent constituer des relais de croissance pour la commercialisation d'arracheuses de betteraves neuves ou d'occasion de la gamme HOLMER Exxact.

Les pays concernés sont les États-Unis, la Chine et certains pays du bassin méditerranéen et du Moyen Orient (Maroc, Turquie, Égypte, Iran, etc.).



Les principaux concurrents d'EXEL Industries sont :

- Ropa (Allemagne), qui se diversifie avec une gamme d'arracheuses de pommes de terre ;
- Grimme (Allemagne) est le leader mondial des arracheuses de pommes de terre.

### 2.3.2.3 Le marché de la pulvérisation et de l'arrosage grand public

Les six principaux marchés de l'arrosage grand public représentent plus de 1 Md€, tandis que les six principaux marchés de la pulvérisation représentent plus de 250 M€ ; dans les deux catégories, le groupe EXEL Industries y est en position de leader.

L'Europe bénéficie de bonnes perspectives de croissance sur le long terme. Il existe plusieurs raisons à cela :

- l'urbanisation croissante, qui fait que les consommateurs considèrent de plus en plus leur jardin, terrasse ou balcon, comme un véritable espace de vie ;
- l'augmentation de la durée de vie et le nombre grandissant de seniors accroissent le nombre de jardiniers en activité ;
- l'innovation stimule la croissance du marché du jardinage, en encourageant les consommateurs à diversifier leur gamme de produits d'arrosage et de protection des végétaux ainsi qu'à s'équiper en matériel plus moderne.

Avec une présence sur tous les marchés européens, le groupe EXEL Industries est bien positionné pour bénéficier de cette croissance.

Les principaux concurrents sur ce marché sont :

- Gardena (Allemagne et Europe) ;
- Cellfast (Pologne et Europe de l'Est) ;
- Claber (Italie et Europe du Sud) ;
- Fitt (Italie et Europe) ;
- Matabi (Espagne) ;
- Gloria, Mesto, Solo (Allemagne) ;
- Private Label (pays divers).

## 2.3.3 La clientèle - les fournisseurs

### 2.3.3.1 La clientèle agricole de pulvérisateurs

Les 5 clients les plus importants représentent 6,0 % du chiffre d'affaires consolidé de l'activité Pulvérisation agricole contre 6,1 % l'année dernière, dont 1,6 % pour le principal. Ils ne représentent donc pas une part significative du chiffre d'affaires de l'activité.

Les pulvérisateurs agricoles sont principalement vendus, départ usine, à des distributeurs de machines agricoles, parfois appelés concessionnaires. Ils assurent les démonstrations, la vente et la mise en route ainsi que le service après-vente, la reprise et la revente des occasions.

Chaque marque du Groupe développe sa propre stratégie commerciale au travers de ses propres réseaux de distribution.

La raison de cette politique « multi-marque » et « multi-réseau » est motivée par :

- la segmentation et la couverture du marché en terme géographique ;

### 2.3.2.4 Le marché de l'industrie

EXEL Industries, au travers de ses sociétés KREMLIN REXSON et SAMES, est l'un des leaders sur le marché de la protection des matériaux.

La dynamique du marché des pulvérisateurs pour l'industrie dépend de :

- la croissance de l'économie mondiale ;
  - l'installation de nouvelles capacités de production dans le Monde, notamment dans les pays émergents ;
  - le besoin de solutions plus « propres » pour répondre aux nouvelles exigences environnementales (législation sur les émissions de Composés Organiques Volatils, directive Reach, etc.) ;
  - le besoin de pulvérisateurs plus performants pour améliorer la productivité et la rentabilité des industriels.
- Ces sociétés ont mis en place une politique d'innovation importante, avec comme leitmotiv :
- l'augmentation des « taux de transfert » (proportion de peinture effectivement appliquée sur la cible), afin de minimiser les pertes de produits pulvérisés ;
  - l'augmentation des débits de pulvérisation, afin de ; peindre plus rapidement et de réduire le nombre de robots utilisés ;
  - le développement de nouvelles solutions, permettant de peindre à l'intérieur des objets (ex. habitacle d'une voiture) ;
  - la réduction des temps de changement de teintes, afin d'augmenter les cadences de production.

Les principaux concurrents sur ce marché sont :

- GRACO (USA) avec la marque GEMA ;
- FINISHING BRAND (USA) avec les marques : DEVILBISS, RANSBURG et BINKS ;
- NORDSON (USA) ;
- WAGNER (Allemagne) ;
- ANEST IWATA (Japon) ;
- DÜRR (Allemagne) en pulvérisation électrostatique ;
- ABB (Suisse/Suède) en pulvérisation électrostatique.

- la fidélité des agriculteurs pour leur marque de pulvérisateur ;
- le maintien et le développement des parts de marché, historiquement conquises par chacune des marques du Groupe, qui sont basés sur des arguments spécifiques et un mix marketing original ;
- la nécessité de conserver plusieurs marques de pulvérisateur réellement différentes pour fidéliser les nombreux distributeurs de machines agricoles, en leur proposant une offre différenciée de celle de leurs concurrents.

Chacune des principales marques du Groupe dispose ainsi de son propre réseau constitué de plusieurs centaines de distributeurs agréés et formés. Ces contrats de distribution sont reconductibles annuellement. Le personnel technique et commercial de chaque distributeur doit suivre un stage de plusieurs jours dans un des centres de formation agréés du Groupe.

Les agriculteurs sont les utilisateurs finaux des pulvérisateurs d'EXEL Industries. Il s'agit des céréaliers, des arboriculteurs, des vignerons, des maraîchers. Les agriculteurs sont devenus des gestionnaires d'une agriculture durable et respectueuse

de l'environnement. En bon gestionnaire d'entreprise, ils traitent de façon raisonnée, afin d'obtenir des produits « propres ». Ils s'assurent également de la traçabilité des traitements effectués. Ces pulvérisateurs sont également utilisés dans de nombreuses cultures exotiques ou tropicales, comme le coton.

### 2.3.3.2 La clientèle agricole d'arracheuses de betteraves

Les 5 clients les plus importants représentent 28,7 % du chiffre d'affaires consolidé de l'activité des Arracheuses de betteraves contre 4,9 % l'année dernière, dont 20,9 % pour le principal provenant d'un important contrat livré sur la zone CIS. Hors ce fait exceptionnel, les 5 clients les plus importants représentent moins de 9 % du chiffre d'affaires, ils ne représentent donc pas une part significative du chiffre d'affaires consolidé de l'activité.

Les arracheuses de betteraves sont principalement utilisées par des Entreprises de Travaux Agricoles (ETA), des regroupements d'agriculteurs (CUMA), de très grandes Agro-Holding qui peuvent intégrer l'ensemble de la filière jusqu'à la fabrication de sucre (principalement dans les CIS) ou les planteurs ayant des surfaces de betteraves très importantes. Les avaleurs de tas sont réservés aux ETA et Agro-Holding.

Les ventes sont principalement faites en direct dans les pays où HOLMER est établie avec une filiale propre, ou à travers des distributeurs dans d'autres pays. La vente implique presque toujours la reprise d'une machine d'occasion qu'il faudra rénover et placer sur le marché. Les pays en cours de mécanisation ou en train de changer de mode d'arrachage sont de bons débouchés pour ces machines d'occasion.

Dans le cadre du remplacement d'une partie du parc vieillissant, les agro-holdings russes ont procédé à des appels d'offres importants sur l'exercice. HOLMER en a gagné une majorité, ce qui a fait croître significativement ses ventes en Russie. Les ventes de machines neuves ont également repris en Ukraine.

L'utilisation intensive des machines (plus de 1 000 h en 3 mois) nécessite un support technique extrêmement réactif, 24h/24 en saison. Ce support est fourni par nos équipes propres et nos distributeurs à travers le monde. Une logistique efficace pour les pièces de rechange est également indispensable pour satisfaire les utilisateurs.

### 2.3.3.3 La clientèle grand public

Les 5 clients les plus importants représentent 30,1 % du chiffre d'affaires consolidé de l'activité Pulvérisation et Arrosage du jardin contre 27,1 % en 2015, dont 11,4 % pour le principal. Ils ne représentent donc pas une part significative du chiffre d'affaires consolidé de l'activité.

Les produits HOZELOCK et HOZELOCK EXEL, spécialisés dans l'arrosage et la protection des végétaux, sont vendus principalement à travers des distributeurs spécialisés (jardineries, coopératives et grandes surfaces de bricolage) dans les circuits de distribution traditionnelle et la VPC. Le Groupe bénéficie de relations privilégiées avec de grands groupes internationaux, nationaux et un réseau de distributeurs indépendants.

Au travers de ses marques HOZELOCK, BERTHOUD, TECNOMA, PERAS, LASER et COOPER PEGLER, le groupe EXEL Industries, devenu l'un des leaders mondiaux sur le marché de l'arrosage grand public, propose des produits liés à la pulvérisation et à l'arrosage dans le milieu du jardinage. Les produits sont caractérisés par leur performance et par leur technologie, leur sécurité, leur design et leur facilité d'utilisation.

HOZELOCK Exel fabrique et commercialise aussi une gamme de pulvérisateurs professionnels afin de répondre aux besoins plus spécifiques des marchés industriels (notamment pour le bâtiment). Ces produits sont commercialisés sous la marque Laser Industrie.

Enfin, des alternatives au pulvérisateur sont proposées pour désherber avec une offre performante de désherbeurs thermiques et électriques, rendue indispensable afin de répondre aux attentes des consommateurs qui cherchent des alternatives au désherbage chimique. Elle répond aussi à l'évolution de la législation sur les produits phytosanitaires pour les espaces publics et les jardins privés.

### 2.3.3.4 La clientèle industrielle

Les 5 clients les plus importants représentent 10,9 % du chiffre d'affaires consolidé de l'activité Pulvérisation industrielle contre 11,2 % l'année dernière, dont 3,6 % pour le principal. Ils ne représentent donc pas une part significative du chiffre d'affaires consolidé de l'activité.

Acteurs majeurs dans les marchés traditionnels et pérennes tels que l'automobile, l'aéronautique, le ferroviaire, les biens de consommation, la machinerie agricole, les sociétés de l'activité Pulvérisation industrielle poursuivent leur développement vers des marchés à forte valeur ajoutée : agroalimentaire, santé et énergies renouvelables...

Cela permet à l'activité Pulvérisation industrielle de financer la recherche et l'innovation.

Le réseau de commercialisation des produits se fait aux travers de deux axes :

#### Distribution

Les équipements sont vendus depuis nos usines au travers de multiples réseaux de distribution animés par toutes nos filiales. Ces réseaux sont composés de « Revendeurs Agréés » (vente type distribution moderne), « Distributeurs Agréés » (vente active accompagnée de services) et intégrateurs (vente de solutions « clés en main »).

Sélectionnées selon des critères précis, les sociétés membres des réseaux sont continuellement formées et animées, afin de monter en compétence et d'assurer la satisfaction de nos clients utilisateurs finaux.

#### Les Clients grands comptes

Afin de rester au contact de nos marchés, nous avons une approche spécifique des « grands comptes », pour lesquels nous pouvons intervenir en vente directe ou sinon supporter nos partenaires de distribution.

De nombreuses sociétés prestigieuses nous font confiance : Airbus, Alstom, Areva, Audi, Bang & Olufsen, Bénéteau, Caterpillar, Dacia, Dassault, EDF, Eurocopter, Fagor, Ford, GM, IKEA, Lafarge, Lamborghini, Louis Vuitton, Mahindra, Mercedes, Philips, PSA Peugeot Citroën, Renault-Nissan, Rolls-Royce, Safran, Schneider Electric, Tata, Tefal, Veolia, Porsche, BMW Bosch, Chrysler.

De par la grande diversité de nos marchés et clients, le Chiffre d'Affaires consolidé du Groupe est bien équilibré entre nos différents comptes.

L'industrie constitue pour notre Groupe une clientèle dynamique qui :

- investit beaucoup dans de nouvelles usines localisées, là où la demande de produits est en forte croissance (pays émergents et nouvellement industrialisés) ;
- est en recherche constante de nouvelles solutions pour accroître sa productivité et sa rentabilité.

### 2.3.3.5 Les fournisseurs

Les 5 fournisseurs les plus importants représentent 5,5 % des achats consolidés du Groupe contre 6,1 % en 2015, dont 1,2 % pour le principal. Ils ne représentent donc pas une part significative des achats consolidés du Groupe.

Une recherche de standardisation et d'effet de masse a été faite au niveau du Groupe, à chaque fois que plusieurs fournisseurs étaient susceptibles de fournir le même produit à plusieurs filiales. Un ou plusieurs fournisseurs peuvent ainsi être référencés pour l'ensemble du Groupe.

Les négociations sont menées par un ou plusieurs acheteurs et conduisent à l'obtention de conditions de vente (tarifs, délais, qualité...) plus avantageuses.

En ce qui concerne la fabrication des pulvérisateurs agricoles, les trois premiers postes d'achat sont :

- la mécano-soudure : châssis d'appareil, bras de rampe, etc. ;

- les matières plastiques pour la fabrication de cuves ou d'éléments de carrosserie ;
- la mécanique générale : moteurs, vérins, cardans, jantes, etc.

Quant à la fabrication de pulvérisateurs ou de pompes pour le marché industriel, elle demande des techniques d'usinage sophistiquées et très précises : tolérance ou état de surface parfois à quelques microns près, pour assurer l'étanchéité aux très hautes pressions de pulvérisation (plus de 600 bars).

#### Risques matières premières

Malgré la grande diversité des fournisseurs et des matières premières utilisées par le Groupe, celui-ci n'est pas totalement immunisé contre les fluctuations de prix ou les tensions d'approvisionnement sur certaines d'entre elles.

C'est pourquoi les services achats ont l'habitude de négocier des marchés de longue durée auprès des plus importants fournisseurs, pour s'assurer de la disponibilité, du délai et du prix pour le ou les exercices à venir.

## 2.3.4 Les moyens de production

### Les techniques utilisées

Les principales technologies intégrées dans les usines du Groupe sont :

- l'injection, et la sur-injection, de résine de synthèse thermoplastique ;
- l'usinage des métaux avec une grande précision (centre d'usinage jusqu'à 11 axes) ;
- le rotomoulage de réservoir et de capotage de formes complexes ;
- le débit automatique et la soudure robotisée ou semi-automatique de châssis complexe ;

- la préparation des surfaces et l'application de peinture liquide ou poudre, par procédé électrostatique (manuelle ou automatisée).

### Organisation de la production

Toutes les usines du Groupe sont organisées en îlots autonomes et en flux tirés. Les avantages de cette organisation sont une meilleure réponse aux variations saisonnières de l'activité et une meilleure maîtrise du besoin en fonds de roulement.

De plus, le Groupe applique le *Lean Management* dans ses usines. Le *Lean Management* est un processus, qui vise à optimiser l'organisation et l'efficacité de nos entreprises.

#### Sites de Production (monde entier)

Sociétés du Groupe	Adresse du site <sup>(1)</sup> , <sup>(2)</sup> et <sup>(3)</sup>	Superficie terrains (m <sup>2</sup> )	dont Superficie bâtiments (m <sup>2</sup> )	Activité
<b>AGRIFAC Machinery BV</b>	Eesveesenweg 15-17, 8332 JA Steenwijk - Pays-Bas <sup>(3)</sup>	37 203	16 175	Production Bureaux
<b>AGRIFAC Australia</b>	44 Meliador Way, Midvale, WA 6056 - Australie <sup>(2)</sup>	3 450	900	Production Bureaux
	24 Duke Street, Jondaryan, QLD 4403 - Australie <sup>(2)</sup>	4 000	480	Production Bureaux
<b>AGRIFAC UK Ltd</b>	1 Martin Avenue, March, Cambridgeshire PE150AY - Royaume-Uni <sup>(1)</sup>	3 966	625	Production
	Thorby Avenue, March, Cambridgeshire PE150AY - Royaume-Uni <sup>(2)</sup>	4 200	1 444	Production Bureaux
<b>BERTHOUD Agricole SAS</b>	1, rue de l'Industrie, 69220 Belleville sur Saône <sup>(1)</sup>	48 842	16 170	Production Bureaux
<b>BERTHOUD Sprayers Ltd</b>	4 Oldmedow Road, Hardwick Industrial Estate King's Lynn Norfolk PE30 4JJ - Royaume-Uni <sup>(2)</sup>	-	105	Bureaux
<b>FISCHER Nouvelle SARL</b>	Zone industrielle, 1868 Collombey - Suisse <sup>(2)</sup>	2 990	1 990	Production Bureaux

NB : - aucun des actifs immobiliers n'appartient aux Dirigeants du groupe EXEL Industries ;  
- aucun des locaux loués n'appartient à des Dirigeants du groupe EXEL Industries.

(1) Propriétaire.

(2) Locataire.

(3) Locataire d'EXEL Industries SA ou via SCI d'EXEL Industries.

**Sites de Production (monde entier)**

Sociétés du Groupe	Adresse du site <sup>(1), (2) et (3)</sup>	Superficie terrains (m <sup>2</sup> )	dont Superficie bâtiments (m <sup>2</sup> )	Activité
<b>CAPAGRI SAS</b>	Rue Pasteur, 59159 Noyelles s/Escaut <sup>(2)</sup>	même site que HOLMER Exxact	même site que HOLMER Exxact	Bureaux
<b>MAIZY TESSOUS SCI</b>	Route de Villers, 02160 Maizy <sup>(1)</sup>	17 400	3 000	Réserve Foncière
<b>CARUELLE NICOLAS SAS</b>	2, rue de l'Industrie, 45550 St Denis de l'Hôtel <sup>(1)</sup>	31 302	13 028	Production Bureaux
	Terrain d'essai	35 629	-	Terrain d'essai
<b>CMC SAS</b>	1, rue Vincent Ballu, 51200 Épernay <sup>(2)</sup>	même site que TECNOMA Technologies	même site que TECNOMA Technologies	Bureaux
<b>EMC</b>	5, Serijny Proezd - 400075 Volgograd - Russie <sup>(2)</sup>	4 481	329	Production Bureaux
<b>ET Works LLC</b>	2201 Hancel Parkway Mooresville, IN 46158 <sup>(1)</sup>	10 600	31 124	Production Bureaux
	455 Merriman Rd. Mooresville, IN 46158 <sup>(1)</sup>	6 832	441 108	Bureaux Entrepôt
<b>Ohio Valley Ag</b>	2730 West 2nd St. Owensboro, KY 42304 <sup>(1) et (2)</sup>	2 978	20 457	Vente
	202 North Thurston Dr. Russellville, KY 42276 <sup>(2)</sup>	7 689	845	Vente
	1328 N. Liberty Circle W. Greensburg, IN 47240 <sup>(2)</sup>	6 070	1 219	Vente
	3909 N. Brush College Rd. Decatur, IL 62521 <sup>(2)</sup>	8 094	1 202	Vente
	920 Commerce Dr. Fairfield, IL 62837 <sup>(2)</sup>	1 416	687	Vente
<b>High Plains Apache</b>	5321 35 <sup>th</sup> St. South Frontier, ND 58104 <sup>(2)</sup>	8 094	465	Vente
	1701 Eastside Court SE Mandan, ND 58554 <sup>(1)</sup>	6 354	929	Vente
<b>Southern Application Management</b>	21129 Highway 6 E. Batesville, MS 38606 <sup>(2)</sup>	24 281	1 858	Vente
<b>EXEL Industries SA</b>	54, rue Marcel Paul, 51200 Epernay <sup>(2)</sup>	site de TECNOMA Technologies	site de TECNOMA Technologies	Siège du Groupe
	52, rue de la Victoire, 75009 Paris <sup>(2)</sup>	-	398	Et. Principal Bureaux
	Villefranche sur Saône (69400) et Saint Jean d'Ardières (69) <sup>(1)</sup>	22 738	-	Réserve Foncière
<b>HARDI INTERNATIONAL A/S</b>	Herthadelvej 10, 4840 NORRE ALSLEV - Danemark <sup>(1)</sup>	155 176	47 062	Production Bureaux
<b>HARDI-EVRARD SAS</b>	43, rue Cuivre, 77542 Savigny le Temple <sup>(1)</sup>	13 827	5 182	Production Bureaux
	Rue du 21 mai 1940, 62990 Beaurainville <sup>(1)</sup>	62 697	16 911	Production Bureaux
<b>HARDI Service SAS</b>	43, rue Cuivre, 77542 Savigny le Temple <sup>(2)</sup>	Même site que HARDI EVRARD	2 940	Bureaux
<b>HARDI GmbH</b>	Schaumburger Straße 17, 30900 Wedemark - Allemagne <sup>(2)</sup>	2 000	662	Bureaux
<b>HARDI Australia PTY</b>	Cross Keys Road, CAVAN SA 5094 - Australie <sup>(3)</sup>	58 776	15 200	Production Bureaux
<b>ILEMO-HARDI SA</b>	Poligono Industrial "El Segre", 25080 LLEIDA - Espagne <sup>(2)</sup>	13 182	6 007	Production Bureaux
<b>HARDI North America Inc.</b>	1500 W 76 <sup>th</sup> Street, DAVENPORT - États-Unis <sup>(1)</sup>	80 937	11 096	Production Bureaux

NB : - aucun des actifs immobiliers n'appartient aux Dirigeants du groupe EXEL Industries ;  
- aucun des locaux loués n'appartient à des Dirigeants du groupe EXEL Industries.

(1) Propriétaire.

(2) Locataire.

(3) Locataire d'EXEL Industries SA ou via SCI d'EXEL Industries.

Sites de Production (monde entier)

Sociétés du Groupe	Adresse du site <sup>(1), (2) et (3)</sup>	Superficie terrains (m <sup>2</sup> )	dont Superficie bâtiments (m <sup>2</sup> )	Activité
<b>HOLMER Maschinenbau GmbH</b>	Regensburger Straße 20 – 84069 Schierling / Eggmühl – Allemagne <sup>(2)</sup>	54 275	10 594	Production Bureaux Entrepôt
	Regensburger Straße 4 – 84069 Schierling / Eggmühl – Allemagne <sup>(2)</sup>	5 522	526	Entrepôt
	Kremser Straße 18 – 93055 Regensburg – Allemagne <sup>(2)</sup>	7 156	5 429	Entrepôt
	Zaitzkofener Straße 5 – 93101 Rogging / Pfakofen – Allemagne <sup>(2)</sup>	10 824	1 920	Production Bureaux Entrepôt
	Lange Straße 48 – 39387 Oschersleben – Allemagne <sup>(1)</sup>	9 297	1 801	Production Bureaux
<b>HOLMER Exxact SAS</b>	Rue Pasteur, 59159 Noyelles s/Escaut <sup>(3)</sup>	54 160	13 945	Production Bureaux
<b>HOLMER Budowa Maszyn SP. z.o.o</b>	Ul. Wroclawska – 55300 Sroda – Pologne <sup>(2)</sup>	1 138	838	Production Bureaux Entrepôt
<b>HOLMER Türkiye Otomotiv Limied Sirketi</b>	42050 KARATY/KONYA, Fevzicakmam Mah. Kenitra Cad. A block 6/E	1 864	864	Production Bureaux Entrepôt
<b>HOLMER CZ s.r.o.</b>	Zamecka 130 – 50321 Stezery – République Tchèque <sup>(2)</sup>	234	52	Bureaux Entrepôt
<b>HOLMER Ukraine</b>	08294 Bucha Kirowa 144 – Ukraine <sup>(2)</sup>	1 030	730	Production Bureaux Entrepôt
<b>HOZELOCK EXEL SAS</b>	891 route des Frênes, ZI de Joux, 69400 Villefranche <sup>(1)</sup>	46 426	18 240	Production Bureaux Entrepôt
<b>HOZELOCK Ltd</b>	Midpoint Park, Minworth – West Midlands B76 1AB – Royaume-Uni <sup>(3)</sup>	72 075	34 287	Production Bureaux Entrepôt
<b>HOZELOCK Australia Pty</b>	39-41 Fennell St. – Port Melbourne – Victoria 4207 – Australie <sup>(2)</sup>	-	139	Bureaux
<b>HOZELOCK Holland BV</b>	Cartografenweg 34 – 5141 MT Waalwijk – Pays-Bas <sup>(2)</sup>	-	520	Bureaux
<b>HOZELOCK Sweden AB</b>	Sisjö Kullegata 9 – 421 32 Västra Frölunda – Suède <sup>(2)</sup>	-	1170	Bureaux
<b>HOZELOCK Russia</b>	115280, Leninskaya Sloboda St., 19, Business Centre "Omega Plaza", 5-th Floor, Office Centre, "Delovoy" Moscow – Russie	-	15	Bureaux
<b>KREMLIN REXSON SAS</b>	150, av. de Stalingrad, 93240 Stains <sup>(1)</sup>	30 000	13 081	Production Bureaux Entrepôt
	29, av. Ashton Under Lyne, 52000 Chaumont <sup>(1)</sup>	69 086	22 000	-
<b>API SCM SAS</b>	29, av. Asthon Under Lyne, 52000 Chaumont <sup>(2)</sup>	69 086	22 000	Production Bureaux
<b>EXEL INDUSTRIAL SA</b>	Avnd Juan B. Justo 6021 – C 1416 DLB C.A.B.A. – Argentine <sup>(2)</sup>	207	207	Bureaux Entrepôt
<b>EXEL TECHNOLOGY GmbH</b>	Moselstrasse, 19 – 41464, Neuss – Allemagne <sup>(2)</sup>	1 800	1 748	Bureaux Entrepôt
<b>EXEL INDUSTRIAL</b>	R. Alfredo Mario Pizzoti, 41 – CEP:02060-040 V.Guilherme -SP/SP – Brésil <sup>(2)</sup>	1 467	908	Bureaux
<b>EXEL INDUSTRIAL E.P.E. SA</b>	Botanica, 49 – 08908 L'hospitalet de Llobregat – Barcelona – Espagne <sup>(1)</sup>	2 177,20	1200	Bureaux
<b>KREMLIN REXSON Italia SPA</b>	Via Rivoltana, 35 – 20096 Pioltello (Mi) – Italie <sup>(2)</sup>	-	835	Bureaux
<b>EXEL FINISHING PRIVATE LIMITED</b>	Kothari House, GAT NO.634, Pune Nagar Road,Wagholi – 412 207, Pune – Inde <sup>(2)</sup>	-	560	Bureaux Entrepôt

NB : - aucun des actifs immobiliers n'appartient aux Dirigeants du groupe EXEL Industries ;  
- aucun des locaux loués n'appartient à des Dirigeants du groupe EXEL Industries.

(1) Propriétaire.

(2) Locataire.

(3) Locataire d'EXEL Industries SA ou via SCI d'EXEL Industries.



**Sites de Production (monde entier)**

Sociétés du Groupe	Adresse du site <sup>(1), (2) et (3)</sup>	Superficie terrains (m <sup>2</sup> )	dont Superficie bâtiments (m <sup>2</sup> )	Activité
<b>KREMLIN REXSON Polska SP z.o.o.</b>	ul. Modlinska 221B - 03-120 - Warszawa - Pologne <sup>(2)</sup>	2000	800	Bureaux
<b>EXEL INDUSTRIAL Lda</b>	Rua da silveira, 554 - Touria - 2410-269, Pousos LRA - Portugal <sup>(2)</sup>	391	237	Bureaux
<b>KREMLIN REXSON PTE Ltd</b>	4 BATTERY ROAD, #25-01, BANK OF CHINA BUILDING - 49908 - Singapour - Singapour <sup>(2)</sup>	-	30	Bureaux
<b>EXEL North America, Inc.</b>	45001, Five Mile Road - MI 48170 Plymouth <sup>(3)</sup>	20 234	4 830	Bureaux
<b>MATROT Équipements SAS</b>	116, rue des Pommiers, 60480 Noyers St Martin <sup>(3)</sup>	70 000	25 000	Production Bureaux Entrepôt
	02420 Gouy le Catelet <sup>(3)</sup>	7 500	-	Réserve Foncière
<b>PRÉCULTURE SAS</b>	165, rue des Verriers, 51230 Fère Champenoise <sup>(1)</sup>	31 739	9 471	Production Bureaux
<b>RAM Environnement SAS</b>	2, rue de l'Industrie, 45550 St Denis de l'Hôtel <sup>(2)</sup>	site de CARUELLE NICOLAS	759 site de CARUELLE NICOLAS	Production Bureaux
<b>SAMES Technologies SAS</b>	13, chemin de Malacher, 38240 Meylan <sup>(1)</sup>	28 245	13 266	Production Bureaux
<b>EXEL Industrial China</b>	Building No. 9, No. 3802 Shengang Road, Songjiang District, Shanghai China, 201611 - Chine <sup>(2)</sup>	2 547	2 407	Bureaux Production
<b>EXEL Industrial Japan KK</b>	Sky Building 20F, 2-19-12 takashima, Nishi-ku, Yokohama, Kanagawa - Japon <sup>(2)</sup>	-	14.3	Bureaux
<b>EXEL-NA SA DE CV</b>	Acceso III N°16A int 15A - Conjunto Quadrum - Parque Industrial Benito Juárez - Santiago de Querétaro, Qro. - México, C.P. 76120 - Mexique <sup>(2)</sup>	856	484	Bureaux
<b>EXEL Industrial Russia</b>	ul. Rodionova, 23, 414, Nizhniy Novgorod - Nizhegorodskaya oblast', 603093 - Russie <sup>(2)</sup>	313	297	Bureaux
<b>TECNOMA Technologies SAS</b>	54, rue Marcel Paul, 51200 Épernay <sup>(1)</sup>	34 068	18 296	Production Bureaux Entrepôt
<b>TRICOFLEX SAS</b>	17 avenue Jean Juif, 51300 Vitry le Francois <sup>(1)</sup>	69 074	24 940	Production Bureaux
<b>HOZELOCK TRICOFLEX GmbH</b>	Moselstrasse, 19 - 41464, Neuss - Allemagne <sup>(2)</sup>	-	-	Bureaux
<b>TRICOFLEX Benelux</b>	Brasschaatsteenweg 270, B-2920 Kalmthout - Belgique <sup>(2)</sup>	-	75	Bureaux
<b>VERMOREL</b>	3, Str. Pompelor, judetul Prahova, Ploiesti - Roumanie <sup>(1)</sup>	8 433	6 196	Production Bureaux

NB : - aucun des actifs immobiliers n'appartient aux Dirigeants du groupe EXEL Industries ;  
- aucun des locaux loués n'appartient à des Dirigeants du groupe EXEL Industries.

(1) Propriétaire.

(2) Locataire.

(3) Locataire d'EXEL Industries SA ou via SCI d'EXEL Industries.

## 2.3.5 Les investissements

### 2.3.5.1 Tableau des investissements réalisés sur les derniers exercices

(en millions d'euros)	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Investissements corporels et incorporels	11,9	8,5	9,0	50,1	13,0	28,5 <sup>(a)</sup>
Investissements financiers	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0

### 2.3.5.2 Les principaux investissements

(a) Au cours du dernier exercice, le Groupe a réalisé des investissements pour plus de 27,9 M€. Les principaux investissements ont porté sur :

- construction et agencement des bâtiments récemment construits chez HOLMER, AGRIFAC et HARDI Danemark ;
- des achats d'outillage et des aménagements industriels, notamment chez BERTHOUD, HOZELOCK, HOLMER, AGRIFAC et HARDI.

## 2.3.6 Assurances

En 2016, le Groupe a poursuivi sa politique de centralisation des programmes d'assurances, pour permettre une cohérence des risques transférés, harmoniser les conditions de garanties et de franchises aux meilleurs coûts et ainsi optimiser les économies d'échelle – tout en tenant compte des spécificités des activités du Groupe.

Pour 2017, le Groupe poursuivra sa politique visant à assurer une meilleure couverture des risques, tant en FRANCE qu'à l'International en intégrant au programme d'assurances des nouvelles filiales du Groupe – en augmentant les garanties

dans les domaines qui l'exigent et en réduisant les coûts par le biais de l'auto-assurance, lorsque le Groupe le juge opportun.

Nous veillerons à ce que les principaux risques accidentels ou opérationnels soient transférés au marché de l'assurance, lorsque ce marché existe et que ce transfert est économiquement justifiable.

Notre police d'assurances prend en considération l'évolution des risques, leur évaluation, les conditions de marché et la capacité d'assurance disponible.

Le tableau ci-dessous récapitule tous les domaines actuels couverts par des Assurances Groupe :

Assurances	Principales Garanties
<b>DAB/PE</b> (Programme International)	Tous Risques Sauf
<b>RC</b> (Programme International)	Tous Risques Sauf
<b>RC mandataires sociaux</b> (Programme International)	En cas de mise en cause de la responsabilité des mandataires sociaux et Dirigeants
<b>Flotte Automobile</b>	Garantie tous dommages pour véhicules de - 3,5 t (d'une durée < à 4 ans) Garantie tous dommages pour véhicules de + 3,5 t (d'une durée < à 7 ans)
<b>Missions Collaborateurs</b>	Garantie des collaborateurs utilisant leur véhicule personnel pour des déplacements professionnels
<b>Individuelle Accident et Assistance</b>	Individuelle accident et assistance des collaborateurs en déplacement (en France et à l'International)
<b>Multirisques professionnels</b> (risque circulation)	Garantie pour matériels agricoles prêtés ou confiés Garantie pour matériels agricoles neufs réalisant des essais



# 3

## Rapport de gestion

3.1	Principaux faits marquants de l'exercice	26
3.2	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice et perspectives d'avenir	26
3.3	Recherche et Développement	27
3.4	Responsabilité Sociétale des Entreprises	29
3.5	Activités de la Société, comptes consolidés et sociaux	39
3.6	Risques de marché	40
3.7	Faits exceptionnels et litiges	42
3.8	Évolution du capital au cours de l'exercice	42
3.9	Affectation du résultat de l'exercice	44
3.10	Informations concernant les mandataires sociaux	45
3.11	Conventions courantes conclues à des conditions normales sur l'exercice 2015/2016	48
3.12	Conventions réglementées	49
3.13	Changement de méthode comptable	49
3.14	Résultat social et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices	50



## 3.1 Principaux faits marquants de l'exercice

Les résultats du groupe EXEL Industries sur l'exercice 2015/2016 démontrent la pertinence de la stratégie de développement mise en œuvre depuis plusieurs années, avec l'objectif affiché d'être le leader sur chacun de ses marchés.

Dans un contexte de turbulences géopolitiques et d'incertitudes économiques et monétaires, avec une crise dans le milieu agricole qui perdure, les mesures prises ont permis à notre Groupe de continuer à progresser et à gagner des parts de marché. Le Groupe s'appuie sur 4 métiers, un esprit entrepreneurial et une organisation flexible, autant d'atouts qui permettent la croissance et le développement d'EXEL Industries.

Avec l'acquisition d'ET Works aux USA en janvier 2016, EXEL Industries a pris une position significative sur le marché américain dans le domaine des automoteurs de pulvérisation agricole, qui est le marché le plus important au monde. Cela répond à la stratégie de présence internationale mise en œuvre.

EXEL Industries a réalisé un chiffre d'affaires de 819,3 M€ sur 13 mois, suite au changement de notre date de clôture annuelle qui est maintenant le 30 septembre.

Sur une base 12 mois, le chiffre d'affaires est de 770,9 M€ contre 725,2 M€ l'année précédente et notre résultat opérationnel courant continue de progresser. Il est de 7,4 % de octobre 2015 à septembre 2016 contre 7,0 % en 2015. Cette progression a été rendue possible grâce aux plans d'amélioration dans la Pulvérisation Agricole, au développement de la Pulvérisation Industrielle et de la Pulvérisation et Arrosage de Jardin, compensant une baisse de l'Arrachage de Betteraves.

Le Groupe continue d'investir fortement dans son outil de production pour assurer son développement futur. EXEL Industries a une politique d'innovation qui est très active, beaucoup de nouveautés ont été lancées, dans toutes les activités du Groupe.

## 3.2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice et perspectives d'avenir

### Événements postérieurs à la clôture

Fusion KREMLIN REXSON – SAMES Technologies : la fusion entre ces deux sociétés dans la pulvérisation industrielle permettra de renforcer leurs synergies et leur compétitivité sur le marché de la pulvérisation industrielle, sur l'ensemble des marchés mondiaux, et d'accompagner au plus près

ses clients. Cette fusion donnera naissance à une société référente face aux grands acteurs mondiaux.

Contrat Kingfisher : finalisation et démarrage du contrat de distribution exclusive des produits d'arrosage HOZELOCK dans toutes les enseignes européennes de Kingfisher.

### Perspectives

Les récoltes 2016 n'ont pas été bonnes en France, alors qu'elles l'ont été dans les grandes zones de production mondiale, ce qui ne permet pas au prix des céréales de progresser. Les agriculteurs français connaissent une baisse de leurs revenus et vont donc retarder leur décision d'investir dans du matériel agricole. Le carnet de commandes, en ce début de nouvel exercice, est très bas dans nos filiales françaises qui prennent dès à présent des mesures d'ajustement du temps de travail à la production.

Dans la Pulvérisation et l'Arrosage de Jardin, un accord de distribution exclusive des produits d'arrosage de la marque

HOZELOCK® dans toutes les enseignes du groupe Kingfisher en Europe a été finalisé : B&Q, Castorama, Bricodepôt, Screwfix. Ce contrat stratégique permettra une meilleure visibilité de la marque HOZELOCK® et des nouveaux produits comme le tuyau extensible SuperHoze et le nettoyeur haute pression compact et puissant Pico Power...

La Pulvérisation industrielle a conclu de nombreux projets, qui généreront du chiffre d'affaires sur 2017. Pour continuer son développement, nos filiales KREMLIN-REXSON et SAMES Technologies vont fusionner pour donner naissance à un acteur mondial dans la pulvérisation industrielle.



## 3.3 Recherche et Développement

### 3.3.1 Une culture de l'innovation

Depuis sa création, le groupe EXEL Industries a marqué l'évolution décisive des technologies utilisées dans son métier, la pulvérisation.

Dans un contexte toujours plus compétitif, la Recherche et le Développement (R&D) permet au groupe EXEL Industries et à ses filiales :

- d'améliorer l'efficacité de la production, grâce à l'innovation des procédés ;
- de différencier son offre et de créer plus de valeur pour le client ;
- de développer les ventes et les recettes s'y rapportant, par l'innovation de ses produits ;
- de revendiquer la spécificité de son savoir-faire pour se démarquer de ses concurrents.

Ces dernières années nous déposons en moyenne 5 à 7 nouveaux brevets avec désignation de plusieurs pays.

Depuis septembre 2014, notre société EXEL Industries a généralisé à l'International la politique qu'elle avait mise en place en matière de propriété industrielle, depuis 1994 – réaffirmant ainsi son rôle de seul holding du Groupe.

À ce titre, notre Société dépose en son nom et pour chacune de ses filiales, en France et à l'International, tout nouveau brevet.

En 2015/2016, 25 nouveaux premiers brevets ont été déposés.

La R&D nécessite pour le groupe EXEL Industries et pour ses filiales de mobiliser du temps, des hommes et des coûts importants.

En effet, au moins 6 % de nos effectifs permanents participent activement aux nombreux projets de R&D que nous entreprenons.

La R&D passe aussi par le développement de partenariats avec des entreprises, des universités ou des PME innovantes, par des rachats de brevets, par la surveillance de la concurrence et par la recherche de créneaux porteurs.

Les frais de Recherche et Développement sont considérés comme des charges d'exploitation annuelles courantes et ne font donc pas l'objet d'une immobilisation à l'actif du bilan, sauf de manière exceptionnelle.

En outre, pour assurer une bonne gestion de ses dépenses de Recherche et Développement, notre Groupe utilise le système fiscal du crédit impôt recherche.

#### 3.3.1.1 Pulvérisation agricole

##### Produits « grandes cultures » et « vignes »

Afin de toujours mieux répondre aux nouvelles attentes du marché, la R&D d'EXEL Industries est axée sur :

- plus de précision dans l'application et l'adressage des gouttes sur la cible ;
- plus de sécurité pour l'opérateur ;
- plus de confort de conduite, de mise en œuvre et de réglage avec le développement de systèmes d'assistance ;
- plus de protection pour l'environnement ;

- une meilleure longévité et une fiabilité accrue des matériels.

À titre d'illustration, voici quelques innovations significatives :

- cabine d'automoteur montée sur glissière hydraulique avec accès cabine au niveau du sol (LASER FC) ;
- gestion électropneumatique de porte-jets 4 sorties (OPTI-SPRAY) ;
- nouveau châssis à largeur variable de 225 à 320 cm pour s'adapter à toutes les cultures (WideTrackPlus) ;
- nouveau châssis avec un réglage de la garde au sol pouvant passer de 125 à 200 cm pour des cultures hautes (ClearancePlus) ;
- nouveau système exclusif qui automatise entièrement le processus d'ouverture et de fermeture des rampes du pulvérisateur (Press'n'Go). Trophée de l'Innovation au salon Innovagri 2010 ;
- nouveau système de pulvérisation dédié à la viticulture et à l'arboriculture, qui utilise la technologie de pulvérisation par assistance d'air (IRIS). Médaille de l'Innovation au FIMA 2010 ;
- conduite automatique de l'automoteur de pulvérisation, afin de permettre à l'opérateur de se concentrer uniquement sur ses réglages. Ce « pilote automatique » fonctionne avec la réception d'un signal DGPS ou RTK et peut être déconnecté à tout moment par l'opérateur ;
- gestion automatique de la hauteur de la rampe grâce à des capteurs à ultrasons (AutoHeight) ;
- système de relevage « double cadre » et à chaînes permettant de pulvériser sur une très large plage de hauteur sous rampe, de 0,5 m jusqu'à 3,15 m (Twin Lift) ;
- pompe centrifuge bi-turbine plus facile à nettoyer et plus économe en carburant (Omega) ;
- pulvérisation « face par face » avec assistance d'air laminaire, utilisée pour la vigne et permettant une réduction importante des doses de médicament (Précijet) ;
- pulvérisation avec assistance d'air qui permet de réduire très significativement la dérive des produits pulvérisés (Twin) ;
- conduite dite « Automotive » permettant de gérer l'avancement des automoteurs aussi bien à la main qu'au pied ;
- système de gestion des remplissages, il évite les débordements de la cuve et assiste l'opérateur dans les réglages de son pulvérisateur (Novaflow) ;
- remplissage de la cuve principale du pulvérisateur via une cuve intermédiaire afin d'éviter tout risque de contamination (O'Clear) ;
- système recyclant l'air de la cabine du pulvérisateur et interdisant toute entrée d'air extérieure lors du travail de pulvérisation pour une meilleure protection de l'opérateur (Clinair) ;
- guidage, gestion des tronçons et modulation de dose couplés à une cartographie GPS du terrain ;
- système automatique de rinçage séquentiel de l'ensemble du circuit de pulvérisation (Autonet) ;

- système de suivi automatique de la rampe et de maintien horizontal du châssis de l'automoteur de pulvérisation (Stabilis) ;
- le nouveau pulvérisateur traîné STILA, élu machine de l'année au SIMA 2015 ;
- le nouvel automoteur Condor Endurance, avec une capacité de réservoir de 8000l.

Cela se traduit aussi par le lancement régulier de nouvelles gammes de produits. Ainsi, sur la seule année 2015-2016, le Groupe a par exemple lancé :

- Rubicon 9000, le nouvel automoteur prévu pour le marché Australien, devrait entraîner un bond de productivité, couvrant 150 ha à 60 litres/ha (soit 50 % de plus en hectare pulvérisé) ;
- Air Drive : équipements de pulvérisation jet porté dans l'interligne. Utilisées avec des buses à injection d'air, ces descentes nouvelles génération permettent de limiter la dérive mais aussi une réduction des quantités appliquées grâce à une optimisation des traitements.

Par conséquent, les produits du Groupe sont régulièrement mis à l'honneur, comme en témoigne le record du monde de HARDI EVRARD (136,82 ha pulvérisés en une heure) réalisé avec un Meteor 5400 et sa rampe de 44 mètres, ou bien les nombreuses récompenses reçues par les produits du Groupe à l'occasion de salons professionnels.

### 3.3.1.2 Arrachage de betteraves

#### Produits « arracheuses de betteraves »

HOLMER Exxact dispose de machines extrêmement sophistiquées, qui font l'objet d'améliorations continues. 3 nouveaux brevets ont été déposés au cours de l'exercice.

- Système de nettoyage des betteraves permettant de réduire de moitié « la tare terre » (Rotonet).
- Système numérique de contrôle de profondeur de travail de l'effeuilleuse et du bâti arracheur (Positronic 2).
- Système facilitant l'extraction de la betterave en utilisant les mesures de la position de la tête de celle-ci, par rapport à la profondeur et la nature des sols (Easy Lift).
- EasyHelp permet d'établir un diagnostic immédiat sur son fonctionnement, optimise l'approvisionnement de pièces de rechange.
- Le système AutoFill de détection par laser permet d'automatiser le remplissage des camions par le déterreur de silos Terra Felis 2.
- Le nouveau rotor à fléaux pour betteraves chauves, permet d'arracher des betteraves sans aucune présence de feuilles. Pour plus de rendement, moins d'usure, moins de consommation de carburant.

### 3.3.1.3 Pulvérisation et arrosage du jardin

#### Produits « grand public »

Les innovations du groupe EXEL Industries reposent sur la création et le lancement de gammes originales dans le domaine de l'arrosage et de la protection des végétaux, afin de mieux se différencier de ses concurrents, accroître sa part de marché et augmenter ses marges bénéficiaires.

Parmi ses créations originales figurent les tous premiers raccords de tuyau plastique, désherbeurs électriques à choc thermique, pompes d'évacuation multifonction, dévidoirs

avec système d'enroulement automatique, filtres de bassin pressurisés et lances d'arrosage télescopiques.

#### Quelques innovations

- Désherbeur électrique qui détruit les mauvaises herbes grâce à un choc thermique (Green Power).
- Pulvérisateur grand public de désherbage ponctuel, prenant la forme d'une « canne », qui offre à son utilisateur un confort inégalé en lui évitant de se baisser pour éliminer les mauvaises herbes. (Herbastop et Wonderweed).
- Pulvérisateurs électriques à batteries rechargeables pour le grand public (Libertis) et à batterie lithium-ion pour les professionnels (VERMOREL électrique 3000).
- Le Groupe a présenté à sa clientèle grand public en 2016 des innovations majeures dans le domaine des systèmes d'arrosage automatique, qui comprennent :
  - le premier programmeur électronique d'arrosage contrôlable *via* internet ;
  - le premier programmeur automatique d'arrosage avec capteur de lumière et un système d'irrigation flexible universel qui représente une solution simple et efficace pour les consommateurs ;
  - la gamme de micro-irrigation la plus courte et la plus simple du marché : EasyDrip.

### 3.3.1.4 Pulvérisation industrielle

Pour donner à nos clients toutes satisfactions, quatre axes de recherche sont incontournables :

- l'accroissement de la productivité de nos clients (réduction des temps de changement de teintes, augmentation des débits de pulvérisation, etc.) ;
- l'amélioration du « taux de transfert » (proportion de peinture effectivement appliquée sur la cible) ;
- la protection de l'environnement, grâce à une utilisation responsable des énergies et à un contrôle des émissions de COV (composant organique volatile) ;
- la constante adaptation de nos équipements avec les nouveaux produits (peintures, vernis, teintes, colles, mastics, etc.).

Spécialiste mondial de la pulvérisation de peinture, KREMLIN REXSON a développé des solutions de mise en peinture, allant de la pompe à l'applicateur :

- les technologies de pulvérisation développées sont extrêmement variées afin de coller parfaitement aux besoins des industriels. Selon la configuration, ce sera la pulvérisation Airspray, Airless, Airmix, ou Extra-finition qui sera préconisée aux clients ;
- un large choix de pompes fait aussi partie de la gamme de produits commercialisés, chacune de ces pompes ayant des caractéristiques techniques spécifiques. Par exemple, pour les produits... :
  - **EOS (Efficacité, Optimisation et Simplicité)**. En véritable accélérateur de performances pour les pistolets de peinture, cette gamme de pompe permet de mettre en œuvre sans aucun problème les dernières générations de peintures développées pour tous les marchés industriels dans le monde,
  - **THOR** : développée pour l'extrusion de produits épais, les unités de pompage de cette gamme sont, de par leur polyvalence, adaptées aussi bien aux équipements de construction, et à l'énergie solaire qu'à la navigation de plaisance,

- **gamme 2K** : Pompe d'un usage simple et rapide (Plug & Spray) qui offre une régulation électronique pour un contrôle continu et précis des dosages ainsi qu'un suivi des consommations réelles de produits et des émissions de COV.

Pour SAMES, expert mondial de la pulvérisation électrostatique, l'innovation est au cœur de sa stratégie d'entreprise avec notamment :

### Les bols électrostatiques

Dernier composant en contact avec la peinture, le bol est l'élément déterminant de la qualité et la précision de l'application. Fabriqué avec des techniques de pointe issues des industries aéronautique et spatiale, il fait l'objet d'attentions particulières, avec notamment le dépôt de nombreux brevets : THV (turbine haute vitesse) gage de finesse d'application, Hi-TE (High Transfer Efficiency) pour des rendements optimisés au maximum ou encore le clip magnétique, pour rendre plus simple et rapide le changement de bol.

### La technologie ACCUBELL dédiée à l'application des peintures Hydro

La seule technologie brevetée au monde grâce à laquelle l'application des peintures hydrosolubles est possible. Les pulvérisateurs ACCUBELL sont composés d'un réservoir de peinture intégré, isolant la peinture et supprimant alors tout risque de feu potentiel lié à la conductivité de ce type de substrat.

## 3.3.2 Marques et brevets

Depuis septembre 2014, notre Société dépose en son nom et pour chacune de ses filiales, en France et à l'International, toute nouvelle marque ainsi que tout nouveau modèle.

Cependant, pour des raisons historiques, nous avons laissé la propriété de certaines marques « phare » aux filiales concernées.

Aujourd'hui, notre groupe EXEL Industries détient près de 1 500 titres de Propriété Industrielle, avec plus de 370 marques enregistrées et plus de 224 familles de brevets (comptabilisant plus de 1 100 brevets dans le monde), sachant que ces dépôts sont le plus souvent européens, voire internationaux.

Tout comme les Brevets, les Marques et Modèles ne sont pas comptabilisés à l'actif du bilan, à l'exception de ceux qui ont

## Une solution sur-mesure en robotique

La solution EASY PAINT ROBOT est la déclinaison robotique en Industrie générale et automobile, d'un savoir-faire précis et adapté aux besoins de nos clients en termes de maîtrise des process de mise en peinture, constance de résultat et de qualité de finition.

RAM Environnement, dans le cadre de son activité de dépeussierage, réalise :

- un système de stabilisation des pistes et des stocks extérieurs (lutte contre l'érosion éolienne) par pluviométrie contrôlée (RAM-SPC), relié à une centrale météo ;
- un système de traitement des odeurs par pulvérisation (ODO-RAM) ;
- un matériel de pulvérisation surpuissant (TURBO RAM). Cet équipement est capable de pulvériser d'importants débits de liquides jusqu'à une distance de 40 mètres. Le débit en solution du canon peut varier de quelques dizaines de litres par heure à 10 000 l/h, on obtient ainsi : soit une vaporisation d'ambiance, soit une pulvérisation (dépeussierage) ;
- un système d'élimination des poussières embarqué directement sur les tractopelles de démolition (RAM-ED). La pulvérisation, pilotée directement depuis la cabine de l'engin de chantier, « alourdit » la poussière qui tombe au sol au lieu de rester en suspension dans l'air. RAM-ED est d'ores et déjà proposé en option sur les machines du fabricant Liebherr, et est compatible avec la plupart des machines des autres fabricants.

fait l'objet d'une acquisition à titre isolé ou bien, qui faisaient partie des actifs, lors de la reprise de la société concernée.

Avec l'élargissement à l'International de sa politique en matière de Propriété Industrielle, notre Société a généralisé ses contrats de licence à l'ensemble de ses filiales avec un taux de redevance unique de 1,5 % pour les Brevets et un taux unique de 1 % pour les Marques et Modèles.

Ces nouveaux Contrats en place depuis septembre 2014 se sont substitués, le cas échéant, aux précédents qui étaient en place depuis 1994.

Notre groupe EXEL Industries ne bénéficie par ailleurs d'aucun contrat de licence consenti par un tiers et n'est donc assujéti à aucun versement de redevance de licence.

## 3.4 Responsabilité Sociétale des Entreprises

### 3.4.1 Méthodologie

Le Groupe est composé de Sociétés internationales réparties en 4 pôles d'activité complémentaires.

Chaque Société est autonome et responsable sur ses pratiques RH, ses projets environnementaux et sociétaux. Il se dégage une tendance générale en matière de RSE, reflet de l'une des valeurs du Groupe « Comportement Responsable ».

#### 3.4.1.1 Organisation et outils de reporting

La loi Grenelle II (article 225-102-1 du Code de commerce) a rendu le reporting d'informations extra-financières obligatoire ainsi que la vérification selon des critères de taille et de statuts pour les entreprises françaises.

L'élaboration de ce document se fait en mode projet, avec une organisation en groupe de travail.

Le référentiel utilisé par les Sociétés du Groupe permet une fiabilité des données et une répétabilité dans le temps.

Ce référentiel est transmis à chaque société du groupe EXEL Industries à travers leur Directeur Général, charge à chacune des sociétés de consolider elle-même les données de ses propres filiales.

Le calendrier fixé a été respecté avec des interlocuteurs impliqués.

Les données sont soumises à un contrôle de cohérence, et à une consolidation globale groupe EXEL Industries.

L'ensemble est ensuite transmis au Siège.

En ce qui concerne les données qualitatives, les tendances générales ont pu être dégagées les deux années précédentes. Cette année, nous avons travaillé par différentiel, en demandant aux Sociétés du Groupe quelles étaient les nouvelles actions de l'exercice concernant la RSE.

Le fait marquant cette année en termes de méthodologie, est le changement de date de fin d'exercice fiscal, qui passe au 30 septembre, et l'intégration de la Société ET Works en janvier 2016.

### 3.4.1.2 Périmètre de restitution des données

Les indicateurs concernent toutes les entreprises du Groupe, qui elles-mêmes consolident les données de leurs filiales. Il n'y a aucune restriction géographique.

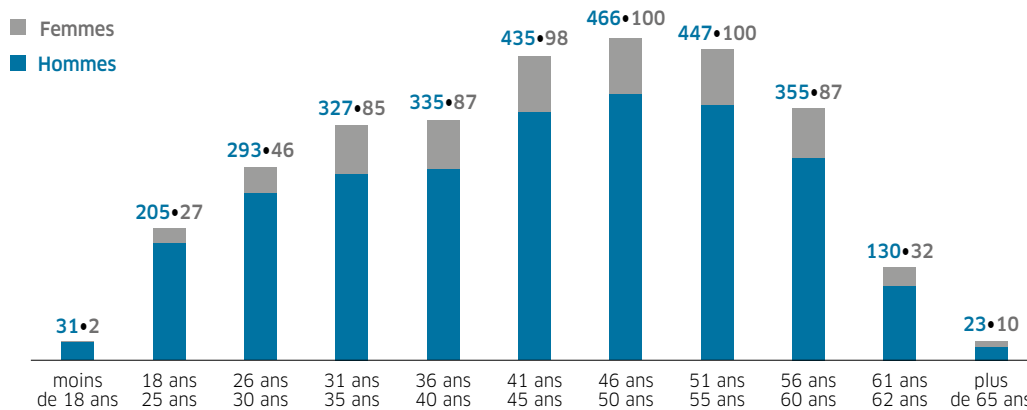
Les données environnementales ne prennent pas en compte les données environnementales de 2 des Sociétés du Groupe, mais les effectifs représentant moins de 1 % des effectifs du Groupe, l'impact est non significatif.

Lorsqu'une société a intégré le Groupe en cours d'année fiscale, comme ET Works cette année, les données sont prises au prorata.

## 3.4.2 Informations sociales

### 3.4.2.1 Emploi

L'effectif total du Groupe au 30/09/2016, est de 3 721 salariés (CDD + CDI), avec 18 % de femmes et 82 % d'hommes.



Les effectifs globaux ont augmenté de 1,2 %. Cette stabilité est due à l'intégration des 158 salariés de ET Works qui a compensé des baisses d'effectif par ailleurs.

Le Groupe comptabilise au total 682 départs, dont 251 licenciements, et 645 embauches.

La pyramide des âges garde une répartition équilibrée, avec un vieillissement stable, puisque 52 % des salariés sont en première partie de carrière (moins de 45 ans), comme l'an dernier.

Les jeunes de moins de 25 ans restent bien représentés (6,2 % des effectifs au 30/09/2016, avec une très légère baisse par rapport à l'an dernier). La part des séniors (plus de 55 ans) est en légère augmentation à 18 %. La moyenne d'Age est de 43,6 ans.

France	44,3 %
Europe hors France	38,7 %
Amérique du Nord	9,0 %
Australie	2,8 %
Asie	2,4 %
CIS	2,2 %
Amérique du Sud	0,4 %
Afrique	0,2 %

En termes de zone géographique, le Groupe emploie principalement en Europe, et surtout en France. Mais on constate une réelle internationalisation, au profit notamment de l'Amérique du Nord (9 % vs 5,2 % au 31/08/2015), avec l'effet du rachat de ET Works.

### Effectifs : les historiques

	01/09/2015-30/09/2016	01/09/2014-31/08/2015	01/09/2013-31/08/2014
Effectifs moyens	3 739	3 786	3 868
Intérimaires	174	144	377

Les effectifs sont restés stables au global avec l'intégration de ET Works qui compense des baisses d'effectifs par ailleurs. Ces baisses sont réparties sur l'ensemble des pôles d'activité du Groupe.

### Agricole :

L'activité restant plutôt basse sur le pôle agricole, le nombre d'intérimaires reste bas également.

### Note sur les effectifs :

Un effectif est donné au 30/09/2016 : il s'agit de tous les salariés en CDD (dont apprentis) et CDI présents au 30/09/2016, quel que soit leur temps de travail.

C'est cet effectif qui est utilisé pour les répartitions par âge, sexe, et zones géographiques.

Pour les effectifs moyens : il s'agit des moyennes sur 13 mois, des effectifs présents au dernier jour de chaque mois, sans tenir compte des éventuels temps partiels, et comprenant les CDD (dont apprentis) et les CDI.

## Rémunérations

	01/09/2015- 30/09/2016	01/09/2014- 31/08/2015	01/09/2013- 31/08/2014
Rémunérations incluant la participation	214 007 K€ 13 mois	187 551 K€	195 951 K€

### 3.4.2.2 Organisation du travail

#### 3.4.2.2.1 Le temps de travail

La partie agricole du Groupe organise son temps de travail pour faire face à une réelle saisonnalité (annualisation, modulation, heures supplémentaires, travail en équipes).

Pour l'ensemble du Groupe, le travail de nuit reste occasionnel et anecdotique (interventions sur site clients par exemple). Le télétravail commence à être un sujet de discussion et de réflexion dans nos entreprises.

Sur l'ensemble du Groupe, le travail à temps partiel est accepté sans être pour autant encouragé. Seules les surcharges de travail dues à la saisonnalité peuvent conduire certains refus.

Au global, sur l'ensemble du Groupe, le nombre de salariés à temps partiel au 30/09/2016 est de 123 : il passe de 2,5 % de l'effectif à 3,3 %. Ce point est représentatif de l'adaptation dont fait preuve le management face à des situations individuelles.

Le nombre d'heures théoriquement travaillées sur les 13 mois de l'exercice au niveau du Groupe est de 1 867 heures par salarié, ce qui correspond au total des heures travaillées dans l'ensemble des sociétés du Groupe, ramené à l'effectif moyen, hors intérimaires.

#### 3.4.2.2.2 L'absentéisme

L'absentéisme de l'exercice 2016 est à 2,58 %. L'évolution positive par rapport aux années précédentes est due pour l'essentiel à la fiabilisation de la méthode, en alignant toutes les entreprises sur un compte des jours d'absence en jours ouvrés plutôt qu'en calendaires. L'année dernière certaines entreprises avaient comptabilisé en jours calendaires.

#### Note sur l'absentéisme :

L'absentéisme calculé est basé sur des absences courtes (jusqu'à 90 jours), et hors congés maternité, paternité et parentaux.

Le taux d'absentéisme est calculé en rapportant les jours ouvrés d'absences réelles au nombre de jours théoriquement travaillés. Nous excluons les accidents du travail ou maladie professionnelle, les congés maternité, paternité et parentaux, les congés sans solde ou pour événements familiaux, les longues maladies...

#### 3.4.2.3 Relations sociales

Au-delà des réunions et négociations obligatoires, respectées dans les pays concernés, des réunions régulières sont en place avec des représentants du personnel, des managers, voire les équipes en direct, pour aborder tous sujets : conditions de travail, rémunération, présentation des résultats et de la

stratégie d'entreprise... Des idées plus créatives sont en place dans certaines sociétés : chez KREMLIN REXSON, des petits-déjeuners avec le DG sont organisés avec des groupes restreints de collaborateurs afin de favoriser les échanges directs entre la Direction et les salariés et permettre la mise en place de groupes de travail à différents niveaux sur des problématiques diverses.

Le journal Exechos, édité au niveau du Groupe, est distribué à chaque employé à son domicile. Les communiqués de presse Groupe sont diffusés dans les entreprises. Un dossier « Green Business » revient à tous les numéros.

Des journaux internes sont rédigés dans plusieurs entreprises (exemple du « P'tit Krem » chez KREMLIN REXSON). Il en est de même chez HOZELOCK Ltd ou HOLMER.

Le Comité de Groupe rassemble des représentants des plus grosses sociétés de tous les pays. Les membres du Comité de Groupe sont également invités à l'Assemblée Générale.

Guerric BALLU, le Directeur Général du Groupe, visite les entreprises régulièrement, rencontre les équipes et se rend sur les sites de production.

Certains accords sont signés de manière volontaire au niveau de chaque entité, sans être répertoriés au niveau du Groupe, en vertu de notre politique de fédération de PME et PMI. On compte aujourd'hui 70 accords en vigueur dans les différentes sociétés du Groupe, contre 50 l'an dernier.

Exemples de pratiques : accords de modulation du temps de travail, notamment dans les activités agricoles, contrat génération chez SAMES.

La valeur n° 7 : « Fierté d'Appartenance » est vécue à travers des événements tels que la médaille du travail, des journées portes ouvertes, des formations destinées à l'ensemble des équipes, l'organisation de l'« Académie EXEL », une démarche « EASY WORK » très participative chez Holmer.

#### 3.4.2.4 Santé et sécurité

Là encore, au-delà des règles légales dépendant de chaque pays, les conditions de santé et de sécurité au travail sont prises en compte très sérieusement dans toutes les sociétés du Groupe, avec des constantes :

- la formation des employés : secouristes, incendie, appareils de levage ;
- le port des Équipements de Protection Individuelle est généralisé.

De manière générale mais pas systématique, un suivi médical est organisé. De même l'analyse des accidents du travail, même bénins, est en place dans un nombre croissant d'entreprise.

Enfin, des mesures plus locales sont en place :

- chez HOLMER, démarche collaborative EasyWork prenant en compte notamment les conditions de travail et de sécurité ; création d'un poste de correspondant sécurité ;
- chez SAMES Technologies ou Hardi International, démarche de baromètre social qui concerne entre autres le bien-être au travail ; mise en place d'un service social et santé externalisé (infirmier et assistance sociale) ;
- chez HARDI, chaque ouvrier est testé sur ses connaissances en matière de risques et de mesures de sécurité sur son poste de travail ;
- chez TRICOFLEX, un salarié est dédié 100 % aux sujets HSE, et une collaboration est en place avec la CARSAT ;
- chez KREMLIN REXSON, Stains: des études de postes sont régulièrement menées pour améliorer les conditions de travail et un ergonome intervient dans les ateliers pour étudier les postes de travail et leur organisation ; nombreux investissements : EPI, signalisation au sol, réfection des



sols, réfection des éclairages, tapis anti-fatigue, soufflets anti-bruit, aménagements de circulation sur le site et dans les ateliers, aménagements des plafonds, changement des racks de stockage, audit pompiers, amélioration des conditions de stockage des produits chimiques, mise en place de films UV sur les verrières, remplacement des vitres, analyses eau et amiante, transfert local poubelle. Les filiales sont également impliquées : en Espagne, une société indépendante organise 2 fois par an des contrôles sur la sécurité au travail et la santé ; en Italie, mise en place d'un correspondant sécurité pour s'assurer de la sécurité du site.

Au total sur le Groupe, 2 maladies professionnelles sont déclarées sur l'exercice fiscal 2016.

Les accidents du travail sont systématiquement enregistrés, et formellement déclarés le cas échéant.

	01/09/2015- 30/09/2016	01/09/2014- 31/08/2015	01/09/2013- 31/08/2014
Taux de fréquence	25,58	19,32	25,07
Taux de gravité	0,51	0,42	0,45

Les taux de fréquence et de gravité sont revenus au niveau d'il y a deux ans. Ce thème a été sélectionné par le Groupe pour faire l'objet de plans d'actions spécifiques. Voir paragraphe 5.

**Note sur ces deux indicateurs :**

■ **Taux de fréquence :**

$$\frac{\text{nombre d'accidents du travail avec arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{nombre d'heures travaillées par tous les salariés du Groupe (hors intérimaires)}}$$

Il s'agit du nombre d'accident avec au moins un jour d'arrêt par million d'heures travaillées.

■ **Taux de gravité :**

$$\frac{\text{nombre de jours d'arrêts consécutifs à des accidents du travail} \times 1\,000}{\text{nombre d'heures travaillées par tous les salariés du Groupe (hors intérimaires)}}$$

Il s'agit du nombre moyen de jours d'arrêt par millier d'heures travaillées.

### 3.4.2.5 Formation

Les politiques mises en œuvre en matière de formation : les besoins de formations sont issus d'entretiens individuels entre le manager et l'employé, croisés avec la stratégie des entités. Les plans sont annuels et spécifiques à chaque entité, les services Ressources Humaines peuvent être impliqués lorsqu'ils existent selon les entreprises. Les formations sont validées par les Directions Générales, en cohérence avec la stratégie d'entreprise. Les thèmes principaux abordés :

- le management : l'Académie EXEL est une formation sur les outils du management, dédiée à chaque manager, et organisée par le Groupe ;
- la sécurité est le premier thème abordé dans chaque société ;
- de par l'internationalisation du Groupe et les Synergies à développer, les langues sont également un grand thème de formation ;
- les compétences techniques font également l'objet de nombreuses formations, en particulier des formations sur les produits ;
- la flexibilité est recherchée à travers la polyvalence ;
- également des formations sont en place pour développer l'efficacité de nos forces commerciales ;

Les entreprises du Groupe totalisent environ 38 000 heures de formation sur l'année civile 2015, soit environ 11 heures par salarié en CDI, hors heures passées par les apprentis à l'école, en légère hausse par rapport à l'année calendaire 2014.

### 3.4.2.6 Égalité de traitement

#### Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le taux de féminisation du Groupe reste constant en 2016 à 18,1 %.

La représentativité des femmes dans le management a augmenté de 3 % par rapport à l'an dernier. Nous sommes au-dessus de 17 % de femmes parmi les managers.

Le Conseil d'Administration du Groupe compte 1/3 de femmes.

Les entreprises françaises ont toutes travaillé sur les accords en faveur de l'égalité hommes-femmes, et sur le contrat génération. Dans les pays où cette démarche légale n'existe pas, des chartes sont appliquées et respectent les législations locales en matière d'égalité hommes/femmes.

Deux audits ont été réalisés cette année en interne par un DRH d'une filiale du Groupe sur deux Sociétés (HOZELOCK EXEL et SAMES Technologies) pour examiner sur le terrain les problématiques autour de la mixité.

Ce thème a également été retenu par le Groupe pour faire l'objet de plans d'actions spécifiques. (voir paragraphe 5)

#### Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Dans la pratique, le Groupe emploie des personnes en situation de handicap, en salariat ou à travers des CAT. Chez HARDI au Danemark, le Business Center organise chaque année 4 stages de 13 semaines, réservés à des personnes en situation de handicap, avec un tuteur désigné appartenant à l'entreprise. Chez KREMLIN REXSON, une action a été menée avec un cabinet extérieur pour changer le regard de tous sur le handicap. Chez SAMES Technologies, un tournoi Handisport a été organisé, avec parcours en fauteuil roulant dans l'entreprise.

Pour les entreprises françaises, le nombre total d'unités requises est de 84 unités sur l'année civile 2015. 57 unités sont pourvues. La taxe payée au titre de 2015 a été de 90 K€.

#### La politique de lutte contre les discriminations

La politique générale du Groupe, portée par une éthique forte du Conseil d'Administration : manager ses employés au regard de ses compétences, sans considération de sexe, d'âge, de handicap, d'appartenance à une ethnie, de religion, d'orientation sexuelle, d'opinion politique, d'état de santé, de situation familiale...

Le livret d'accueil de ET Works faisant nouvellement partie du Groupe est signé par tous les salariés, et souligne l'égalité de traitement pour tous.

### 3.4.2.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- à l'abolition effective du travail des enfants.

Par respect de la loi de chaque pays, mais surtout par conviction éthique, le Groupe respecte les droits et principes contenus dans les huit conventions fondamentales de

l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Le Groupe est majoritairement implanté en Europe, dans des pays ayant ratifié les conventions fondamentales de l'OIT.

### 3.4.3 Informations environnementales

Nos industries sont globalement peu polluantes et consommatrices d'eau, d'énergie, et de matières premières. La vocation du Pôle Industrie et du Pôle agricole notamment est de proposer à nos clients des solutions qui leur permettent de réduire leur impact environnemental :

- en limitant les consommations de produits pulvérisés (optimisation des produits et process) ;
- en proposant des systèmes de captage des poussières ;
- en proposant des projecteurs de peintures en poudre avec systèmes de recyclage ;
- en proposant des pulvérisateurs de peintures hydrosolubles ;
- en proposant dans l'activité grand public, des nouveaux produits alternatifs à l'application de désherbants chimiques (ex. : Green power)...

#### 3.4.3.1 Politique générale en matière environnementale

Sur certains sites, notamment ceux soumis à autorisation ICPE (MATROT, TRICOFLEX...), des démarches structurées autour de l'environnement sont en place : chez Matrot (France) par exemple, les sujets environnementaux sont suivis *via* le service méthodes, qui s'appuie sur un service expert de l'UIMM, et met en place des procédures écrites (canalisation des émissions de COV, gestion des déchets banals et dangereux), le cas échéant, des audits réguliers peuvent être organisés sur certains sites selon les législations en vigueur.

**Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement** concernent principalement la bonne gestion des produits chimiques, la bonne utilisation des protections auditives, les procédures de gestion des déchets.

Beaucoup d'entreprises du Groupe pratiquent le tri et la valorisation des déchets, lorsque les filières existent dans les pays, généralement avec l'appui des sociétés spécialisées.

Exemples :

- MATROT (France) : filières bois, papier/carton, métaux ferreux & non ferreux, batteries au plomb, déchets dangereux ;
- SAMES (France) : réutilisation des emballages carton des fournisseurs en matelas de blocage dans les boxes d'expédition ;
- HOLMER (Allemagne) : filières papier, plastique, métal, palettes usagées... ;
- HOLMER Exxact (France) : filières papier, cartons, huiles, et ferrailles ;
- VERMOREL (Roumanie) : filières métal et papier ;
- TECNOMA (France) : la peinture poudre, la grenaille et le polyéthylène sont repris directement par les fournisseurs pour être retraités et recyclés dans leurs productions ;
- CARUELLE (France) : filières ferraille, grenaille, et papier/carton.

Des investissements industriels sont réalisés dans les sociétés du Groupe selon les contraintes et politiques locales.

Exemples :

- AGRIFAC (Pays Bas) construit une nouvelle usine pour sa croissance. Cette usine 4.0 respecte l'environnement en répondant aux exigences du label de qualité internationale « BREEAM » au niveau le plus élevé « outstanding ». L'évaluation est faite sur neuf catégories : gestion, santé, énergie, transport, eau, matériaux, déchets, utilisation des terres et de l'écologie sans pollution. Grâce à ses 3,000 m<sup>2</sup> de panneaux solaires sur le toit, l'usine est complètement neutre en énergie. L'achèvement de la construction est prévu pour l'automne 2017 ;
- chez SAMES : mise en place de la filière de réutilisation des palettes en bois ;
- chez HOZELOCK EXEL (France) : réfection de toiture, et investissement dans une chaudière pour diminuer les consommations d'énergie. Les salariés ont été sensibilisés au tri sélectif ;
- chez ET Works (USA) : le responsable de la sécurité est explicitement responsable des questions sur l'environnement, les salariés sont formés pour le recyclage de l'huile et de l'acier ;
- chez TECNOMA : passivation d'anciennes cuves à fuel pour éviter tout risque de pollution des sols ;
- chez KREMLIN REXSON : une campagne de communication a été menée autour de la COP21 ;
- chez TRICOFLEX (France) : généralisation des bacs de rétentions, remplacement des groupes CFC, et analyses semestrielles de la nappe phréatique ;
- chez HOLMER : nouvelle installation de peinture qui réduit la consommation de peinture ;
- chez KREMLIN REXSON : changement de la machine à dégraisser : abandon du dichlorométhane et utilisation d'alcool modifié.

Les produits chimiques sont répertoriés et sont stockés sur des bacs de rétention. La gestion des déchets est maîtrisée : par exemple chez SAMES (France), une soude à déchets est en place, régulièrement vidée et évacuée par un prestataire dédié à la gestion des déchets chimiques. Les chiffons souillés font partie intégrante de cette filière.

Nos industries sont généralement peu génératrices de bruit. Les entreprises qui génèrent du bruit, en interne comme vis-à-vis du voisinage, respectent les réglementations en vigueur, et ont mis en place une surveillance en établissant et en tenant à jour une cartographie des bruits. Les salariés concernés portent des protections auditives :

- chez ET Works : les niveaux de bruit sont périodiquement mesurés pour assurer un niveau inférieur aux limites autorisées par OSHA ;
- chez SAMES Technologies : réaménagement de la zone de production des pulvérisateurs avec des coffrets de confinement du bruit pour les tests turbine : moins de nuisance sonore ; les caissons de ventilation des cabines de poudrage au laboratoire R&D ont été insonorisés ;

- chez HOZELOCK EXEL : réalisation des mesures de bruit lors de l'enregistrement du site ICPE ;
- chez TRICOFLEX : un mur anti-bruit a été installé pour les riverains. Des mesures régulières sont réalisées aux différents points clés du site ;

- chez KREMLIN REXSON : déplacement des essais bruyants dans un local dédié et isolé de l'activité principale.

Notre impact environnemental ne nécessite aucune provision aujourd'hui.

### 3.4.3.2 Utilisation durable des ressources

#### 3.4.3.2.1 Consommation d'eau et d'énergie

	01/09/2015- 30/09/2016 Exercice 13 mois	01/09/2014- 31/08/2015	01/09/2013- 31/08/2014
Consommation d'eau en m <sup>3</sup>	103 876	89 922	82 036
Consommation d'électricité en kWh	39 138 503	36 426 933	44 819 587
Consommation de gaz en kWh HHV	34 183 482	44 227 278	52 149 764
Consommation de propane en kWh HHV	5 905 669	ND	ND
Consommation de fuel en litres	1 340 794	983 526	740 510

Seules les consommations gaz naturel, propane et fuel sont reportées à ce jour. À compter de l'année 2015-2016, nous distinguons les consommations de gaz naturel des consommations de propane. Pour les exercices précédents l'ensemble de la consommation était regroupée sur la ligne consommation de gaz.

Nous avons le souci de limiter les consommations d'eau et d'énergie. En particulier, les essais en eau des machines agricoles se font en circuit fermé dans la plupart des cas. (exemples : EMC en Russie, HARDI en Australie).

Certains processus consommateurs d'énergie, comme des postes de soudures, ont été changés pour des équipements moins consommateurs, comme chez VERMOREL (Roumanie) par exemple.

Des investissements ont été faits en matière d'isolation thermique des bâtiments, par exemple chez CARUELLE (France), où la toiture et l'isolation ont été refaites sur la section dédiée aux bureaux et aux pièces détachées.

Les éclairages LED se développent, comme chez AGRIFAC.

Des bâtiments mieux isolés (exemple du nouveau bâtiment chez SAMES) permettent également des économies d'énergie :

- chez BERTHOUD : création d'un puits aux essais avec circuit fermé d'eau de manière à faire les tests de nos machines sans gaspillage ; Chaîne de peinture équipée d'un éclairage à LED afin de baisser la consommation électrique. Les températures et l'éclairage sont régulés ;
- chez AGRIFAC : récupération de l'eau de pluie pour les sanitaires ;
- chez SAMES : installation de plafonniers à led en remplacement de tube fluo ;
- chez HOZELOCK EXEL : installation d'un compresseur à vitesse variable et mise en place d'une réserve de 30 m<sup>3</sup> pour la récupération d'eau de pluie ;
- chez HOZELOCK UK : investissements pour améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau. L'entreprise a remporté une récompense pour la réduction d'utilisation de l'eau dans les sanitaires ;
- chez KREMLIN REXSON en Espagne : changement des climatisations qui a permis une baisse sensible de la consommation électrique.

#### 3.4.3.2.2 La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Nos activités de montage sont peu consommatrices de matière première car nous utilisons surtout des composants.

Toutefois des sociétés ont des procédés de transformation de matière : VERMOREL (Roumanie, soudure acier) et TRICOFLEX (France, extrusion matière plastique). Ces sociétés réduisent et réutilisent leurs propres déchets. HOZELOCK (Angleterre), envoie certains déchets de production (extrusion matière plastique) chez TRICOFLEX pour les recycler. VERMOREL optimise ses plans de découpe et réutilise les chutes ; TRICOFLEX a créé des mélanges expansés permettant d'économiser 30 % de matières premières, et recycle ainsi 80 % de ses déchets de matière plastique. TECNOMA renvoie ses déchets aux sociétés de retraitement. Un indicateur de rebut de rotomoulage est mis en place depuis 2 ans par machine et par client et permet le suivi d'un plan d'action à moyen terme sur les formes de moules. Sur les nouveaux moules, un système de pression est utilisé pour diminuer le taux de rebut des cuves sur la machine R50. Chez HOLMER, une nouvelle installation de peinture permet la réduction de la quantité de peinture utilisée.

#### 3.4.3.2.3 L'utilisation des sols

Non applicable pour notre activité.

### 3.4.3.3 Changement climatique

#### 3.4.3.3.1 Les rejets dans l'air, dont les émissions de gaz à effet de serre

Dans le domaine des transports professionnels : nous favorisons le transport en commun pour nos employés (le train plutôt que la voiture). Pour limiter les déplacements, le Groupe se dote de systèmes de visio-conférences et de web conférences. Les flottes automobiles sont gérées de façon à limiter les grammes de CO<sub>2</sub>/km.

Sur les sites dotés d'installations de peinture, les émissions de COV sont contrôlées et limitées par les équipements d'extractions d'air et de filtration dont les cabines ou les postes de soudure sont équipés.

Nous favorisons l'installation de chauffage par rayonnement : ils sont moins consommateurs et plus efficaces énergétiquement que les chauffages au fuel, qui ont été remplacés sur certains sites.

	01/09/2015- 30/09/2016 sur 13 mois	01/09/2014- 31/08/2015	01/09/2013- 31/08/2014
Conversion en émission de CO <sub>2</sub>	29 069 083	27 641 436	32 050 298

Les émissions de CO<sub>2</sub> pour N-2 sont calculées sans distinguer gaz naturel et propane, contrairement aux données N et N-1

**Note sur ces rejets :**

Il s'agit de la conversion des consommations :

Facteurs d'émission	Facteur de conversion	Source
Electricité - mix moyen Europe	0,42kg CO <sub>2</sub> /kWh	Base Carbone
Gaz naturel - Europe	0,214kg CO <sub>2</sub> /kWh PCS	Base Carbone
Propane, inclus maritime - Europe	0,257kg CO <sub>2</sub> /kWh PCI	Base Carbone
Essence à la pompe - France métropolitaine	2,79kg CO <sub>2</sub> /L	Base Carbone

**3.4.3.3.2 L'adaptation aux conséquences du changement climatique**

Nos clients agriculteurs pourraient être impactés par les changements climatiques. Nos machines s'adaptent déjà à des climats différents, vu notre exposition à différents climats (désertiques en Australie, grandes étendues en Russie, humides en automne pour la betterave, agriculture sur petites parcelles en France...).

HOZELOCK adapte ses gammes pour permettre un plus grand développement de la micro-irrigation, moins consommatrice en eau.

**3.4.3.4 Protection de la biodiversité**

Les machines agricoles développées par le Groupe pulvérisent la bonne dose au bon endroit au bon moment : en évitant le surdosage (avec par exemple le Précijet de TECNOMA), en améliorant la précision et la répartition des débits (avec par exemple l'EasyFlo de BERTHOUD), en augmentant la pénétration des gouttes (avec par exemple l'Iris de HARDI).

Nos systèmes de coupure de tronçon ou coupure buse à buse guidés par GPS permettent de ne pas pulvériser deux fois au même endroit. Les buses conçues par le Groupe sont homologuées anti-dérive.

Les produits phytosanitaires atteignent seulement la plante à traiter, et impactent moins la faune, la flore et la biodiversité.

Nous travaillons à réduire le tassement des sols pour préserver la biodiversité dans les sols.

Nos développements dans le domaine agricole s'inscrivent dans le plan gouvernemental ECOPHYTO.

Nos pulvérisateurs de peinture industrielle permettent l'application de produits aqueux non polluants, avec les meilleurs taux de transfert du marché.

Dans la grande distribution, la société HOZELOCK-EXEL, a développé des produits moins consommateurs de matière active (jusqu'à 90 % pour le produit Wonderweeder).

Notre désherbeur électrique, qui détruit les mauvaises herbes grâce à un choc thermique, évite l'utilisation de désherbant chimique (Green Power).

**3.4.4 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable**

**3.4.4.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société, en matière d'emploi et de développement régional, et sur les populations riveraines ou locales**

L'organisation du Groupe en fédération d'entreprises et le respect des cultures locales favorisent l'implantation historique de nos sites dans des zones rurales et leur intégration dans la vie industrielle et sociale locale (mairies, clubs de foot, écoles, pompiers volontaires, associations, etc.).

Dans ces zones rurales, nos entreprises représentent un employeur important (emploi direct ou indirect).

**3.4.4.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines**

Nos entreprises proposent des visites pour des écoles, les familles des employés, les résidents locaux, les journalistes, les élus locaux...

Nous sommes en relation régulière avec les instances intéressées par l'activité des Sociétés du Groupe.

À titre d'exemples :

- le Groupe adhère à l'association FARRE en faveur de l'agriculture raisonnée ;
- certains managers sont impliqués dans des institutions locales (CCI, zones industrielles, Conseils d'Administrations, parrainage au sein des missions locales, associations, juge au tribunal du commerce, investissement dans les syndicats professionnels, pépinières d'entreprises...) ;
- la plupart des entreprises travaillent en relation avec des écoles de tous niveaux pour proposer des stages et des contrats d'apprentissage. Certaines entreprises donnent du matériel de démonstration aux écoles ;
- la société HOLMER en particulier dédie une personne à temps plein pour gérer un groupe permanent de 28 employés en apprentissage, et s'investit dans le projet « Kids & Technology ». Au total dans le Groupe, nous comptons 83 apprentis en moyenne sur l'année fiscale ;
- en France, la taxe d'apprentissage est distribuée de préférence aux écoles locales ;
- des pompiers volontaires sont employés dans certaines de nos sociétés et bénéficient de certaines souplesses. Des collectes de sang ont été organisées. Chez ET Works 4 collectes par an ont lieu. Chez SAMES Technologies à Meylan, la collecte permet deux fois par an de récolter le sang de 35 à 40 personnes ;
- chez HOZELOCK UK, on a travaillé avec la police locale pour aider à former leurs chiens à la recherche de drogues en leur procurant un environnement différent d'entraînement ;

### 3.4.4.3 Sous-traitance et fournisseurs

**La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux.**

**L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale**

Les sociétés du Groupe gardent généralement un réseau local de sous-traitants et fournisseurs : maintenance, sous-ensembles, composants, organismes de formation, propreté des locaux, agences d'intérim...

La plupart des sociétés fonctionnent avec des chartes appuyant notamment sur la responsabilité sociétale des entreprises.

À titre d'exemples :

- Hardi fait signer une *Supply Code of Conduct* à ses sous-traitants, comprenant les problématiques de respect de la loi, des pratiques de l'Emploi, de non-discrimination, d'environnement de travail, de lutte contre la corruption ;
- chez SAMES, les Conditions Générales d'Achat et les Conditions Particulières d'Achat de Services mentionnent toutes deux des articles relatifs à la RSE.

### 3.4.4.4 Loyauté des pratiques

#### 3.4.4.4.1 Les actions engagées pour prévenir la corruption

Les procédures de doubles signatures sécurisent ces aspects. L'engagement dans des contrats d'achats d'une certaine taille se fait souvent avec l'approbation d'au moins deux employés.

Certaines sociétés, comme HOZELOCK EXEL ou BERTHOUD par exemple, redistribuent régulièrement le portefeuille de fournisseurs.

Nous avons des procédures d'appel d'offres sur beaucoup de contrats Groupe : nous demandons 2 ou 3 devis : assurances, Commissaires aux Comptes, avocats, téléphonie mobile, conseils en Propriété Intellectuelle, choix de l'ERP...

#### 3.4.4.4.2 Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les solutions développées pour nos clients respectent les directives et normes sécuritaires et environnementales (directive machine, Directive Atex, Reach, RohS, certaines Normes ISO...)

Les actions décrites dans le cadre du respect de la biodiversité ont pour autre conséquence la préservation de la santé des consommateurs en limitant l'utilisation des produits phytosanitaires.

#### 3.4.4.5 Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme.

Les Droits de l'Homme transparaissent dans nos valeurs :

- Confiance Initiative ;
- Franchise Transparence ;
- Esprit d'Équipe ;
- Comportement Responsable.

Le respect des Droits de l'Homme est une évidence chez nous, en France comme à l'étranger.

#### 3.4.4.6 Gaspillage alimentaire

Cette thématique est peu significative pour Exel Industries, seules les cantines sont concernées et ces dernières ne sont pas gérées par le Groupe.

## 3.4.5 Mise en place d'un projet au niveau du Groupe pour piloter la RSE de manière proactive

Un projet, commandité par le Directeur Général du Groupe Monsieur Gueric BALLU, et piloté par le Directeur des Ressources Humaines du Groupe s'est mis en place en janvier 2016 autour de 4 axes de travail :

- l'absentéisme ;
- lutte contre les accidents de travail ;
- l'apprentissage ;
- la mixité hommes-femmes.

L'équipe projet, composée de 4 DRH du Groupe s'est vue confier les missions :

- définir les objectifs sur chacun de ces axes ;
- communiquer auprès de chaque Comité Directeur des Sociétés du Groupe autour de ces axes et faire un état des lieux ;
- accompagner l'élaboration de plans d'actions concrètes en proposant des boîtes à outils ;
- suivre ces plans d'actions sur l'année fiscale 2016-2017.

Les objectifs fixés sont les suivants :

#### Absentéisme

- 3 % sur 2016/2017.

#### Lutte contre les accidents de travail

- Taux de fréquence inférieur à 30 dans toutes les entreprises du Groupe et à minima, pour les entreprises à niveau inférieur, maintien ou amélioration du taux.
- Taux de gravité inférieur à 1 dans toutes les entreprises du Groupe et à minima, pour les entreprises à niveau inférieur : maintien ou amélioration du taux.
- Mise en place d'un indicateur d'accidents bénins pour les sociétés qui n'en ont pas.

#### Apprentissage

- 3 % d'apprentis.

#### Mixité

- Mise en place d'indicateurs et de plans d'actions dans chaque société du Groupe.
- Suivi spécifique des mesures mises en place au sein de 2 entreprises du Groupe.



### 3.4.6 Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice de 13 mois clos le 30 septembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société EXEL Industries désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048 <sup>(1)</sup>, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos de 13 mois le 30 septembre 2016 (ci-après les « Informations RSE »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

#### Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, conformément au référentiel utilisé par la Société, (ci-après le « Référentiel ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la Société.

#### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce.

Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

#### Responsabilité du Commissaire aux Comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre novembre et décembre pour une durée d'environ quatre semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé sur la sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 <sup>(2)</sup>.

(1) Dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

(2) ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

#### 1. Attestation de présence des Informations RSE

##### Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

##### Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

#### 2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

##### Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de

ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes <sup>(1)</sup> :

- au niveau de l'entité consolidante et de certaines entités nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées <sup>(2)</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 22 % des effectifs et entre 24 et 91 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Lyon, le 20 janvier 2017

L'un des Commissaires aux Comptes,

**Deloitte & Associés**

Gérard BADIN

Associé

(1) **Informations quantitatives** : consommation d'électricité (en kWh), consommation de gaz (en kWh), consommation de propane (en kWh), effectif moyen, nombre d'embauches, nombre de licenciements, taux d'absentéisme, taux de fréquence des accidents (dont nombre d'accident avec arrêt), taux de gravité des accidents (dont nombre de jours d'arrêt lié aux accidents avec arrêt), nombre total d'heures de formation.

**Informations qualitatives** : politiques mises en œuvre en matière de formation, y compris en matière de sécurité, audits environnementaux réalisés, mesures pour le tri et la valorisation des déchets, sous-traitants et fournisseurs en tant qu'acteurs locaux, charte appuyant sur la responsabilité sociétale des entreprises, respect des directives et normes sécuritaires et environnementales.

(2) Tecnomat, Tricoflex et Hardi HIA.

## 3.5 Activités de la Société, comptes consolidés et sociaux

EXEL Industries a poursuivi ses deux activités :

- gestion et animation de ses filiales directes, toutes détenues à plus de 95 % ;
- gestion et suivi de son portefeuille de brevets, marques, dessins et modèles, concédés en licence d'exploitation.

### 3.5.1 Comptes consolidés – Principales données consolidées

(en millions d'euros)	30/09/2016	31/08/2015
Capitaux propres part Groupe avant affectation du résultat	299,1	274,4
Écarts d'acquisition	65,8	57,6
Immobilisations nettes (hors écarts d'acquisition)	154,5	127,0
Trésorerie disponible	99,7	80,0
Dettes financières (courantes & non courantes)	203,6	155,3
Provisions pour risques et charges (courantes & non courantes)	56,1	54,0
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES (HT)</b>	<b>819,3</b>	<b>725,2</b>
Résultat opérationnel courant	59,3	50,9
(Charges) & produits non récurrents	(0,6)	(5,8)
Dont dépréciation survaleurs	0	0
Résultat opérationnel	58,7	45,2
Produits & (charges) financières	(7,3)	(1,6)
Résultat net consolidé d'ensemble	34,2	31,6
Résultat net part du Groupe avant affectation	34,2	31,6
Capacité d'autofinancement	37,1	43,5
(en euros)		
Résultat net consolidé d'ensemble par action	5,0	4,7
Capacité d'autofinancement par action	5,5	6,4

#### 3.5.1.1 Compte de résultat

- Le chiffre d'affaires consolidé sur 13 mois est supérieur de 13 % à celui de fin août 2015 (12 mois), passant de 725,2 M€ à 819,3 M€.
- Le chiffre d'affaires à l'exportation s'est accru de + 14,2 %, passant de 530,7 M€ à 606,0 M€. La part du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger représente ainsi 74 % du chiffre d'affaires, contre 26 % l'année précédente.
- L'évolution du chiffre d'affaires a été impactée négativement à hauteur de 5,0 M€ par l'appréciation de certaines devises, notamment les dollars australien et américain.
- Le résultat opérationnel courant est passé de 50,9 M€ à 59,3 M€, après une dotation nette aux amortissements et provisions de 16,0 M€ contre 14,5 M€ sur l'exercice précédent.
- L'intéressement et la participation des salariés, inclus parmi les charges de personnel, s'élèvent à 2,9 M€, contre 1,3 M€ sur l'exercice précédent.
- Le montant net des produits et charges non récurrents est de - 0,6 M€. Il correspond aux frais d'acquisition de l'année pour - 1,2 M€ et à nos moins-values nette de cession d'immobilisation ainsi que reprise de provision de restructuration non utilisé, comptabilisé les exercices précédents soit 0,7 M€.

- Le résultat financier est négatif de - 7,3 M€. Il comprend le coût net de l'endettement financier pour - 4,7 M€ et des pertes nets de change pour 2,6 M€.
- Le résultat avant impôts passe de 43,6 M€ à 51,4 M€.
- La charge d'impôt a baissé par rapport à l'exercice précédent, passant de 12,3 M€ à 17,7 M€.
- Le résultat net, part du Groupe, a augmenté de 8,1 %. Il s'établit à 34,2 M€ soit 4,2 % du chiffre d'affaires.

#### 3.5.1.2 Bilan

Les capitaux propres part du Groupe sont passés de 279,4 M€ à 299,1 M€, soit une progression de 19,6 M€ se détaillant comme suit :

Total des produits et charges comptabilisés au bilan :	34,2 M€
Distribution de dividendes :	(7,2) M€
Variation des actions propres :	0,0 M€

Les capitaux propres représentent 42,7 % du total du bilan, contre 43,5 % à la fin de l'exercice précédent.

Des provisions pour risques et charges (courantes et non courantes) ont été constituées ou maintenues à hauteur de 56,1 M€ pour couvrir les risques identifiés par l'entreprise.

Le fonds de roulement est passé de 217,4 M€ à 229,3 M€, en hausse de 12,0 M€, à la suite des variations suivantes :

+ Variation des capitaux propres :	+ 19,6 M€
+ Variation des provisions :	+ 3,2 M€
+ Variation des dettes financières non courantes :	+ 28,5 M€
- Variation des actifs non courants :	(39,4) M€

Le besoin en fonds de roulement, établi à partir des valeurs nettes d'actifs, s'élève à 221,9 M€ au 30 septembre 2016, contre 214,3 M€ au 31 août 2015.

Cette augmentation de 7,6 M€ s'explique par :

+ Variation des actifs courants (hors trésorerie) :	(1,0) M€
- Variation des passifs courants (hors prov. & dettes financières à CT)	+ 8,6 M€

Au 30 septembre 2016, la trésorerie disponible nette des dettes financières exigibles à moins d'un an est de + 4,3 M€, soit 99,7 M€ de disponibilités et 92,3 M€ de dettes financières exigibles à moins d'un an.

## 3.5.2 Comptes sociaux

Principaux chiffres des comptes sociaux :

	2016	2015
Chiffre d'affaires :	22 197 K€	20 593 K€
Résultat d'exploitation :	15 926 K€	16 337 K€
Résultat financier :	31 926 K€	36 777 K€
Résultat net :	38 201 K€	47 861 K€

Le résultat financier comprend principalement des dividendes en provenance des filiales et la rémunération des disponibilités.

## 3.5.3 Décomposition des dettes fournisseurs

(cf. article L.441-6-1 et Décret D.441-4 du Code du commerce)

Dettes fournisseurs des comptes sociaux	Exercice 2016	Exercice 2015
Montant total des dettes fournisseurs	308 K€	550 K€
Dont échues	6 K€	4 K€
Dont échues au 30/09		502 K€
Dont à échéance au 31/10	300 K€	44 K€
Dont à échéance au 30/11	2 K€	Néant

## 3.6 Risques de marché

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

### 3.6.1 Risques devises et règlements

La plupart des ventes à l'exportation qui sont facturées en euros, sont sécurisées, soit par une assurance COFACE, soit par un règlement au comptant avant expédition.

Les ventes réalisées par les filiales de distribution à l'étranger, hors zone euros, sont évidemment facturées en monnaie locale. Compte tenu de l'importance de sa facturation dans la zone dollar US et en Australie, le Groupe est exposé aux fluctuations de ces devises. Les créances encore détenues en USD par les sociétés françaises du Groupe ont été intégralement enregistrées au cours de clôture de l'exercice.

La majorité des ventes des filiales françaises du Groupe, aux acheteurs étrangers hors Groupe, est conclue en euros. Les factures établies en devises par les filiales françaises du Groupe

sont converties en euros, au cours du jour de la livraison. Les filiales françaises d'EXEL Industries vendent et facturent à leurs filiales étrangères en euros. Par exception, les filiales aux USA et aux UK, sont facturées en devise locale, et en Chine en USD.

Depuis la clôture de l'exercice 2004/2005, la politique générale du Groupe est de couvrir les contrats d'ingénierie significatifs libellés dans une devise autre que l'euro, principalement en USD. Sur le dernier exercice, il n'y a pas eu de contrat important de ce type libellé dans une devise autre que l'euro.

Le Groupe couvre au cas par cas une partie des flux libellés en USD.

Au 30/09/2016 les créances, disponibilités et dettes du Groupe libellées dans les principales devises étaient les suivantes :

#### En dollars US

Créances en	20 486 K\$
■ Disponibilités en USD	8 753 K\$*
■ Dettes libellées en USD	(58 915) K\$
■ Créances nettes en USD	(29 676) K\$
<b>SOIT (26 589) K€</b>	

\* Les avoirs en USD ne font pas l'objet d'une couverture de change à la clôture de l'exercice.

#### En couronnes danoises

Créances et disponibilités détenues en DKK	75 969 KDKK
- Dettes libellées en DKK	(92 743) KDKK
- Créances nettes en DKK	(16 773) KDKK
<b>SOIT (2 251) K€**</b>	

\*\* Historiquement, les marges de fluctuation de la Couronne Danoise par rapport à l'Euro sont faibles, inférieures à 0,20 %.

#### En livres sterling

- Créances et disponibilités détenues en GBP	15 022 K€
- Dettes libellées en GBP	(46 501) K€
- Créances nettes en GBP	(31 478) K€
<b>SOIT 36 560 K€</b>	

#### En dollars australiens

- Créances et disponibilités détenues en AUD	6 903 KAUD
- Dettes libellées en AUD	12 900 KAUD
- Créances nettes en AUD	(5 997) KAUD
<b>SOIT 4 092 K€</b>	

#### En yuans chinois

- Créances et disponibilités détenues en CNY	62 717 KCNY
- Dettes libellées en CNY	(22 477) KCNY
- Créances nettes en CNY	40 240 KCNY
<b>SOIT 5 404 K€</b>	

#### MONTANT DES CRÉANCES NETTES LIBELLÉES EN D'AUTRES DEVISES :

**8 524 K€**

Les gains nets de change consolidés au 30 septembre 2016 s'élevaient à 2 585 K€. Ils proviennent majoritairement de l'USD, GBP, AUD et se décomposent ainsi :

- pertes sur décalages de règlements : 322 K€ ;
- pertes sur réévaluation de créances et dettes : 8 362 K€ ;
- gains sur ventes de devises et variation de valeur des devises en banque : 6 099 K€.

### 3.6.2 Exposition aux risques de taux d'intérêt

Au 30/09/2016, la majorité des emprunts et dettes financières à taux variable était indexée sur la variation de l'Euribor 1 mois ou 3 mois selon le cas, ou sur des taux équivalents, notamment au Danemark.

À la date de clôture des comptes, le total des dettes et emprunts concernés était le suivant :

Emprunts moyen terme à taux variable et tirages sur lignes de crédit moyen terme garanties :	122 988 K€
Dettes de crédit-bail :	2 377 K€
Découverts et assimilés :	46 873 K€

Les actifs financiers (Sicav de trésorerie et autres placements à court terme) rémunérés à taux variable se montaient à 81 K€.

Une variation de 1 % des taux à la hausse est susceptible d'impacter négativement le résultat avant impôt du Groupe de 1 723 K€.

### 3.6.3 Expositions aux risques sur actions

EXEL Industries ne détient pas, directement ou indirectement, d'actions d'entreprises cotées ou d'autres instruments financiers.

La seule exception concerne ses propres titres détenus dans le cadre d'un contrat de liquidité contracté auprès de NATIXIS.

Au 30/09/2016, EXEL Industries détenait ainsi 3 133 de ses propres actions, soit 0,05 % du capital.

### 3.6.4 Exposition au risque de liquidité

Les emprunts contractés par le groupe EXEL Industries auprès d'établissements de crédit ne prévoient aucune condition d'exigibilité anticipée (*covenants*).

De plus, le groupe EXEL Industries dispose d'une bonne capacité d'accès au crédit, compte tenu de plusieurs lignes de crédit confirmées ouvertes auprès de banques et négociées à des conditions d'avant la crise financière qui sévit actuellement.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le Groupe travaille sur l'allongement de la maturité de la dette ce qui réduit encore d'éventuels risques de liquidité.



## 3.7 Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe pas, à ce jour, de faits exceptionnels ou de litiges non provisionnés pouvant avoir une incidence négative significative sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou son patrimoine.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

## 3.8 Évolution du capital au cours de l'exercice

### 3.8.1 Répartition du capital à la clôture de l'exercice

Il est à noter qu'aucune évolution du capital n'est intervenue au cours des 5 dernières années et le capital social reste inchangé à 16 969 750 €.

Toutefois, nous tenons à signaler qu'au cours de l'exercice 2007/2008, il a été procédé à la division par deux de la valeur nominale de l'action EXEL Industries, passant de 5 € à 2,5 €.

#### Répartition du capital et des droits de vote – EXEL Industries

Actionnaires	Au 31/08/2014			Au 31/08/2015			Au 30/09/2016		
	Nombre actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre actions	% du capital	% des droits de vote
EXEL SAS*	4 263 247	62,81 %	70,98 %	4 263 247	62,81 %	70,97 %	4 263 247	62,81 %	71,02 %
Patrick BALLU et sa famille	907 150	13,36 %	15,23 %	906 820	13,36 %	15,22 %	906 866	13,36 %	15,20 %
<b>SOUS-TOTAL FAMILLE BALLU</b>	<b>5 170 577</b>	<b>76,17 %</b>	<b>86,21 %</b>	<b>5 170 067</b>	<b>76,17 %</b>	<b>86,19 %</b>	<b>5 170 113</b>	<b>76,17 %</b>	<b>86,22 %</b>
EXEL Industries SA	4 661	0,07 %	0,00 %	2 344	0,03 %	0,00 %	3 133	0,05 %	0,00 %
Financiers, divers et public	1 612 662	23,76 %	13,79 %	1 615 489	23,80 %	13,81 %	1 614 654	23,79 %	13,78 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 787 900</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>6 787 900</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>6 787 900</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

\* EXEL sas est détenue à 100 % par la famille de Patrick BALLU.

#### Nombre brut de droits de vote

Au 31/08/2014	11 882 901
Au 31/08/2015	11 879 711
Au 30/09/2016	11 896 013

#### Franchissement de seuils

La Financière de l'Échiquier : déclaration du franchissement de seuil le 28/09/2016 (2,47 % du capital et 1,41 % des droits de vote).

L'amiral de gestion : déclaration de franchissement de seuil le 12/09/2016 (5,29 % de capital).

#### Actionnaires détenant plus de 2,5 % du capital parmi les actionnaires « financiers, divers et public »

Lazard Frères Gestion

#### Actionnaires détenant plus de 5 % du capital parmi les actionnaires « financiers, divers et public »

L'Amiral de Gestion

#### Nombre d'actionnaires

(selon le dernier TPI, au 25/11/2016) : 1 820 (dont 225 inscrits au nominatif)

Il n'existe pas de plan d'actionnariat des salariés.

### 3.8.2 Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions

En vue de la régulation du cours, en application de l'article L.225-209 du Code de commerce et du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 septembre 2003 ainsi que de la Note d'Information, l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> septembre 2016 a autorisé le Conseil d'Administration, pendant une durée de 18 mois, à compter de ladite Assemblée, à mettre en œuvre le programme de rachat des actions de la Société dans les conditions et modalités ci-après :

Ces acquisitions s'effectueront dans les limites prévues par les textes en vigueur au moment des opérations et dans le respect des finalités et modalités définies ci-après.

Le nombre maximum d'actions acquises par la Société, au titre de la présente autorisation, ne pourra excéder 10 % du capital social actuel.

Ces actions pourront être acquises, en une ou plusieurs fois et par tous moyens, en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un Contrat de Liquidité, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation de tout ou partie des titres acquis ;
- la couverture de plans d'options réservés aux salariés (ou autres allocations à des salariés) ou de titres de créances convertibles en actions.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, éventuellement par utilisation de tout instrument financier dérivé. Les acquisitions par blocs pourront porter sur l'intégralité du programme de rachat.

Le prix maximum d'achat par action ne pourra être supérieur à 160 €, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société. Dans l'hypothèse d'achats de 5 % des titres, le montant maximal payé s'élèverait à 54,3 M€.

Les actions ainsi acquises pourront être conservées, cédées ou transférées.

Dans le cadre de la régularisation de son cours de bourse, la Société a usé de cette faculté de rachat de ses propres actions et au 30 septembre 2016, elle détenait 3 153 actions.

À la date du 30/09/2016, la société EXEL Industries a acheté et vendu un certain nombre de ses actions propres, dans le but d'assurer la liquidité du titre et la régulation du cours :

Nombre de titres au 31/08/2015	2 344
Nombre de titres rachetés sur l'exercice clos au 30/09/2016	49 113
Les actions ont été achetées au prix moyen de	45,70 €
Nombre de titres vendus sur l'exercice clos au 30/09/2016	48 324
Les actions ont été vendues au prix moyen de	67,16 €
Nombre de titres d'autocontrôle détenus au 30/09/2016	3 133

Par ailleurs, une autorisation est soumise à la prochaine Assemblée Générale du 9 février 2017. Une fois approuvée par les actionnaires, cette autorisation se substituera à celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2016. Elle fait en outre l'objet d'une Note d'Information déposée à la fois sur le site de l'AMF et sur le site de la société EXEL Industries.

### 3.8.3 Autorisations d'augmenter le capital de l'émetteur et d'émettre des valeurs mobilières

Assemblée Générale Extraordinaire	Délégations données aux Conseil d'Administration	Droit préférentiel de souscription	Montant nominal maximum	Durée de l'autorisation*	Utilisation des délégations au cours de l'exercice 2015/2016	Durée de validité et d'exercice des titres
AGE du 12/01/2016	1. Augmentation de capital (en numéraire, par incorporation de réserves ou de primes d'émission, par échange de titres, par attribution gratuite d'actions, par exercice de BSA)	Avec	80 M€	26 mois	Néant	Néant
	2. Augmentation de capital par émission d'actions et de valeurs mobilières	Avec	80 M€	26 mois	Néant	Néant
	3. Augmentation de capital réservée aux salariés	Avec	Néant	26 mois	Néant	Néant

\* Ces autorisations avec délégation au Conseil d'Administration ayant été données pour une durée de 26 mois, une nouvelle AGE sera tenue à l'issue de cette durée pour renouveler éventuellement ces autorisations.

## 3.8.4 Le marché des titres de l'émetteur

Au cours des 24 derniers mois, le cours de l'action EXEL Industries, cotée sur le compartiment B de NYSE-Euronext Paris depuis le 20 juin 1997, a connu les évolutions suivantes :

### Mouvements du titre EXEL industries (source NYSE-EURONEXT)

#### Période du 01/12/2014 au 30/11/2015

Période	Nombre de titres échangés	Capitaux (en millions d'euros)	Cours (en euros)		
			+ haut	+ bas	Dernier
12/2014	48 048	2,27	50,92	41,2	45,55
01/2015	74 024	3,37	48	44,03	46
02/2015	41 863	2,00	49	45,02	47,82
03/2015	30 692	1,48	49,67	45,67	46,8
04/2015	105 906	4,63	46,74	42,51	43,2
05/2015	64 307	2,78	43,9	42,52	43,3
06/2015	47 732	2,16	47,05	43,12	47,05
07/2015	180 869	9,15	53	46,51	52,98
08/2015	38 675	1,99	53,8	49,99	50
09/2015	59 235	2,85	52,7	44,63	47,37
10/2015	39 752	1,87	48,39	45,8	46,5
11/2015	147 184	7,95	57,3	46,43	55,01
<b>TOTAL</b>	<b>878 287</b>	<b>42,51</b>	<b>50,04</b>	<b>44,79</b>	<b>47,63</b>

#### Période du 01/12/2015 au 30/11/2016

Période	Nombre de titres échangés	Capitaux (en millions d'euros)	Cours (en euros)		
			+ haut	+ bas	Dernier
12/2015	64 524	3,95	63,92	54,43	62,30
01/2016	141 326	9,95	77,22	61,74	70,16
02/2016	41 466	2,89	71,81	67,01	67,50
03/2016	33 247	2,29	71,50	65,90	67,30
04/2016	47 965	3,37	76,67	65,90	76,67
05/2016	18 354	1,39	80,00	70,01	75,50
06/2016	56 225	4,28	81,19	72,10	78,95
07/2016	35 491	2,77	82,95	75,00	75,45
08/2016	69 131	4,89	76,02	68,10	69,35
09/2016	98 106	6,70	70,67	64,00	68,80
10/2016	138 121	9,44	72,75	65,65	66,70
11/2016	104 852	6,67	69,50	69,58	67,30
<b>TOTAL</b>	<b>605 835</b>	<b>42,47</b>	<b>74,52</b>	<b>65,65</b>	<b>70,58</b>

## 3.9 Affectation du résultat de l'exercice

### 3.9.1 Affectation

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que le résultat bénéficiaire de l'exercice social, à savoir 38 200 549 €, soit affecté comme suit :

- distribution d'un dividende de 7 263 053 €, à raison de 1,07 € par action <sup>(1)</sup>, sachant que la Réserve Légale est déjà intégralement dotée ;
- mise en report à nouveau du solde du résultat bénéficiaire de 30 937 496 € ;

Ce qui portera le report à nouveau à 206 007 361 €.

(1) Dividende qui sera mis en paiement à partir du 17 février 2017 aux guichets du CM-CIC Securities.

## 3.9.2 Dividendes

Exercice	Dividende par action
2012/2013	1 € par action
2013/2014	1,17 € par action
2014/2015	1,07 € par action

## 3.10 Informations concernant les mandataires sociaux

### 3.10.1 Rémunérations et avantages versés durant l'exercice aux mandataires sociaux du Groupe

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux par la société EXEL Industries, les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 et de la société EXEL SAS qui contrôle au sens du même article la société EXEL Industries SA se sont élevées à 1,259 M€ sur l'exercice 2015/2016.

Ces sommes sont affectées de la façon suivante :

1- Patrick BALLU, Administrateur Président du CA EXEL Industries	Exercice 2015/2016
Rémunération fixe	73 500
Rémunération variable annuelle	-
Indemnité Retraite et sommes isolées	-
Jetons de présence	15 000
Prestations de service	-
Avantages en nature	6 882
<b>TOTAL</b>	<b>95 382</b>

2- Gueric BALLU, Administrateur Directeur Général EXEL Industries	Exercice 2015/2016
Rémunération fixe	323 823
Rémunération variable annuelle	119 000
Indemnité Retraite et sommes isolées	-
Jetons de présence	15 000
Prestations de service	-
Avantages en nature	7 559
<b>TOTAL</b>	<b>465 382</b>

3- Marc BALLU, Administrateur	Exercice 2015/2016
Rémunération fixe	262 777
Rémunération variable annuelle	52 952
Indemnité Retraite et sommes isolées	-
Jetons de présence	15 000
Prestations de service	-
Avantages en nature	127 909
<b>TOTAL</b>	<b>458 638</b>

4- Marie-Pierre du CRAY SIRIEIX, Administrateur	Exercice 2015/2016
Rémunération fixe	88 277
Rémunération variable annuelle	12 000
Indemnité Retraite et sommes isolées*	45 420
Jetons de présence	15 000
Prestations de service	24 800
Avantages en nature	-
<b>TOTAL</b>	<b>185 497</b>

\* Mme du CRAY SIRIEIX a fait valoir ses droits et a quitté les effectifs le 30 juin 2016.

5- JUMP' TIME, Administrateur Indépendant	Exercice 2015/2016
Rémunération fixe	-
Rémunération variable annuelle	-
Indemnité Retraite et sommes isolées	-
Jetons de présence	20 000
Prestations de service	7 000
Avantages en nature	-
<b>TOTAL</b>	<b>27 000</b>

6- Marie-Claude BERNAL, Administrateur Indépendant	Exercice 2015/2016
Rémunération fixe	-
Rémunération variable annuelle	-
Indemnité Retraite et sommes isolées	-
Jetons de présence	20 000
Prestations de service	7 000
Avantages en nature	-
<b>TOTAL</b>	<b>27 000</b>

Les bonus des Dirigeants sont attribués sur la base de la performance telle que définie par le CRN.

Il est à noter que la société EXEL Industries n'accorde au profit de ses mandataires sociaux (Dirigeants et/ou Administrateurs) :

- ni prêt, ni avance, ni garantie ou caution ;
- ni options de souscription ou d'achat d'actions ;
- ni actions attribuées gratuitement ;
- ni indemnités à raison de la cessation ou de changement de fonction ;
- ni régime de retraite supplémentaire.

### 3.10.2 Les stock-options, BSA et BSPCE

Il n'y a aucun plan de stock-options, ni BSA, ni BSPCE.

### 3.10.3 Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux au 30 septembre 2016

#### Mandats au sein du groupe EXEL Industries

Sociétés	Patrick BALLU	Guerric BALLU	Marc BALLU	Franck BALLU	Cyril BALLU	Marie-Claude BERNAL	SAS JUMP'TIME <sup>(1)</sup>	EXEL SAS
	Président du Conseil d'Administration	Directeur Général et Administrateur	Directeur Général Délégué et Administrateur	Directeur Général Délégué	Directeur Général Délégué	Administrateur et Pdte du Comité d'Audit	Administrateur Rep. CL. LOPEZ <sup>(2)</sup> et Pdte du CRN	Administrateur Rep. MPdCS <sup>(3)</sup>
<b>AGRIFAC Machinery BV</b>		Rep. l'Admin. EI <sup>(4)</sup> Rep. l'Actionnaire EI <sup>(4)</sup>						
<b>ASHPRING LTD</b>		Chairman <sup>(5)</sup>	Director <sup>(6)</sup>					
<b>BERTHOUD AGRICOLE SAS</b>		Rep. la Pdte EI <sup>(4)</sup>						
<b>CARUELLE NICOLAS SAS</b>					Directeur Général			
<b>CMC SAS</b>		Rep. la Pdte EI <sup>(4)</sup>						
<b>ET WORKS Inc.</b>		Director <sup>(6)</sup>						
<b>EVER 1241</b>		Chairman <sup>(5)</sup>	Director <sup>(6)</sup>					
<b>HARDI INTERNATIONAL A/S</b>		President du CA <sup>(7)</sup>						
<b>HOZELOCK AUSTRALIA PTY LTD</b>			Director <sup>(6)</sup>					
<b>HOZELOCK EXEL SAS</b>		Rep. la Pdte EI <sup>(4)</sup>	Directeur Général					
<b>HOZELOCK GROUP LTD</b>		Chairman <sup>(5)</sup>	Director <sup>(6)</sup>					
<b>HOZELOCK HOLLAND BV</b>			Director <sup>(6)</sup>					
<b>HOZELOCK LTD</b>			Chairman <sup>(5)</sup>					
<b>HOZELOCK SWEDEN AB</b>			Director <sup>(6)</sup>					
<b>KREMLIN REXSON SAS</b>		Rep. la Pdte EI <sup>(4)</sup>						
<b>MINWORTH PROPERTY UK LTD</b>			Director <sup>(6)</sup>					
<b>PRÉCULTURE SAS</b>								Rep. la Pdte EI <sup>(8)</sup>
<b>RAM ENVIRONNEMENT SAS</b>					Directeur Général			
<b>RASINDECK LTD</b>		Chairman <sup>(5)</sup>	Director <sup>(6)</sup>					
<b>SAMES TECHNOLOGIES SAS</b>		Rep. la Pdte EI <sup>(4)</sup>						
<b>SARL DES GRANDES TERRES SAS</b>							Cérant <sup>(2)</sup>	
<b>TECNOMA TECHNOLOGIES SAS</b>		Rep. la Pdte EI <sup>(4)</sup>						
<b>THISTLEHAVEN LTD</b>		Chairman <sup>(5)</sup>	Director <sup>(6)</sup>					
<b>TRICOFLEX SAS</b>			Président					



## Mandats en dehors du groupe EXEL Industries

Sociétés	Patrick BALLU	Guerric BALLU	Marc BALLU	Franck BALLU	Cyril BALLU	Marie-Claude BERNAL	SAS JUMP'TIME <sup>(1)</sup>	EXEL SAS
	Président du Conseil d'Administration	Directeur Général et Administrateur	Directeur Général Délégué et Administrateur	Directeur Général Délégué	Directeur Général Délégué	Administrateur et Pdte du Comité d'Audit	Administrateur Rep. CL. LOPEZ <sup>(2)</sup> et Pdte du CRN	Administrateur Rep. MPdCS <sup>(3)</sup>
<b>ALBARELLE</b>							Présidente	
<b>ASSISTEAL</b>							Gérant <sup>(2)</sup>	
<b>AXEMA</b>		Administrateur						
<b>CETIM</b>					Administrateur			
<b>CFJ PRO</b>							Gérant <sup>(2)</sup>	
<b>COURS GALIEN</b>							Président <sup>(2)</sup>	
<b>COURS PAVIOT</b>							Président <sup>(2)</sup>	
<b>ESKER</b>						Pdte du Conseil de Surveillance Pdte du Comité d'Audit Membre du Comité de Rémunération		
<b>ESMA</b>			Président					
<b>EXEL</b>	Président	Directeur Général Délégué	Directeur Général Délégué	Directeur Général Délégué	Directeur Général Délégué			
<b>EXPOSIMA</b>		Administrateur						
<b>GROUPEMENT FORESTIER DU BOIS THOMAS</b>			Gérant					
<b>GROUPEMENT FORESTIER LOUMABLOÉ</b>			Gérant					
<b>POTENTIA PHARMACEUTICALS (USA)</b>						Administrateur		
<b>NEOMA</b>	Administrateur							
<b>SCI LE CAPRICORNE</b>	Gérant							
<b>SCI LE LION</b>	Gérant							
<b>SCI LE SAGITTAIRE</b>	Gérant							

## Légende :

(1) JUMP'TIME SAS = Société Administrateur représentée par Claude LOPEZ.

(2) Fonction occupée par Claude LOPEZ à titre personnel.

(3) EXEL SAS = Société Administrateur représentée par Marie-Pierre du CRAY-SIRIEIX.

(4) EI = SA EXEL Industries.

(5) Chairman = Président du Conseil d'Administration.

(6) Director = Administrateur.

(7) CA = Conseil d'Administration.

(8) Fonction occupée par Marie-Pierre du CRAY-SIRIEIX à titre personnel.

## 3.11 Conventions courantes conclues à des conditions normales sur l'exercice 2015/2016

Conformément à l'article L.225-39 du Code de commerce, les Conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du Capital de l'autre, ne sont plus considérées comme des Conventions réglementées.

En conséquence, ces Conventions sont à présent des Conventions courantes conclues à des conditions normales, au même titre que les autres Conventions :

### 3.11.1 Abandons de Créance avec Clause de Retour à Meilleure Fortune

Abandon de créance de 800 K€ consenti par la SA EXEL Industries à HOLMER Exxact sur l'exercice, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune portant le montant cumulé des abandons de créance sur cette société à 10,5 M€ ;

Abandon de créance de 226 489 € consenti par la SA EXEL Industries à sa Filiale CAPAGRI sur l'exercice, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune portant le montant cumulé des abandons de créance sur cette société à 2 356 489 € ;

Maintien de la clause de retour à meilleure fortune, suite aux abandons de créance consentis par la SA EXEL Industries à sa Filiale MATROT Équipements pour un montant total de 10,11 M€ (*sans remboursement sur l'exercice 2015/2016*) ;

Maintien de la clause de retour à meilleure fortune, suite aux abandons de créance consentis par la SA EXEL Industries à sa Filiale RAM Environnement pour un montant total de 655 K€ (*sans remboursement sur l'exercice 2015/2016*) ;

### 3.11.2 Contrats de Prêt

Contrat de Prêt consenti à la filiale ENA (USA) au taux de 3,5 % (montant restant dû au 30/09/2016 de 2 957 K€) ;

Contrat de Prêt consenti à sa filiale australienne ERE Australia au taux de 5 % par an (montant restant dû au 30/09/2016 de 4 721 K€) ;

Contrat de Prêt consenti à sa filiale américaine ERE USA au taux de 5 % par an (montant restant dû au 30/09/2016 de 343 K€) ;

Avenant n° 4 au Contrat de Prêt consenti à sa filiale VERMOREL, au d'intérêt à EURIBOR 1 an + 3 % (montant restant dû au 30/09/2016 de 616 K€) ;

Contrat de Prêt consenti à AGRIFAC Machinery au taux EURIBOR 1 an + 5 % (montant restant dû au 30/09/2016 de 9 400 K€) ;

Contrat de Prêt consenti à HOZELOCK au taux LIBOR 1 mois + 3 % (montant restant dû au 30/09/2016 de 8 613 K€) ;

Contrat de Prêt consenti à HOZELOCK au taux EURIBOR 1 mois + 3 % (soldé sur l'exercice) ;

Contrat de Prêt consenti à MINWORTH Property au taux LIBOR 3 mois + 2,2 % (montant restant dû au 30/09/2016 de 15 244 K€) ;

Contrat de Prêt consenti à EXEL Industrial CHINA au taux de 6 % (montant restant dû au 30/09/2016 de 218 K€).

### 3.11.3 Autres Conventions courantes

Maintien sur l'exercice 2015/2016 de l'Avenant n° 12 à la Convention de Gestion de Trésorerie centralisée, existant entre la SA EXEL Industries et ses filiales, qui a porté depuis le 01/09/2014 le taux à EURIBOR 1 mois + 1,5 % pour les avances d'EXEL Industries ;

Maintien sur l'exercice 2015/2016 de la Convention d'Intégration Fiscale déjà existante entre la SA EXEL Industries, tête de groupe, et ses filiales ;

Maintien sur l'exercice 2015/2016 de la Convention de Prestations de Services depuis le 01/09/2014, signée par la SA EXEL Industries avec toutes ses filiales ;

Maintien sur l'exercice 2015/2016 du Contrat de Licence de Brevets signé par la SA EXEL Industries avec toutes ses filiales, tant en France qu'à l'International, moyennant un taux de redevance de 1,5 % du chiffre d'affaires HT (consolidé, le cas échéant), moins les achats intragroupe ;

Maintien sur l'exercice 2015/2016 du Contrat de Licence de Marques et Modèles signé par la SA EXEL Industries avec toutes ses filiales, tant en France qu'à l'International, moyennant un taux de redevance de 1 % du chiffre d'affaires HT (consolidé, le cas échéant), moins les achats intragroupe ;

Maintien sur l'exercice 2015/2016 depuis le 01/09/2014 de l'Avenant n° 1 au Contrat de Partenariat mis en place par la SA EXEL Industries avec certaines de ses filiales pour la mise à disposition d'une structure commune en Russie, en vue de mettre à jour le montant des prestations de services et les modalités de calcul des remises ;

Maintien sur l'exercice 2015/2016 du Contrat de Partenariat mis en place par la SA EXEL Industries avec certaines de ses filiales pour le développement d'une unité de mécano-soudure en Roumanie ;

Maintien sur l'exercice 2015/2016 des Assurances Groupe souscrites par la SA EXEL Industries pour le compte de ses filiales ;

Facturation d'EXEL Industries sur l'exercice 2015/2016 de prestations RH et informatiques, suite à mise à disposition de personnel par KREMLIN REXSON ;

Facturation d'EXEL Industries sur l'exercice 2015/2016 de prestations comptable, suite à mise à disposition de personnel par TECNOMA Technologies ;

Convention de Gestion de Trésorerie existant entre la SA EXEL Industries, KREMLIN REXSON et SAMES Technologies en US DOLLARS au taux à LIBOR 1 mois + 1,5 % pour les avances d'EXEL Industries ;

Convention de Gestion de Trésorerie existant entre la SA EXEL Industries et EXEL REAL ESTATE NETHERLANDS, au taux à EURIBOR 1 mois + 5 % pour les avances d'EXEL Industries ;

Convention de Gestion de Trésorerie existant entre la SA EXEL Industries et EXEL REAL ESTATE GERMANY, au taux à EURIBOR 1 mois + 3 % pour les avances d'EXEL Industries ;

Convention de Gestion de Trésorerie existant entre la SA EXEL Industries et ET Works Inc., au taux à EURIBOR 1 mois + 3 % (pour les avances en Euro) ou LIBOR 1 mois + 3 % (pour les avances en US DOLLARS) pour les avances d'EXEL Industries ;

Avenant n° 2 à la Convention de Gestion de Trésorerie existant entre la SA EXEL Industries et HOZELOCK Ltd, qui a porté le taux à LIBOR GBP 1 mois + 3 % pour les avances d'EXEL Industries ;

Contrat de Prestations de Service avec EXEL SAS pour des prestations administratives fiscales, juridiques et financières.

## 3.12 Conventions réglementées

Suite à la transformation de la société en SAS et pour préparer la fusion des sociétés KREMLIN REXSON et SAMES Technologies, EXEL Industries a racheté à M. Patrick BALLU les actions qu'il détenait dans la SAS KREMLIN REXSON, pour un montant de 270 468 € (payable à partir de septembre 2016).

## 3.13 Changement de méthode comptable

Pour les comptes consolidés du Groupe EXEL Industries voir la note 1 du chapitre 4.5

Pour les comptes sociaux d'EXEL Industries voir la note 2 du chapitre 4.9

## 3.14 Résultat social et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices

Date d'arrêté (exercice 12 mois) (en euros)	30/09/2016	31/08/2015	31/08/2014	31/08/2013	31/08/2012
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	16 969 750	16 969 750	16 969 750	16 969 750	16 969 750
Nombre d'actions					
■ ordinaires	6 787 900	6 787 900	6 787 900	6 787 900	6 787 900
■ à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
■ par conversion d'obligations					
■ par droit de souscription					
<b>Opérations et résultats</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	22 197 427	20 593 013	8 172 869	8 001 133	7 536 039
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	51 809 780	46 530 394	33 407 138	21 469 469	18 707 458
Impôts sur les bénéfices	7 733 113	5 923 516	4 864 434	795 085	3 386 844
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	5 876 118	(7 254 546)	3 552 818	1 865 467	586 480
Résultat net	38 200 549	47 861 424	24 989 886	18 808 917	14 734 134
Résultat distribué	7 263 053	7 263 053	7 941 843	6 787 900	6 516 384
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	6,49	5,98	4,20	3,05	2,26
Résultat après impôt, participation, dot. amortissements et provisions	5,63	7,05	3,68	2,77	2,17
Dividende attribué	1,07	1,07	1,17	1,00	0,96
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés	12	9	5	5	6
Masse salariale	1 228 752	1 008 194	354 661	450 145	467 624
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	513 386	444 203	170 195	192 402	199 186

# 4

## Les comptes

### Comptes consolidés

4.1	Bilan consolidé au 30 septembre 2016	52
4.2	Compte de résultat consolidé au 30 septembre 2016	53
4.3	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	54
4.4	Tableau de flux de trésorerie consolidé	55
4.5	Annexe aux comptes consolidés	56
4.6	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	79

### Comptes sociaux

4.7	Bilan au 30 septembre 2016	80
4.8	Compte de résultat	81
4.9	Annexe aux comptes sociaux	81
4.10	Projet d'affectation du résultat	88
4.11	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	89
4.12	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	91



## Comptes consolidés

### 4.1 Bilan consolidé au 30 septembre 2016

#### Actif Consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/2016	31/08/2015
<b>Actifs non courants</b>			
Écarts d'acquisition	3	65 842	57 550
Immobilisations incorporelles	4	12 846	2 262
Immobilisations corporelles	5	137 215	121 382
Participations dans entreprises associées	6	3 092	2 943
Actifs financiers	7	1 337	367
Actifs d'impôt différé	22	24 703	24 398
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>245 035</b>	<b>208 902</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	8	211 161	198 581
Créances clients	9	119 483	134 855
Créances d'impôt courantes		3 057	2 531
Autres créances	10	19 009	17 749
Trésorerie & équivalents de trésorerie	11	99 672	79 970
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>		<b>452 383</b>	<b>433 685</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>697 417</b>	<b>642 587</b>

#### Passif Consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/2016	31/08/2015
<b>Capitaux propres</b>			
Capital	12	16 970	16 970
Autres réserves		248 129	230 841
Actions propres		(216)	(117)
Résultat de l'exercice		34 181	31 595
<b>Capitaux propres (part du Groupe)</b>		<b>299 064</b>	<b>279 288</b>
Participations ne donnant pas le contrôle :			
Quote-part de capitaux propres		6	119
Quote-part de résultat		0	37
Total participations ne donnant pas le contrôle		6	156
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>299 070</b>	<b>279 444</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions à long terme	13	53 676	51 768
Dettes financières à long terme	14 & 15	111 213	78 296
Impôts différés passifs		7 869	14 500
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>172 759</b>	<b>144 564</b>
<b>Passifs courants</b>			
Provisions à court terme	13	2 380	2 199
Part à moins d'un an des emprunts	14 & 15	45 499	38 803
Concours bancaires courants	14 & 15	46 873	38 162
Dettes Fournisseurs		56 682	61 712
Dettes d'impôt courantes		8 121	6 528
Autres dettes courantes	16	66 032	71 176
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>		<b>225 588</b>	<b>218 579</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>697 417</b>	<b>642 587</b>

## 4.2 Compte de résultat consolidé au 30 septembre 2016

### Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/09/2016 Exercice 13 mois	31/08/2015 Exercice 12 mois
Chiffre d'affaires	17	819 275	725 190
Autres produits opérationnels		12 818	6 349
<b>Total produits opérationnels</b>		<b>832 093</b>	<b>731 538</b>
Variation des stocks de produits finis et travaux en cours		(23 158)	(5 567)
Achats consommés		(391 709)	(356 498)
Autres achats et charges externes		(122 217)	(107 281)
Impôts et taxes		(8 376)	(6 810)
Charges de personnel	18	(214 007)	(187 551)
Dotations aux amortissements		(15 984)	(14 518)
Dotations nettes aux provisions & dépréciations d'actifs	19	8 787	(601)
Autres charges opérationnelles		(6 151)	(1 773)
<b>Total charges opérationnelles récurrentes</b>		<b>(772 817)</b>	<b>(680 600)</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>		<b>59 276</b>	<b>50 938</b>
Produits non récurrents		6 118	3 384
Charges non récurrentes		(6 693)	(9 162)
Total des charges & produits non récurrents	20	(576)	(5 778)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>58 700</b>	<b>45 161</b>
Produits financiers		20 251	20 663
Charges financières		(27 518)	(22 213)
<b>Total des charges &amp; produits financiers</b>	21	<b>(7 267)</b>	<b>(1 550)</b>
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>		<b>51 433</b>	<b>43 610</b>
Impôts	22	(17 739)	(12 285)
Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	6	487	306
<b>RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE</b>		<b>34 181</b>	<b>31 631</b>
Résultat net part du Groupe		34 181	31 595
Résultat net part des minoritaires		(0)	37
Résultat par action <i>(en euros)</i>		5,0	4,7
Résultat dilué par action <i>(en euros)</i>		5,0	4,7

### État des produits et charges comptabilisés sur la période

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/09/2016</b> <b>13 mois</b>	31/08/2015 12 mois
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>34 181</b>	<b>31 631</b>
Gains (pertes) actuariels nets des régimes à prestations définies	(7 632)	4 758
Impôts différés sur gains (pertes) actuariels	1 733	(1 556)
Variation des écarts de conversion	(1 057)	1 701
Plus ou moins-value sur cession d'actions propres (nette d'impôt)	7	(23)
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS AU BILAN</b>	<b>27 232</b>	<b>36 511</b>
Part revenant aux actionnaires	27 232	36 475
Part revenant aux intérêts minoritaires	0	37

## 4.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Capitaux propres - part Groupe</b>							Total ensemble consolidé
	Capital	Primes	Réserves consolidées	Écarts de conversion	Actions propres	Total Part du Groupe	Intérêts minoritaires	
<b>SOLDE AU 31/08/2014</b>	<b>16 970</b>	<b>2 528</b>	<b>231 919</b>	<b>(550)</b>	<b>(246)</b>	<b>250 621</b>	<b>123</b>	<b>250 744</b>
Total des produits et des charges comptabilisés au bilan	-	-	34 774	1 701	-	36 475	37	36 511
Dividendes distribués			(7 942)			(7 942)	(14)	(7 956)
Variation de périmètre			732	(732)		-		-
Autres variations			6	-	129	135	10	145
<b>SOLDE AU 31/08/2015</b>	<b>16 970</b>	<b>2 528</b>	<b>259 489</b>	<b>419</b>	<b>(117)</b>	<b>279 288</b>	<b>156</b>	<b>279 444</b>
Total des produits et des charges comptabilisés au bilan	-	-	28 289	(1 057)	-	27 232	-	27 232
Dividendes distribués			(7 166)			(7 166)	(38)	(7 204)
Variation de périmètre			(350)	174		(176)	(112)	(288)
Autres variations			(15)		(99)	(114)		(114)
<b>SOLDE AU 30/09/2016</b>	<b>16 970</b>	<b>2 528</b>	<b>280 247</b>	<b>(464)</b>	<b>(216)</b>	<b>299 064</b>	<b>6</b>	<b>299 070</b>

## 4.4 Tableau de flux de trésorerie consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	<b>30/09/2016 13 mois</b>	31/08/2015 12 mois
<b>A. Opérations d'exploitation</b>			
Résultat net part du Groupe		34 181	31 595
Part des minoritaires dans le résultat		-	37
- Quote-part dans le résultat des mises en équivalence		(487)	(306)
+ Dotations aux amortissements des immobilisations		15 984	14 518
+ Dotations nettes aux provisions & dépréciations <sup>(1)</sup>		(12 155)	(1 993)
- Plus-values nettes sur cessions d'immobilisations		(420)	(323)
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>37 103</b>	<b>43 527</b>
<b>(+) Besoin/(-) Ressource en fonds de roulement</b>	23	<b>(25 414)</b>	<b>4 968</b>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation <sup>(2)</sup></b>		<b>62 517</b>	<b>38 559</b>
<b>B. Opérations d'investissements</b>			
Acquisitions d'immobilisations <sup>(3)</sup>		(28 666)	(12 877)
Cessions d'immobilisations		714	1 289
Incidence des variations de périmètre		(39 179)	414
<b>TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS</b>		<b>67 131</b>	<b>(11 174)</b>
<b>C. Opérations de financement</b>			
Augmentation du capital et des primes		-	-
Dividendes nets de l'exercice		(6 835)	(7 639)
Émissions de dettes financières		83 923	5 960
Remboursements de dettes financières		(57 255)	(23 869)
Variation actions autodétenues		(117)	92
<b>TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT</b>		<b>19 717</b>	<b>(25 456)</b>
<b>D. Incidence des variations de change</b>		<b>(4 112)</b>	<b>2 932</b>
<b>VARIATIONS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)</b>		<b>10 991</b>	<b>4 861</b>
Trésorerie nette au début d'exercice		41 807	36 947
Variation de l'exercice		10 991	4 861
<b>TRÉSORERIE NETTE FIN D'EXERCICE</b>		<b>52 799</b>	<b>41 807</b>
Valeurs mobilières de placement		81	8 994
Disponibilités		99 592	70 975
Concours bancaires courants		(46 873)	(38 162)
<b>TRÉSORERIE NETTE FIN D'EXERCICE</b>		<b>52 799</b>	<b>41 807</b>
(a) À l'exclusion des dépréciations d'actifs circulants.			
(2) Dont Intérêts financiers versés		5 076	3 914
et dont Impôt sur les bénéfices payé (ou remboursé)		18 028	24 437
(3) Les acquisitions sont nettes de variation des dettes sur immobilisation.			

## 4.5 Annexe aux comptes consolidés

<b>Note 1</b>	Règles et méthodes comptables et de consolidation	56	<b>Note 17</b>	Chiffre d'affaires net	71
<b>Note 2</b>	Périmètre de consolidation	61	<b>Note 18</b>	Charges de personnel et effectifs employés	72
<b>Note 3</b>	Écarts d'acquisition	63	<b>Note 19</b>	Dotations nettes aux provisions et dépréciations	73
<b>Note 4</b>	Immobilisations incorporelles	64	<b>Note 20</b>	Charges et produits non récurrents	73
<b>Note 5</b>	Immobilisations corporelles	64	<b>Note 21</b>	Produits et (charges) financiers	73
<b>Note 6</b>	Participations dans des entreprises associées	65	<b>Note 22</b>	Impôts sur les bénéfices	74
<b>Note 7</b>	Actifs financiers non courants	65	<b>Note 23</b>	Variation du besoin en fonds de roulement (BFR)	75
<b>Note 8</b>	Stocks et en-cours	65	<b>Note 24</b>	Comptes <i>pro-forma</i>	76
<b>Note 9</b>	Créances clients	66	<b>Note 25</b>	Transactions avec les parties liées	77
<b>Note 10</b>	Autres créances	66	<b>Note 26</b>	Engagements hors bilan & passifs éventuels	77
<b>Note 11</b>	Trésorerie et équivalents de trésorerie	66	<b>Note 27</b>	Risque de liquidité	77
<b>Note 12</b>	Capital social	67	<b>Note 28</b>	Risque fiscal	77
<b>Note 13</b>	Provisions pour risques et charges	67	<b>Note 29</b>	Exposition au risque de change	78
<b>Note 14</b>	Détail des dettes financières par nature	70	<b>Note 30</b>	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	78
<b>Note 15</b>	Échéancier des dettes financières au 30 septembre 2016	71			
<b>Note 16</b>	Détail des autres dettes courantes	71			

### Note 1 Règles et méthodes comptables et de consolidation

#### 1.1 Référentiel comptable

Les états financiers du groupe EXEL Industries sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 septembre 2016, et disponibles sur le site internet de la Commission européenne : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm)

#### Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> septembre 2015

- IFRS 3 – Regroupements d'entreprises (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015) ;
- IFRS 13 – Évaluation à la juste valeur (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015) ;
- IAS 40 – Immeubles de placement (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015).

La première application de ces amendements n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

#### Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne mais non encore entrées en vigueur

Le groupe EXEL Industries a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union européenne avant le 31 août 2015,

et qui rentrent en vigueur postérieurement à cette date. Il s'agit principalement des normes d'améliorations annuelles cycles 2010-2012 et 2012-2014. Le Groupe n'anticipe pas, compte tenu de l'analyse en cours, d'impact significatif sur ses comptes.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation ces nouvelles normes ou interprétations ; il ne prévoit pas d'impact significatif sur ses états financiers.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas encore analysé l'impact des normes IFRS 15 – Produits des activités ordinaires et IFRS 9 – Instruments financiers, votées par l'IASB avec une 1<sup>re</sup> application pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ces normes n'ont pas encore été adoptées par la Commission européenne, et des points structurants sont en cours de discussion et devraient faire l'objet d'amendements de l'IASB.

Les états financiers consolidés au 30 septembre 2016 sont établis suivant les principes et méthodes comptables identiques à ceux appliqués au 31 août 2015.

L'exercice 2015/2016 a eu une durée exceptionnelle de 13 mois contre 12 mois pour l'exercice 2014/2015 suite à la décision votée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18/11/2015 de changer la date de clôture de fin août à fin septembre.

Les comptes consolidés d'EXEL Industries ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 15/12/2016. Des comptes proforma ont été établis dans le cadre du changement de date de clôture (cf note25).



## 1.2 Principes de consolidation & périmètre (cf. note 2)

Les sociétés dans lesquelles EXEL Industries exerce un contrôle exclusif sont intégrées globalement. Le contrôle exclusif est le pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin de bénéficier des avantages de ses activités. Il est généralement présumé lorsque le Groupe détient plus de 50 % des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les sociétés dans lesquelles EXEL Industries a une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques. Elle est présumée lorsque le Groupe détient directement ou indirectement entre 20 % et 50 % des droits de vote.

Les créances, dettes, produits et charges réciproques significatifs sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement, de même que les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values, marges en stock).

## 1.3 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux principes énoncés par IFRS 3 - Regroupements d'entreprises.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur.

La différence existant entre le coût d'acquisition et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition est comptabilisée à l'actif du bilan au poste « Écarts d'acquisition », qui n'est pas amorti et qui fait l'objet de test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au moins une fois par an (voir ci-après).

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés, l'écart négatif est immédiatement reconnu en résultat dans les « Autres charges et produits non récurrents ».

## 1.4 Écarts d'acquisition (cf. note 3)

Pour les sociétés intégrées globalement, l'écart de valeur constaté entre la juste valeur de la contrepartie transférée et la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs acquise existant à la date de prise de contrôle, constitue une survalueur immobilisée à l'actif du bilan consolidé en compte "Écart d'acquisition". À la date de prise de contrôle, le Groupe a la possibilité d'opter pour la comptabilisation du regroupement d'entreprises selon la méthode du *goodwill* partiel ou la méthode du *goodwill* complet. Dans le cas de la méthode du *goodwill* complet, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un *goodwill* sur la totalité des actifs et passifs identifiables.

Les frais directement liés à la prise de contrôle sont comptabilisés en « Autres charges non récurrentes ».

L'ensemble des écarts d'acquisition résiduels figure au bilan pour une valeur nette de 65 842 K€ au 30 septembre 2016.

Le Groupe effectue des tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition au minimum une fois par an au quatrième trimestre de chaque exercice et chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test de dépréciation est réalisé au niveau de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle un écart d'acquisition a été affecté.

Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des flux de trésorerie qui sont largement indépendants des flux de trésorerie générés par d'autres groupes d'actifs. L'UGT correspond aux entités juridiques ou groupe de filiales.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée dans la rubrique « charges non récurrentes ». La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

Les tests ont été réalisés selon les principales hypothèses suivantes pour l'exercice 2016 :

- le taux de croissance à l'infini s'établit à 2 %, ce taux est identique à celui retenu pour l'exercice 2015 ;
- le taux d'actualisation s'élève à 8,37 % (contre 6,81 % pour l'exercice 2015).

Le taux d'actualisation utilisé pour les tests de dépréciation provient d'une source indépendante externe : il correspond au coût moyen pondéré du capital (CMPC ou WACC) estimé pour l'exercice, par des analystes financiers qui suivent le titre EXEL Industries, à une date proche de la date de clôture.

Les flux de trésorerie utilisés sont établis en fonction des performances passées et des évolutions qu'elle anticipe, à la date d'établissement de ces prévisions.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés étrangères sont reconnus dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Une analyse de sensibilité sur les hypothèses de taux de croissance à l'infini et sur le taux d'actualisation a été réalisée en appliquant des variations de +/- 1 point au taux d'actualisation ou du taux de croissance à l'infini. Cette analyse ne présente pas de risque de perte de valeur complémentaire au titre de l'exercice 2016 (cf. note 3.1).

## 1.5 Immobilisations incorporelles (cf. note 4)

Les autres immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilisation estimée.

### Frais de développement

Conformément à la norme IAS 38, les dépenses de développement ne sont pas activées dans le Groupe, pour plusieurs raisons :

- lors de la réalisation de ces dépenses, la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle, en vue de sa mise en service ou de sa vente, n'est pas certaine ;
- le Groupe n'est pas en mesure de prouver la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages futurs probables. En particulier, il est difficile de démontrer l'existence de marché (et d'en évaluer la durée) pour la production issue des dépenses de développement. En effet, le Groupe est toujours à la pointe de l'innovation dans son marché, et le potentiel de ces développements reste encore inconnu, voire inexistant à ce moment-là.

Ces frais sont constitués essentiellement par des charges de personnel.

## 1.6 Immobilisations corporelles (cf. note 5)

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

L'amortissement est pratiqué essentiellement selon la méthode linéaire appliquée à la durée d'utilisation estimée de chaque bien.

Les taux pratiqués sont comparables d'une société à l'autre et s'établissent ainsi :

- 20 à 30 ans sur les bâtiments ;
- 5 à 10 ans sur les aménagements de constructions ;
- 5 à 10 ans sur les équipements industriels ;
- de 3 à 5 ans sur les autres immobilisations (équipement de bureau, matériel de transport...).

## 1.7 Dépréciation des immobilisations

Le Groupe effectue annuellement une revue des principales immobilisations incorporelles et corporelles afin d'identifier d'éventuelles dépréciations lorsque les événements ou les circonstances laissent supposer que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée. Lorsqu'il apparaît que la valeur comptable des immobilisations pourrait ne pas être recouvrée, le Groupe procède à une comparaison entre la valeur recouvrable de ces immobilisations et leur valeur comptable nette ; le cas échéant, une dépréciation ramène le montant des actifs concernés à leur valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable est déterminée comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité ; cette dernière est déterminée par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés (*discounted cash flows* : DCF) provenant de l'utilisation de l'immobilisation. Après comptabilisation de cette provision, l'immobilisation figure au bilan pour sa valeur comptable nette après dépréciation. S'il s'agit d'une immobilisation amortissable, l'amortissement est calculé sur la base de la nouvelle valeur comptable nette et sur la durée de vie estimée restant à courir de l'immobilisation.

## 1.8 Actifs financiers non courants (cf. note 7)

Les actifs financiers comprennent des titres de participations minoritaires et d'autres immobilisations financières.

Les titres de participation représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées. Ils sont analysés comme des titres disponibles à la vente et sont comptabilisés en juste valeur ou à leur coût d'acquisition que le Groupe estime représenter à leur juste valeur, en l'absence d'un marché actif. Les gains et pertes latents sont enregistrés dans une composante séparée des capitaux propres.

En cas de perte de valeur définitive, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période. Le caractère définitif de la perte de valeur est analysé par référence à la valeur estimative, cette dernière étant déterminée sur la base de la quote-part de situation nette, du prix de marché ou des perspectives de rentabilité, après pondération des effets de la détention de ces participations pour le Groupe en termes de stratégie, ou de synergies avec les activités existantes. Cette perte de valeur n'est pas réversible en compte de résultat si la valeur d'estimation était amenée à évoluer favorablement dans le futur (le profit latent est alors enregistré dans la composante séparée des capitaux propres mentionnée précédemment).

Les autres immobilisations financières sont comptabilisées au coût amorti.

Une provision pour dépréciation est éventuellement constatée s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Les titres détenus à des fins de transaction sont évalués en juste valeur et les pertes et profits latents sont comptabilisés au compte de résultat en « produits de trésorerie et équivalents de trésorerie ».

L'ensemble des actifs financiers fait l'objet d'une revue annuelle pour déterminer s'il existe un indice de perte de valeur.

## 1.9 Stocks et encours (cf. note 8)

Conformément à la norme IAS 2 - Stocks, les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts de revient sont calculés principalement selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Les stocks de matières premières et de marchandises sont valorisés principalement suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Les stocks d'encours et de produits finis sont valorisés au coût de production qui comprend les matières premières, les coûts de main-d'œuvre directe et les coûts directs et indirects de production.

## 1.10 Clients et comptes rattachés (cf. note 9)

Les clients et comptes rattachés ont été évalués à leur valeur nominale. Ils sont dépréciés au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et de la situation dans laquelle se trouve le client.

## 1.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie (cf. note 11)

La trésorerie se décompose en soldes bancaires, placements et équivalents de trésorerie offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois lors de leur acquisition.

Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, sur une ligne spécifique.

## 1.12 Impôts sur les bénéfices (cf. note 22)

### Impôts différés

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12 - Impôts différés, les provisions pour impôts différés sont constituées selon la méthode du report variable et de la conception étendue sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales (déficits fiscaux inclus). Les impôts différés sont calculés par application de la législation fiscale en vigueur.

Les actifs d'impôts différés ne font l'objet de la constatation d'un actif d'impôt différé que si leur récupération est probable. Notamment, il n'a pas été activé d'impôt différé au titre des pertes de certaines filiales dont l'échéance de

récupération n'est pas aujourd'hui probable, pour un montant total d'impôt différé de l'ordre de 9 M€.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de natures d'impôt levées par la même autorité de taxation.

### Intégration fiscale

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale, avec EXEL Industries comme tête de Groupe, les filiales françaises du Groupe ont acquitté, sous forme d'acomptes, entre les mains d'EXEL Industries, l'impôt dont elles étaient redevables et EXEL Industries acquittera en fin d'exercice l'impôt de Groupe après les retraitements propres à ce système.

### Crédits d'impôts

#### ■ Crédit impôt recherche (CIR)

S'agissant d'un dispositif à caractère purement fiscal, susceptible de varier en fonction de la législation fiscale principalement en France, les CIR sont comptabilisés en diminution de la charge d'impôt sur les bénéfices.

#### ■ Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre une diminution des charges de personnel par le CICE, le Groupe a décidé de comptabiliser le CICE en moins des charges de personnel, en résultat opérationnel. Le CICE a été calculé sur l'exercice au même rythme que les rémunérations sur lesquelles il porte. Ainsi, au 30/09/2016, un produit à recevoir a été comptabilisé pour le CICE relatif aux salaires de la période janvier 2016 à septembre 2016. Le total des CICE comptabilisés dans le Groupe s'élève à 1 936 K€.

### 1.13 Conversion des éléments en devises

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis selon la méthode dite du taux de clôture : conversion des éléments actifs et passifs du bilan au taux de change de fin d'exercice et des comptes de résultat au taux de change moyen. Les différences de conversion sont inscrites directement en situation nette, dans le poste « Écarts de conversion ».

Les opérations réalisées par les entités du Groupe dans une devise autre que leur devise fonctionnelle sont converties au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les éléments de l'actif et du passif qui sont libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité concernée sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et gains de change sont comptabilisés en charges et produits financiers.

### 1.14 Contrats de location

#### Contrats de location-financement

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement, telles que définies par la norme IAS 17 - Contrats de location, sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces biens sont amortis selon leur durée d'utilisation estimée.

Seules les opérations significatives font l'objet d'un retraitement (dont la valeur d'achat d'origine du bien financé est supérieure à 150 K€).

Les principaux contrats de location-financement étant retraités dans les comptes consolidés, aucune information complémentaire n'a lieu d'être donnée sur les loyers futurs au titre de ces contrats.

#### Contrats de locations simples

Les contrats relatifs aux locations simples, pris individuellement, ne présentent pas de caractère significatif. Notamment, le Groupe étant propriétaire de ses sites de production principaux, il n'y a pas de contrat de location immobilière significatif.

### 1.15 Provisions - Actifs et passifs éventuels

Selon la norme IAS 37, les provisions comptabilisées sont constituées en fonction d'évaluations au cas par cas des risques et charges correspondants. Une provision est constituée chaque fois que les organes de Direction du Groupe ont la connaissance d'une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qui pourrait engendrer une sortie probable de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue. Les provisions sont ventilées entre passif courant et passif non courant en fonction de l'échéance attendue du terme du risque. Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées, si l'impact est significatif.

Dans le cas où un passif n'est ni probable, ni ne peut être évalué mais demeure possible, le Groupe fait état de ce passif éventuel dans ses engagements hors bilan.

Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe sauf si la probabilité d'une sortie de ressource est très faible. Les actifs éventuels figurent en annexe lorsque leur réalisation est probable.

### 1.16 Engagements de retraite et charges assimilées (cf. note 13.3)

Les engagements résultant de régimes de retraites à prestations définies sont provisionnés au bilan. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Le Groupe fait appel à un organisme extérieur pour couvrir partiellement son passif social. La provision inscrite dans les comptes consolidés correspond uniquement au risque non couvert ainsi qu'aux charges sociales sur la totalité de l'engagement social.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés, soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des

prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime ou le changement d'un régime existant donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée). Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés directement par les capitaux propres, donc sans incidence sur le résultat.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, le coût de l'actualisation ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime.

## 1.17 Utilisation d'estimations

L'établissement des comptes consolidés en conformité avec les règles édictées par les IFRS, implique que la Direction du Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, tels que les amortissements et les provisions, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date d'arrêté des comptes consolidés et sur les montants portés aux comptes de produits et charges au cours de l'exercice. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont celles que la Direction considère comme les plus pertinentes et réalisables dans l'environnement du Groupe et en fonction des retours d'expérience disponibles.

Les estimations et hypothèses font l'objet de révisions régulières et au minimum à chaque clôture d'exercice. Elles peuvent varier si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Les principales estimations faites par le Groupe lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des impôts différés, de la valorisation des actifs incorporels, des dépréciations de l'actif courant et des provisions courantes et non courantes.

Dans le contexte économique actuel, l'exercice de prévision d'activité et de planification à moyen terme est rendu plus difficile.

Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte actuel de crise économique et financière et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture.

Les effets immédiats de la crise ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs tels que les stocks et les créances clients et des passifs.

En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les *goodwill*, il a été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque clôture et lors de l'identification d'indice de perte de valeur sur la base de perspectives économiques à long terme

et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

## 1.18 Information sectorielle

Le métier principal du groupe EXEL Industries est la pulvérisation, pour l'agriculture et l'industrie. Le Groupe est également présent sur les marchés de l'arrosage grand public et des arracheuses de betteraves.

## 1.19 Instruments financiers

### Actions propres

Conformément à la norme IAS 32, les actions propres détenues par le Groupe, dans le cadre du programme de rachat d'actions lié au contrat de liquidité, sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le résultat de cession des actions propres est imputé sur les capitaux propres, net d'impôt société, et ne contribue pas au résultat de l'exercice.

### Instruments financiers dérivés

Sur l'exercice, le Groupe a été amené à utiliser, ponctuellement, des instruments financiers de couverture des risques sur taux d'intérêt ou sur change afin de limiter son exposition à ceux-ci.

À la clôture de l'exercice, le Groupe utilise :

- des *swaps* de taux afin de convertir à taux fixe des emprunts bancaires à taux variable pour un nominal de 0,3 M€, la position est valorisée à - 3 K€.

### Passifs financiers

Les emprunts et passifs financiers non courants sont évalués à leur valeur nominale historique qui est considérée comme proche de leur coût amorti.

## 1.20 Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont constitués par les ventes de marchandises et les ventes de services produits dans le cadre des activités principales du Groupe.

Les produits de l'activité sont enregistrés, conformément à la norme IAS 18, en se basant sur la méthode de la comptabilité d'engagement et sur le principe de rattachement des charges et produits.

Les produits liés à la vente de marchandises sont constatés dès lors que le transfert à l'acheteur des risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens a eu lieu et que les coûts supportés ou à venir relatifs à la transaction peuvent être mesurés de façon fiable.

Les remises ou rabais accordés aux clients sont comptabilisés en déduction du revenu.

Les produits liés à la vente de services sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus relatifs à la vente de produits sont comptabilisés lorsque la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe.

## Note 2 Périmètre de consolidation

Dénomination	% de contrôle		% d'intérêts		Méthode de consolidation
	09/2016	08/2015	09/2016	08/2015	
EXEL Industries SA	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Société mère
TECNOMA Technologies SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
PRÉCICULTURE SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
CMC SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
CARUELLE NICOLAS SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
RAM Environnement SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
BERTHOUD Agricole SAS :	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
FISCHER Nouvelle sarl (Suisse)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
BERTHOUD Sprayers Ltd (UK)	100,00 %	99,00 %	100,00 %	99,00 %	IG
MATROT Équipements SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
MATROT UK Ltd (UK)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HERRIAU SAS		100,00 %		100,00 %	IG
SCI CATHAN	99,00 %	100,00 %	99,00 %	100,00 %	IG
CAPAGRI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SCI MAIZY	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
VERMOREL (Roumanie)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
INGELIA (Roumanie)	90,00 %	90,00 %	90,00 %	90,00 %	IG
HOZELOCK Exel SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
EXEL Real Estate (USA)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
EXEL Real Estate Australia (Australie)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
EXEL Real Estate Germany (Allemagne)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
EXEL Real Estate Netherlands BV (Pays-Bas)	100,00 %		100,00 %		IG
EMC LLC (Russie)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
<b>KREMLIN REXSON SAS</b>	<b>100,00 %</b>	<b>99,48 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>99,48 %</b>	<b>IG</b>
<i>Filiales françaises :</i>					
API SCM SAS (ex SCM SAS)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
API Technologies SAS		100,00 %		100,00 %	IG
<i>Filiales étrangères :</i>					
Allemagne	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Espagne	99,90 %	99,90 %	99,90 %	99,90 %	IG
Italie	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
EXEL North America (USA)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Portugal	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Argentine	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Pologne	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Brésil	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Afrique du Sud	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Inde	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Singapour	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
<b>SAMES TECHNOLOGIES SAS</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>IG</b>
<i>Filiales étrangères :</i>					
Chine	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Russie	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Japon	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Mexique	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG

IG : intégration globale - ME : mise en équivalence - NC : non consolidé, sortie du périmètre - NA : non applicable.



Dénomination	% de contrôle		% d'intérêts		Méthode de consolidation
	09/2016	08/2015	09/2016	08/2015	
<b>HARDI INTERNATIONAL AS (DANEMARK)</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>IG</b>
<i>Filiales étrangères :</i>					
HARDI North America Inc. (USA)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HARDI Australia PTY (Australie)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
ILEMO-HARDI S.A. (Espagne)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HARDI Gmbh (Allemagne)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Svenska HARDI AB (Suède)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HARDI Norge A/S (Norvège)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HARDI Ltd (UK)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
<i>Filiales françaises :</i>					
HARDI EVRARD SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HARDI Service SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
POMMIER S.C.E.P.	47,32 %	47,32 %	47,32 %	47,32 %	ME
<b>AGRIFAC MACHINERY BV (HOLLANDE)</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>IG</b>
<i>Filiales étrangères :</i>					
AGRIFAC UK Ltd (UK)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
AGRIFAC Australia PTY Ltd (Australie)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
<b>RASINDECK LTD (UK)</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>IG</b>
Ashspring Ltd (UK)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Thistlehaven Ltd (UK)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HOZELOCK Group Ltd (UK)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Ever 1241 Ltd (UK)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HOZELOCK Ltd (UK)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HOZELOCK Holland BV (Hollande)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HOZELOCK Sweden AB (Suède)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HOZELOCK Australia Pty (Australie)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
<b>TRICOFLEX</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>IG</b>
HOZELOCK TRICOFLEX Gmbh (Allemagne)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
TRICOFLEX Benelux (Belgique)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HOZELOCK TRICOFLEX Iberica (Espagne)		100,00 %		100,00 %	IG
TRICOFLEX Scandinavia AB (Suède)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
<b>HOLMER AGRAR GMBH (ALLEMAGNE)</b>		<b>100,00 %</b>		<b>100,00 %</b>	<b>IG</b>
<b>HOLMER Maschinenbau Gmbh (Allemagne)</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>IG</b>
<i>Filiales étrangères :</i>					
GEBO - Bottmersdorfer Gerätebau GmbH		100,00 %		100,00 %	IG
HOLMER Poland	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HOLMER Ukraine	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HOLMER Czech Republic	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HOLMER USA	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
<i>Filiales françaises :</i>					
HOLMER Exxact	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HOLMER France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
<b>MINWORTH PROPERTY UK</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>IG</b>
<b>ET WORKS (USA)</b>	<b>100,00 %</b>		<b>100,00 %</b>		<b>IG</b>
ET Works, Inc.	100,00 %		100,00 %		IG
ET Works, LLC	100,00 %		100,00 %		IG
ET Ag Center	100,00 %		100,00 %		IG
Ohio Valley Ag	100,00 %		100,00 %		IG
Southern Application Management	100,00 %		100,00 %		IG
High Plains Apache Sales and Service	100,00 %		100,00 %		IG

IG : intégration globale - ME : mise en équivalence - NC : non consolidé, sortie du périmètre - NA : non applicable.

### Changements de périmètre

- Au cours du mois de novembre, le Groupe a créé une société immobilière au Pays-Bas (EXEL Real Estate Netherlands BV).
- En janvier 2016, EXEL Industries a acquis 100 % de ET Works LLC, à travers une holding ET Works Inc. constituée à cette occasion. ET Works LLC, est fabricant de pulvérisateurs agricoles sous la marque Apache. Cette société d'Amérique du Nord a son usine et son siège social à Mooresville, Indiana et fabrique et commercialise des automoteurs de pulvérisation agricole. L'acquisition a entraîné sa consolidation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- En janvier 2016, le Groupe a cédé le fonds de commerce et les actifs de l'activité de semoirs HERRIAU à son importateur belge : VALLAEY Landbouwmachines.

- Durant le second semestre le Groupe a procédé à plusieurs restructurations juridiques :
  - HOLMER Maschinenbau a absorbé HOLMER Agrar et devient la maison mère du groupe HOLMER. SCM SAS filiale de KREMLIN REXSON SAS, a absorbé API Technologies SAS,
  - les bureaux commerciaux de TRICOFLEX en Espagne et la société GEBO - Bottmersdorfer Gerätebau GmbH filiale de HOLMER Maschinenbau - ont été fermé.

Incidences des évolutions de périmètre sur les comptes au 30 septembre 2016 (en millions d'euros) :

- sur le chiffre d'affaires consolidé : 47,0 M€ ;
- sur le résultat opérationnel : - 2,3 M€ ;
- sur les actifs non courants : 34,0 M€ ;
- sur les actifs courants : 27,5 M€ ;
- sur les passifs non courants : 0,1 M€ ;
- sur les passifs courants : 39,7 M€.

## Note 3 Écarts d'acquisition

### 3.1 Mouvements de l'exercice

(en milliers d'euros)	30/09/2016	31/08/2015
<b>VALEURS NETTES À L'OUVERTURE</b>	<b>57 550</b>	<b>55 577</b>
Évolution du Périmètre :		
Augmentations	11 915	-
Diminutions	-	-
Dépréciation pour perte de valeur	-	-
Autres variations nettes (impact de change)	(3 624)	1 973
<b>VALEURS NETTES À LA CLÔTURE</b>	<b>65 842</b>	<b>57 550</b>

Un *goodwill* provisoire, déterminé sur la base d'une évaluation à la juste valeur de la société ET Works a été reconnu pour 11,9 M€. En conformité avec la norme IFRS 3, le Groupe continuera l'évaluation complète des actifs acquis et des

passifs repris dans la limite des 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Sur l'exercice clos au 30 septembre 2016 comme sur l'exercice 2015, l'incidence des taux de change est liée principalement à la variation de la Livre Britannique.

### 3.2 Détail des écarts d'acquisition par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

(Valeur nette comptable)

(en milliers d'euros)	30/09/2016	31/08/2015
KREMLIN REXSON	2 228	2 228
SAMES	2 629	2 629
Matrot	-	-
Hardi et ses filiales	14 243	14 217
Rasindeck	34 269	37 919
ET Works (Provisoire)	11 915	-
Autres filiales	557	557
<b>TOTAL</b>	<b>65 842</b>	<b>57 550</b>

## Note 4 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	30/09/2016			31/08/2015	
	Brut	Amortissement	Dépréciation	Net	Net
Brevets, marques, licences et logiciels informatiques	24 689	(11 854)	-	12 835	2 214
Autres immo. incorporelles	160	(150)	-	11	48
<b>TOTAL</b>	<b>24 850</b>	<b>(12 004)</b>	<b>0</b>	<b>12 846</b>	<b>2 262</b>

## Note 5 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	30/09/2016			31/08/2015	
	Brut	Amortissement	Dépréciation	Net	Net
Terrains	33 877	(2 233)	-	31 644	19 614
Constructions	126 683	(61 995)	-	64 688	62 142
Installations techniques	184 944	(157 444)	-	27 499	28 900
Autres immobilisations corporelles*	34 333	(26 508)	-	7 825	7 600
Immobilisations corporelles en cours	5 364	-	-	5 364	3 097
Avances et acomptes	195	-	-	195	29
<b>TOTAL</b>	<b>385 396</b>	<b>(248 181)</b>	<b>-</b>	<b>137 215</b>	<b>121 382</b>

\* Les autres immobilisations corporelles comprennent principalement du matériel de transport, du mobilier et du matériel informatique.  
Parmi les immobilisations corporelles brutes figurent des éléments acquis en location-financement pour 9 093 K€ (cf. note sur les dettes financières).

### 5.1 Mouvements de la période concernant les valeurs brutes

(en milliers d'euros)	30/09/2016	31/08/2015
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES AU DÉBUT DE PÉRIODE</b>	<b>360 031</b>	<b>346 378</b>
Acquisitions (nettes de transfert)	26 983	11 633
Variation de périmètre	17 295	-
Cessions ou mise au rebut	(2 986)	(3 065)
Impact de change & divers	(15 927)	5 085
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>385 396</b>	<b>360 031</b>

### 5.2 Mouvements de la période concernant les amortissements cumulés

(en milliers d'euros)	30/09/2016	31/08/2015
<b>AMORTISSEMENTS CUMULÉS EN DÉBUT DE PÉRIODE</b>	<b>238 649</b>	<b>225 966</b>
Dotations de l'exercice	14 711	13 598
Variation de périmètre	7 036	-
Reprises sur cessions ou mise au rebut	(2 719)	(2 112)
Impact de change & divers	(9 497)	1 198
<b>AMORTISSEMENTS CUMULÉS EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>248 181</b>	<b>238 649</b>

## Note 6 Participations dans des entreprises associées

(en milliers d'euros)	30/09/2016	31/08/2015
<b>VALEURS NETTES À L'OUVERTURE</b>	<b>2 943</b>	<b>2 957</b>
Acquisition	-	-
Variation de Périmètre	-	-
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	487	306
Distribution de dividendes	(339)	(320)
Cession/sortie	-	-
Autres variations nettes (dont change)	-	-
<b>VALEURS NETTES À LA CLÔTURE</b>	<b>3 092</b>	<b>2 943</b>

Cela concerne la société POMMIER, détenue à 47 % par HARDI EVRARD, filiale directe de HARDI.  
Les agrégats financiers résumés de la société Pommier sont au 30/09/2016 :

- Actifs..... 8,2 M€ ;
- Passifs (hors capitaux propres) ..... 1,6 M€ ;
- Chiffre d'affaires (13 mois) ..... 8,6 M€ ;
- Résultat net (13 mois) ..... 1,0 M€.

## Note 7 Actifs financiers non courants

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2016			31/08/2015
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Titres de participations	104	-	104	104
Créances sur participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	6	(3)	3	3
Prêts	48	-	48	48
Autres immobilisations financières	1 368	(187)	1 182	212
<b>TOTAL</b>	<b>1 527</b>	<b>(190)</b>	<b>1 337</b>	<b>367</b>

Les titres de participations correspondent à des participations minoritaires dans des sociétés de commercialisation de matériels agricoles en Europe, détenues à 10 %.

## Note 8 Stocks et en-cours

(en milliers d'euros)	30/09/2016			31/08/2015
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Matières premières	123 651	(29 326)	94 325	90 374
En-cours de biens et services	18 795	(1 279)	17 515	17 785
Produits intermédiaires et finis	57 562	(5 854)	51 708	69 251
Marchandises	59 049	(11 437)	47 612	21 171
<b>TOTAL</b>	<b>259 057</b>	<b>(47 896)</b>	<b>211 161</b>	<b>198 581</b>

## Note 9 Créances clients

(en milliers d'euros)	30/09/2016			31/08/2015		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Créances clients	126 177	(6 694)	119 483	142 824	(7 969)	134 855
<b>TOTAL</b>	<b>126 177</b>	<b>(6 694)</b>	<b>119 483</b>	<b>142 824</b>	<b>(7 969)</b>	<b>134 855</b>

Les dépréciations sont estimées sur une base individuelle, à la suite de la constatation d'un risque avéré de défaut du client en question, et sur la base des retards de paiement.

L'évolution des dépréciations des créances clients se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	30/09/2016	31/08/2015
<b>DÉPRÉCIATIONS DES CRÉANCES CLIENTS À L'OUVERTURE</b>	<b>(7 969)</b>	<b>(7 876)</b>
Dépréciation (ou reprise) nette enregistrée en résultat	1 226	(93)
Variation de périmètre	0	-
Autres variations	49	-
<b>DÉPRÉCIATIONS DES CRÉANCES CLIENTS À LA CLÔTURE</b>	<b>(6 694)</b>	<b>(7 969)</b>

L'échéancier des créances échues, ayant fait l'objet d'une dépréciation ou non dépréciées, est le suivant :

(en milliers d'euros)	Créances non échues	Créances échues				TOTAL
		< 90 jours	91 à 180 jours	181 à 360 jours	> 360 jours	
Créances clients brutes	85 901	23 729	5 523	2 728	8 296	126 177
Dépréciation des créances clients	-	(90)	(237)	(393)	(5 974)	(6 694)
<b>TOTAL CRÉANCES NETTES</b>	<b>85 901</b>	<b>23 640</b>	<b>5 285</b>	<b>2 335</b>	<b>2 322</b>	<b>119 483</b>

## Note 10 Autres créances

(en milliers d'euros)	30/09/2016 Valeurs nettes	31/08/2015 Valeurs nettes
Créances fiscales hors IS (principalement TVA)	7 957	8 267
Créances sociales	250	190
Avances et acomptes versés	1 253	843
Débiteurs divers	1 748	1 486
Charges constatées d'avance	7 801	6 964
<b>TOTAL</b>	<b>19 009</b>	<b>17 749</b>

Les autres créances comprennent principalement des créances sur l'état au titre de la TVA récupérable.

## Note 11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	30/09/2016	31/08/2015
Valeurs mobilières de placement	81	8 994
Disponibilités	99 592	70 975
<b>TOTAL</b>	<b>99 672</b>	<b>79 970</b>

La valeur de marché des valeurs mobilières de placement, composées principalement de Sicav de Trésorerie, est proche des valeurs inscrites au bilan.

La trésorerie disponible est généralement investie dans des placements sans risque (Sicav monétaires). La Société ne détient aucun portefeuille d'actions sur le marché.

## Note 12 Capital social

Le capital de la société mère est composé de 6 787 900 actions ordinaires de 2,5 € de nominal, au 30/09/2016. Par ailleurs, la Société ne dispose pas d'instruments dilutifs.

Aucune opération sur le capital n'a été effectuée durant la période.

Le nombre d'actions propres autodétenues au 30/09/2016 est de 3 133 titres.

### Politique de gestion des fonds propres

La gestion des capitaux propres consiste essentiellement à décider du niveau de capital actuel et futur ainsi que de la politique de distribution du dividende.

La politique de gestion du Groupe repose sur un niveau de fonds propres suffisant pour sécuriser la structure financière du Groupe. Ce niveau est suivi à partir du ratio de Dettes Financières Nettes rapporté aux Capitaux Propres.

Le Groupe a par ailleurs mis en place depuis plusieurs années un contrat de liquidité afin de faciliter les transactions quotidiennes. Ce contrat ne permet pas d'engager des capitaux élevés et intervient de façon marginale dans les transactions boursières.

4

## Note 13 Provisions pour risques et charges

### 13.1 Ventilation par nature de provisions & mouvements de l'exercice

Consolidé (en milliers d'euros)	31/08/2015	Dotation	Reprise		Écarts actuariels (passés en réserve)	Reclassmt cptes & autres	Variation périmètre & change	30/09/2016
			(prov. utilisées)	(prov. non utilisées)				
Provisions pour risques	21 470	8 114	(12 660)	(1 178)		289	5 081	21 116
Provisions pour charges	32 497	1 409	(4 916)	(72)	7 632	(298)	(1 311)	34 941
<b>TOTAL</b>	<b>53 967</b>	<b>9 523</b>	<b>(17 576)</b>	<b>(1 250)</b>	<b>7 632</b>	<b>(9)</b>	<b>3770</b>	<b>56 057</b>
Dont provisions non courantes	51 768							53 676
Dont provisions courantes	2 199							2 380
<b>TOTAL</b>	<b>53 967</b>							<b>56 057</b>

### 13.2 Ventilation des provisions entre provisions courantes et provisions non courantes

Par principe, les provisions pour risques & charges sont classées en passifs non courants, car leur échéance n'est pas connue précisément, sauf si, au moment de l'arrêté des comptes, la Société sait que certaines provisions seront décaissées sur l'exercice suivant. Dans ce dernier cas, les provisions concernées sont classées en passifs courants.

### Provisions pour risques et charges non courantes

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2016	31/08/2015
Litiges commerciaux et charges sur chantiers en cours	1 537	1 844
Garantie contractuelle envers les clients	15 013	11 928
Risques fermeture d'établissement et filiales étrangères	657	30
Engagements de retraite charges sociales comprises	32 991	30 736
Autres engagements sociaux divers (hors plans sociaux)	176	3 162
Risque fiscal et provisions pour impôt	414	232
Divers	2 888	3 836
<b>TOTAL</b>	<b>53 676</b>	<b>51 768</b>



## Provisions pour risques et charges courantes

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2016	31/08/2015
Litiges commerciaux et charges sur chantiers en cours	45	70
Plans sociaux	-	-
Risques fermeture d'établissement et filiales étrangères	-	-
Risque fiscal et provisions pour impôt	56	-
Garantie contractuelle envers les clients	-	-
Autres engagements sociaux & divers	2 279	2 129
<b>TOTAL</b>	<b>2 380</b>	<b>2 199</b>

### 13.3 Engagements de retraite

Les salariés du Groupe bénéficient, selon les pays, de régime de retraite à cotisations définies et de régimes de retraite à prestations définies.

#### Régimes à cotisations définies

Dans ce type de régime de retraite, l'entreprise paye uniquement les cotisations à un organisme (public ou privé) indépendant de l'entreprise, qui se charge ensuite de verser les indemnités aux retraités de l'entreprise.

Le Groupe comptabilise en charges de personnel les cotisations à payer lorsqu'elles sont encourues.

#### Régimes à prestations définies

Cela concerne :

- les salariés français du Groupe, qui perçoivent une indemnité de départ à la retraite (aussi appelée indemnité de fin de carrière), versée en une seule fois au moment de leur départ en retraite ;
- les salariés de l'entreprise anglaise HOZELOCK Ltd, qui a mis en place un plan de retraite (*Pension Scheme*), dont les actifs sont administrés par un Trustee indépendant de l'entreprise. Le plan de retraite d'HOZELOCK Ltd a été fermé à de nouveaux membres le 6 avril 1997, et les droits des membres existants ont été figés le 6 avril 2001.

Pour les régimes à prestations définies, le Groupe comptabilise une provision pour engagements de retraite, qui correspond au montant de l'engagement calculé annuellement par des actuaires indépendants, sous déduction des actifs de couverture gérés par les fonds externes (compagnie d'assurance ou fonds de pension).

Les principales hypothèses retenues pour l'estimation des engagements de retraite au 31 septembre 2016 sont les suivantes :

#### Pour les sociétés françaises

- Taux d'évolution des salaires (inflation comprise) : 2 % (contre 2 % en 2015).
- Taux d'actualisation utilisé (inflation comprise) : 0,79 % (contre 2,03 % en 2015).
- Age de départ à la retraite : 65 ans.
- Probabilité de vie à terme : Table de mortalité TF 00-02.
- Taux de turnover : selon les données démographiques spécifiques à chaque entité du Groupe et selon son expérience.
- Taux de charges sociales de 45 % appliqué sur l'engagement total.

#### Pour la société anglaise HOZELOCK Ltd

- Taux de croissance des pensions en paiement : 1,9 % - 5,0 %.
- Taux d'actualisation utilisé : 2,5 %.
- Taux d'inflation : 3,0 %.
- Age de départ à la retraite : 63 ans.
- Probabilité de vie à terme : 107 % de la Table de mortalité S2 SPAS.
- Le coût de la période est composé :
  - de la charge afférente à ces engagements de retraite et comptabilisée en « résultat opérationnel courant »,
  - des intérêts enregistrés en « résultat financier »,
  - des impacts liés aux modifications de plan comptabilisé en « charges et produits non récurrents ».

(en milliers d'euros)	Brut	Charges sociales	Total 30/09/2016	Total 31/08/2015
Coût annuel des services rendus	410	139	549	399
Coût de l'actualisation	56	25	81	86
Coût des intérêts	3 477	-	3 477	3 451
Changement de plan	-	-	-	-
<b>COÛT DE LA PÉRIODE</b>	<b>3 943</b>	<b>164</b>	<b>4 107</b>	<b>3 936</b>

La variation des engagements de retraite et assimilés se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	Brut	Charges sociales	Total 30/09/2016	Total 31/08/2015
<b>ENGAGEMENTS À L'OUVERTURE</b>	<b>102 762</b>	<b>3 687</b>	<b>106 449</b>	<b>101 769</b>
Coût de la période	3 943	164	4 107	3 936
Écarts actuariels (comptabilisés en capitaux propres)	13 127	646	13 773	(4 010)
Indemnités payées	(4 078)	(300)	(4 378)	(3 644)
Variation de change	(15 802)	-	(15 802)	8 398
Variation de périmètre	-	-	-	-
<b>ENGAGEMENTS À LA CLÔTURE</b>	<b>99 951</b>	<b>4 196</b>	<b>104 147</b>	<b>106 449</b>

Les actifs de couverture des engagements de retraite évoluent ainsi :

(en milliers d'euros)	Brut	Charges sociales	Total 30/09/2016	Total 31/08/2015
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS À L'OUVERTURE</b>	<b>75 712</b>	<b>-</b>	<b>75 712</b>	<b>66 309</b>
Rendement attendu des actifs des régimes de retraite	2 753	-	2 753	3 523
Écarts actuariels (comptabilisés en capitaux propres)	6 141	-	6 141	748
Contributions versées aux régimes	2 513	-	2 513	2 018
Indemnités payées	(3 550)	-	(3 550)	(3 015)
Variation de change	(12 413)	-	(12 413)	6 129
Variation de périmètre	-	-	-	-
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS À LA CLÔTURE</b>	<b>71 156</b>	<b>-</b>	<b>71 156</b>	<b>75 712</b>

Répartition des actifs de couverture des engagements de retraite :

(en milliers d'euros)	Total 30/09/2016		Total 31/08/2015	
Actions	1 925	2,7 %	16 425	21,7 %
Obligations	21 850	30,7 %	33 981	44,9 %
Autres actifs	47 381	66,6 %	25 306	33,4 %
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS À LA CLÔTURE</b>	<b>71 156</b>	<b>100 %</b>	<b>75 712</b>	<b>100 %</b>

Réconciliation entre les engagements de retraite et la provision comptabilisée au passif du bilan au 30/09/2016 :

(en milliers d'euros)	Brut	Charges sociales	Total 30/09/2016	Total 31/08/2015
<b>ENGAGEMENTS TOTAUX À LA CLÔTURE</b>	<b>99 951</b>	<b>4 196</b>	<b>104 147</b>	<b>106 449</b>
Juste valeur des actifs de couverture des retraites	(71 156)	-	(71 156)	(75 712)
<b>PROVISION À LA CLÔTURE</b>	<b>28 795</b>	<b>4 196</b>	<b>32 991</b>	<b>30 736</b>

La provision pour retraite a varié de la façon suivante sur l'exercice :

(en milliers d'euros)	Brut	Charges sociales	Total 30/09/2016	Total 31/08/2015
<b>PROVISION À L'OUVERTURE</b>	<b>27 050</b>	<b>3 687</b>	<b>30 736</b>	<b>35 460</b>
Coût de la période	3 943	164	4 107	3 936
Écarts actuariels (comptabilisés en capitaux propres)	6 986	646	7 632	(4 758)
Indemnités payées	(528)	(300)	(828)	(630)
Rendement attendu des actifs des régimes de retraite	(2 753)	-	(2 753)	(3 523)
Contributions versées aux régimes	(2 513)	-	(2 513)	(2 018)
Variation de change	(3 390)	-	(3 390)	2 269
Variation de périmètre	-	-	-	-
<b>PROVISION À LA CLÔTURE</b>	<b>28 795</b>	<b>4 196</b>	<b>32 991</b>	<b>30 736</b>

## Note 14 Détail des dettes financières par nature

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2016	31/08/2015
Crédit d'exploitation court terme et découvert bancaire - France et étranger <sup>(2)</sup>	46 873	38 162
Location financement <sup>(1)</sup>	2 377	997
Emprunts auprès des établissements de crédit - France et étranger <sup>(3)</sup>	125 211	92 050
Compte-courant d'actionnaires	27 619	23 062
Dettes sur participation des salariés	548	393
Dettes financières diverses	554	126
Avances conditionnées <sup>(4)</sup>	404	470
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>203 586</b>	<b>155 261</b>
Selon échéancier ci-après :		
Part non courante (à plus d'1 an)	111 213	78 296
Part courante (à moins d'1 an)	92 373	76 965
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>203 586</b>	<b>155 261</b>

Le taux d'intérêt moyen de l'exercice est de 2,1 % contre 1,7 % sur l'exercice précédent.

(1) Les opérations de location-financement suivantes ont été retraitées en immobilisations et en dettes financières :

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Emprunts restant
Terrains & constructions	3 002	(2 030)	972	
Installations, matériels & outillages	2 173	(1 943)	230	
Autres immobilisations	3 918	(1 792)	2 125	(2 377)
Logiciels informatiques	1 074	(999)	75	
<b>TOTAL</b>	<b>10 167</b>	<b>(6 765)</b>	<b>3 403</b>	<b>(2 377)</b>
dont immobilisations incorporelles	1 074	(999)	75	
dont immobilisations corporelles	9 093	(5 765)	3 328	
<b>TOTAL</b>	<b>10 167</b>	<b>(6 765)</b>	<b>3 403</b>	<b>(2 377)</b>

Les opérations non significatives individuellement ou ne débouchant pas sur l'acquisition de biens (parcs de véhicules) n'ont pas fait l'objet de retraitement.

(2) Les dettes bancaires à court terme à l'étranger s'élèvent à 0,1 M€.

(3) Les emprunts auprès des établissements de crédit s'analysent ainsi :

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2016	31/08/2015
France	123 481	86 051
Étranger	1 730	5 999
<b>TOTAL</b>	<b>125 211</b>	<b>92 050</b>
Dont dettes à taux fixe	2 224	1 557
Dont dettes à taux variable	122 988	90 493

(4) Il s'agit d'avances octroyées par des organismes publics de financement pour des projets de modernisation et d'innovation, ou d'avances reçues de la COFACE pour des prospections à l'export.

### Dettes financières en devises

Au 30/09/2016, les dettes financières en devises se décomposent ainsi :

- dettes financières libellées en GBP 42 129 K€ (soit 36 273 KGBP) ;
- dettes financières libellées en USD 35 970 K€ (soit 40 146 KUSD) ;
- dettes financières libellées en AUD 4 442 K€ (soit 6 510 KAUD).

## Note 15 Échéancier des dettes financières au 30 septembre 2016

Consolidé (en milliers d'euros)	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Crédit d'exploitation court terme et découverts bancaires - France et étranger	46 873	-	-	46 873
Location financement	644	1 733	-	2 377
Dettes auprès des établissements de crédit - France et étranger	16 660	51 905	56 647	125 211
Dettes financières diverses	511	549	43	1 102
Dettes conditionnées	66	337	-	404
<b>TOTAL</b>	<b>64 754</b>	<b>54 524</b>	<b>56 689</b>	<b>175 967</b>
Compte-courant d'actionnaires	27 619	-	-	27 619
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>92 373</b>	<b>54 524</b>	<b>56 689</b>	<b>203 586</b>

4

## Note 16 Détail des autres dettes courantes

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2016	31/08/2015
Avances et acomptes reçus	9 176	10 512
Dettes fiscales (hors IS) et dettes sociales	29 442	25 844
Autres dettes	17 435	21 991
Produits constatés d'avance	9 979	12 829
<b>TOTAL</b>	<b>66 032</b>	<b>71 176</b>

## Note 17 Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires par marché et zone géographique se ventile comme suit :

Consolidé (en millions d'euros)	30/09/2016		31/08/2015	
	13 mois	%	12 mois	%
<b>Marché</b>				
<b>Protection des végétaux</b>	<b>612,9</b>	<b>74,8 %</b>	<b>532,9</b>	<b>73,5 %</b>
Pulvérisateur agricole	385,4		291,0	
Arracheuse de Betteraves	126,9		137,0	
Jardin	100,6		104,9	
<b>Protection des matériaux</b>	<b>206,4</b>	<b>25,2 %</b>	<b>192,3</b>	<b>26,5 %</b>
Industrie	206,4		192,3	
<b>TOTAL MARCHÉ</b>	<b>819,3</b>	<b>100 %</b>	<b>725,2</b>	<b>100 %</b>
<b>Zone géographique</b>				
France	213,2	26,0 %	194,6	26,8 %
Export	606,0	74,0 %	530,6	73,2 %
<b>TOTAL ZONE GÉOGRAPHIQUE</b>	<b>819,3</b>	<b>100 %</b>	<b>725,2</b>	<b>100 %</b>

Le chiffre d'affaires export se ventile par zones géographiques de la façon suivante :

Consolidé (en millions d'euros)	30/09/2016		31/08/2015	
	13 mois	%	12 mois	%
Europe	370,5	62 %	372,9	70 %
USA/Canada/Amérique latine	133,8	22 %	75,0	14 %
Asie	45,4	7 %	45,5	9 %
Afrique & Océanie	56,3	9 %	37,1	7 %
<b>TOTAL EXPORT</b>	<b>606,0</b>	<b>100 %</b>	<b>530,5</b>	<b>100 %</b>

Les facturations à l'export se décomposent ainsi (contre valeur en euros) :

- **total facturé en euros (filiales + ventes directes) : 282,8 M€**
- **total facturé en devises : 323,2 M€**
  - en dollars US : ..... 116,2 M€ soit 129,1 M USD
  - en livres sterling : ..... 66,6 M€ soit 51,8 M GBP
  - en couronnes danoises : ..... 37,1 M€ soit 276,1 M DKK
  - en dollars australiens : ..... 32,2 M€ soit 48,9 M AUD
  - en autres devises : ..... 71,1 M€

## Note 18 Charges de personnel et effectifs employés

La participation des salariés aux fruits de l'expansion et les accords d'intéressement, propres à certaines sociétés du Groupe, se sont élevés à 2 901 K€ pour l'exercice clos

le 31 septembre 2016, contre 1 413 K€ pour l'exercice précédent. Ils figurent parmi les charges de personnel de la période.

L'effectif employé à la clôture de l'exercice est le suivant :

Effectifs permanents	30/09/2016	31/08/2015
Cadres	716	681
ETAM	1 163	1 189
Ouvriers	1 621	1 589
<b>TOTAL</b>	<b>3 500</b>	<b>3 459</b>

Effectifs permanents par branche	30/09/2016	31/08/2015
<b>Protection des végétaux</b>		
Effectifs employés en France	980	1 089
Effectifs employés à l'étranger	1 606	1 452
<b>TOTAL</b>	<b>2 586</b>	<b>2 541</b>
<b>Protection des matériaux</b>		
Effectifs employés en France	584	616
Effectifs employés à l'étranger	330	302
<b>TOTAL</b>	<b>914</b>	<b>918</b>
<b>Ensemble</b>		
Effectifs employés en France	1 564	1 705
Effectifs employés à l'étranger	1 936	1 754
<b>TOTAL</b>	<b>3 500</b>	<b>3 459</b>

## Note 19 Dotations nettes aux provisions et dépréciations

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2016 13 Mois	31/08/2015 12 Mois
Dotations aux provisions & dépréciations d'exploitation		
Provisions pour risques et charges	(8 258)	(5 766)
Dépréciations sur actifs courants	(7 434)	(8 899)
Reprises de provisions & dépréciations d'exploitation		
Provisions pour risques et charges	13 725	7 623
Dépréciations sur actifs courants	10 754	6 441
<b>TOTAL</b>	<b>8 787</b>	<b>(601)</b>

## Note 20 Charges et produits non récurrents

Cette rubrique comprend des opérations non courantes, qui correspondent à des événements inhabituels, anormaux ou peu fréquents. Le montant net des produits et charges non récurrents du Groupe est négatif de 0,6 M€. Il comprend principalement :

- des frais d'acquisitions d'actifs pour - 1,2 M€ ;
- des reprises de provision de restructuration, non utilisées et comptabilisées les exercices précédents pour 0,7 M€ ;
- de moins-values de cession d'immobilisation.

## Note 21 Produits et (charges) financiers

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2016 13 Mois	31/08/2015 12 Mois
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	662	921
Coût de l'endettement financier brut	(5 076)	(3 250)
<b>(COÛT)/PRODUIT NET DE L'ENDETTEMENT FINANCIER</b>	<b>(4 414)</b>	<b>(2 329)</b>
(Pertes)/profits de changes & autres (charges)/produits financiers	(2 853)	779
<b>TOTAL CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>(7 267)</b>	<b>(1 550)</b>



## Note 22 Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices se décompose en :

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2016 13 Mois	31/08/2015 12 Mois
(Charge)/produit d'impôts exigibles	(20 535)	(13 517)
(Charge)/produit d'impôts différés	2 796	1 231
<b>TOTAL</b>	<b>(17 739)</b>	<b>(12 285)</b>

### 22.1 Variation des impôts différés

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2016 13 Mois	31/08/2015 12 Mois
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS À L'OUVERTURE : ACTIFS/(PASSIFS)</b>	<b>9 898</b>	<b>9 072</b>
Impôts différés constatés en capitaux propres & bilan	1 901	(1 031)
(Charge)/produit d'impôts différés	2 796	1 231
Variations de périmètre	3 139	0
Écarts de change	(900)	625
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS À LA CLÔTURE</b>	<b>16 834</b>	<b>9 898</b>
Dont impôts différés actifs	24 703	24 398
Dont impôts différés passifs	(7 869)	(14 500)

### 22.2 Détail des impôts différés par nature

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2016 13 Mois	31/08/2015 12 Mois
(actifs si + ; passifs si -)		
<b>Impôts différés liés aux décalages fiscaux temporaires</b>		
Avantages du personnel (provision retraite, participation, congés payés)	9 058	8 697
Autres différences temporaires entre résultat fiscal et résultat comptable	2 458	1 661
Déficits fiscaux reportables	5 386	3 535
<b>Impôts différés liés aux écritures de consolidation</b>		
Activation des contrats de location-financement	(7)	(31)
Annulation des provisions réglementées (amortissements dérogatoires)	(2 758)	(2 719)
Élimination des marges internes en stocks	4 544	4 268
Plus-values latentes sur rachat de créances	(7 095)	(9 351)
Élimination plus-values de cessions internes d'immobilisations	3 504	3 679
Autres divers	1 744	159
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS À LA CLÔTURE</b>	<b>16 834</b>	<b>9 898</b>
Dont impôts différés actifs	24 703	24 398
Dont impôts différés passifs	(7 869)	(14 500)

## 22.3 Réconciliation de la charge d'impôt comptabilisée avec la charge d'impôt théorique

(Calculée au taux d'impôt applicable en France)

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2016 13 Mois	31/08/2015 12 Mois
Résultat net avant impôt et dépréciation des écarts d'acquisition	51 433	43 610
Taux d'impôt courant en France	38,00 %	38,00 %
<b>(CHARGES)/PRODUITS D'IMPÔTS THÉORIQUES AU TAUX D'IMPÔT COURANT</b>	<b>(19 545)</b>	<b>(16 572)</b>
Incidence des :		
Différences fiscales permanentes	(645)	1 270
Déficits fiscaux non activés	(3 269)	489
Différentiel de taux d'impôt sur les filiales étrangères	3 885	1 057
Crédits d'impôts	1 600	1 575
Impôts de distribution/dividendes	(376)	(455)
Divers (dont impact intégration fiscale)	610	350
<b>(CHARGES)/PRODUITS D'IMPÔTS NETS COMPTABILISÉS</b>	<b>(17 739)</b>	<b>(12 285)</b>
Taux effectif du Groupe (en %)	34,5 %	28,2 %

Les crédits d'impôts correspondent majoritairement à des crédits d'impôt recherche (C.I.R.).

## Note 23 Variation du besoin en fonds de roulement (BFR)

(en milliers d'euros)	30/09/2016 13 mois	31/08/2015 12 mois
<b>(+) Augmentation / (-) Baisse</b>		
Stocks nets	(11 029)	(2 999)
Avances & acptes versés	412	(1 177)
Créances clients nettes	(17 579)	(26 885)
Créance d'IS courante	271	7 567
Autres créances nettes & comptes de régul.	(35 463)	6 357
	<b>(63 388)</b>	<b>(17 137)</b>
Avances & acptes reçus	(1 490)	(2 812)
Dettes fournisseurs	(11 573)	(5 277)
Dettes sur immobilisations	(37)	(38)
Dettes fiscales & sociales (hors dette IS courante)	665	(16 928)
Dette d'IS courante	2 778	(2 921)
Autres dettes & comptes de régul.	(30 655)	8 977
	<b>(40 313)</b>	<b>(18 999)</b>
<b>(+) BESOIN / (-) RESSOURCE EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>(23 076)</b>	<b>1 862</b>
Dettes s/ immob. reclassées en partie Investissements	37	38
Impact changement périmètre s/ variation de BFR	-	(1 665)
Impact du change s/ variation de BFR	2 301	(1 479)
<b>(+) BESOIN / (-) RESSOURCE EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION</b>	<b>(25 414)</b>	<b>4 968</b>

## Note 24 Comptes *pro-forma*

### Flux de trésorerie consolidé *pro-forma*

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>09/2015 à 09/2016 13 mois</b>	<i>Pro-forma</i> 10/2015 à 09/2016 12 mois	09/2014 à 08/2015 12 mois
<b>A. OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>			
Résultat net part du Groupe	34 181	33 157	31 595
Part des minoritaires dans le résultat	-	-	37
- Quote-part dans le résultat des mises en équivalence	(487)	(487)	(306)
+ Dotations aux amortissements des immobilisations	15 984	14 684	14 518
+ Dotations nettes aux provisions & dépréciations (a)	(12 155)	(10 615)	(1 993)
- Plus-values nettes sur cessions d'immobilisations	(420)	(390)	(323)
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>37 103</b>	<b>36 349</b>	<b>43 527</b>
<b>(+) besoin / (-) ressource en fonds de roulement</b>	<b>(25 414)</b>	<b>(28 554)</b>	<b>4 968</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>	<b>62 517</b>	<b>64 903</b>	<b>38 559</b>

### Compte de résultat consolidé *pro-forma*

<i>(en milliers d' Euros )</i>	<b>09/2015 à 09/2016 13 mois</b>	<i>Pro-forma</i> 10/2015 à 09/2016 12 mois	09/2014 à 08/2015 12 mois
Chiffre d'affaires	819 275	770 894	725 190
Autres produits opérationnels	12 818	5 155	6 349
<b>Total produits opérationnels</b>	<b>832 093</b>	<b>776 049</b>	<b>731 538</b>
Variation des stocks de produits finis et travaux en cours	(23 158)	(27 300)	(5 567)
Achats consommés	(391 709)	(359 027)	(356 498)
Autres achats et charges externes	(122 217)	(113 821)	(107 281)
Impôts et taxes	(8 376)	(7 677)	(6 810)
Charges de personnel	(214 007)	(198 868)	(187 551)
Dotations aux amortissements	(15 984)	(14 684)	(14 518)
Dotations nettes aux provisions & dépréciations d'actifs	8 787	7 935	(601)
Autres charges opérationnelles	(6 151)	(5 245)	(1 773)
<b>Total charges opérationnelles récurrentes</b>	<b>(772 817)</b>	<b>(718 687)</b>	<b>(680 600)</b>
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>59 276</b>	<b>57 362</b>	<b>50 938</b>
Produits non récurrents	6 118	5 536	3 384
Charges non récurrentes	(6 693)	(5 894)	(9 162)
Total des charges & produits non récurrents	(576)	(358)	(5 778)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>58 700</b>	<b>57 004</b>	<b>45 161</b>
Produits financiers	20 251	20 299	20 663
Charges financiers	(27 518)	(26 969)	(22 213)
Total des charges & produits financiers	(7 267)	(6 670)	(1 550)
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>51 433</b>	<b>50 334</b>	<b>43 610</b>
Impôts	(17 739)	(17 664)	(12 285)
Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	487	487	306
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>34 181</b>	<b>33 157</b>	<b>31 631</b>

## Note 25 Transactions avec les parties liées

### 25.1 Rémunérations et avantages versés durant l'exercice aux mandataires sociaux du Groupe

Les rémunérations et avantages sont détaillés dans le chapitre 3.10.1 du rapport de gestion.

### 25.2 Transactions avec les autres parties liées

Le Groupe dans le cadre de la convention de trésorerie existante entre EXEL SAS et EXEL Industries a effectué des

versements ou des retraits en compte-courant financier ; le montant du compte-courant de trésorerie s'est élevé à 28 M€ au 30/09/2016 et figure dans les dettes financières (cf. note 14) ; EXEL Industries a enregistré une charge nette d'intérêts de 433 K€ correspondant à un taux d'intérêt à Euribor 1 mois + 1,5 % au titre de cette convention de trésorerie.

Suite à la transformation de la société en SAS et pour préparer la fusion des sociétés KREMLIN REXSON et SAMES Technologies, EXEL Industries a racheté à M. Patrick BALLU les actions qu'il détenait dans la SAS KREMLIN REXSON, pour un montant de 270 K€.

## Note 26 Engagements hors bilan & passifs éventuels

### 26.1 Garanties données sur dettes financières

Certains crédits à moyen terme sont garantis par un nantissement sur les matériels acquis. Au 30/09/2016, le montant des nantissements était non significatif et représentait moins de 1 % de la valeur brute des immobilisations corporelles totales du Groupe.

Les titres de la société immobilière Minworth Property UK ont fait l'objet d'un nantissement amortissable en garantie d'un emprunt bancaire dont le solde est de 13 MGBP au 30/09/2016.

### 26.2 Ouverture de lignes de crédit à moyen terme

Dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, le groupe EXEL Industries a bénéficié d'ouverture de lignes de crédit à moyen terme auprès de ses banques.

### 26.3 Cautions données

Aucune.

### 26.4 Autres engagements

À sa connaissance, le Groupe n'omet pas l'existence d'engagements hors bilan significatifs, selon les normes comptables en vigueur.

## Note 27 Risque de liquidité

Les emprunts contractés par le groupe EXEL Industries auprès d'établissements de crédit ne prévoient aucune condition d'exigibilité anticipée basée sur des *covenants*.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

## Note 28 Risque fiscal

À sa connaissance, le Groupe n'est exposé à aucun risque fiscal qui ne fasse pas l'objet d'une provision.

## Note 29 Exposition au risque de change

De par l'importance de ses ventes au Royaume-Uni, en Amérique du Nord et en Russie, ainsi que de ses contrats libellés en dollars US, le Groupe est sensiblement exposé à l'évolution de ces devises.

En comparaison au taux moyen de l'exercice précédent, le chiffre d'affaires du Groupe a été impacté négativement à hauteur de 5 M€ par les variations de change notamment de la Livre Sterling (GBP), du Rouble (RUB) et du Dollar US (USD).

La majorité des ventes des filiales françaises du Groupe, aux acheteurs étrangers hors Groupe, est conclue en euros.

Les factures établies en devises par les filiales françaises du Groupe sont converties en euros, au cours du jour de la livraison.

Les filiales françaises d'EXEL Industries vendent et facturent à leurs filiales étrangères en euros. Par exception, les filiales aux USA, au Canada et la filiale anglaise de BERTHOUD sont facturées en devise locale ; la filiale chinoise est facturée en USD. Bien entendu, les filiales étrangères du Groupe facturent leurs clients en monnaie locale et veillent à leur règlement rapide.

## Note 30 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture de l'exercice.

## 4.6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

### Exercice de 13 mois clos le 30 septembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de 13 mois clos le 30 septembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société EXEL Industries, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exercée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 1 « Règles et méthodes comptables et de consolidation » de l'annexe aux comptes annuels qui mentionne le changement de date de clôture au titre de cet exercice.

### II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 30 septembre 2016 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 1.15 de l'annexe des comptes. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Le Groupe procède à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des autres actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1.4 sur les comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 1.4 et 3 sur les comptes consolidés donnent une information appropriée.
- Comme décrit dans les notes 1.15 et 1.17 sur les comptes consolidés, le Groupe est conduit à effectuer des estimations

et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent, notamment dans l'évaluation des provisions sur la base des derniers éléments connus. Ces estimations ont conduit le Groupe à constater, au passif de son bilan, des provisions comme indiqué dans la note 13 sur les comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la Société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, en particulier dans le contexte de crise évoqué ci-dessus, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations

relatives au Groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Lyon, le 13 janvier 2017

Les Commissaires aux Comptes

**Mazars**

Lionel GOTLIB

**Deloitte & Associés**

Gérard BADIN



## Comptes sociaux

### 4.7 Bilan au 30 septembre 2016

#### Actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/09/2016</b>	<b>31/08/2015</b>
Immobilisations incorporelles nettes	14 990	15 840
Immobilisations corporelles nettes	795	945
Immobilisations financières	221 966	207 935
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>237 751</b>	<b>224 719</b>
Clients et comptes rattachés	4 203	6 297
Autres créances	159 963	108 860
Disponibilités	53 509	6 906
Comptes régul. & écarts conversion	7 117	3 408
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>224 792</b>	<b>125 472</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>462 543</b>	<b>350 191</b>

#### Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/09/2016</b>	<b>31/08/2015</b>
Capital	16 970	16 970
Primes	2 528	2 528
Réserves	4 101	4 101
Report à nouveau	175 070	134 471
Résultat	38 201	47 861
Provisions réglementées	1 495	1 303
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>238 364</b>	<b>207 235</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>4 545</b>	<b>354</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>180 742</b>	<b>124 127</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	650	811
Dettes fiscales et sociales	3 554	900
Autres dettes	32 151	9 853
Comptes régul. & écarts conversion	2 536	6 910
<b>DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERS</b>	<b>38 892</b>	<b>18 474</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>462 543</b>	<b>350 191</b>

## 4.8 Compte de résultat

(en milliers d'euros)	30/09/2016	31/08/2015
Chiffre d'affaires	22 197	20 593
Autres produits d'exploitation	1 005	1 301
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>23 202</b>	<b>21 894</b>
Charges d'exploitation :		
Achats consommés	-	-
Autres achats et charges externes	(3 969)	(2 781)
Impôts et taxes	(362)	(195)
Charges de personnel	(1 774)	(1 466)
Dotations aux amortissements et provisions	(1 059)	(1 019)
Autres charges	(113)	(97)
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>(7 277)</b>	<b>(5 557)</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>15 926</b>	<b>16 337</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>31 926</b>	<b>36 777</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>47 852</b>	<b>53 114</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(1 918)</b>	<b>671</b>
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>45 934</b>	<b>53 785</b>
Impôts	(7 733)	(5 924)
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>38 201</b>	<b>47 861</b>

4

## 4.9 Annexe aux comptes sociaux

### Faits marquants de l'exercice

#### Changement de date de clôture

La Société a changé la date de clôture de ses comptes annuels du 31 août au 30 septembre 2016.

L'exercice clos au 30 septembre 2016 comporte 13 mois.

Le compte de résultat de l'exercice 2015/2016 n'est donc pas comparable avec celui de l'exercice 2014/2015.

#### Abandons de créances

EXEL Industries a consenti des abandons de créances en faveur de certaines de ses filiales, pour un montant total de 1 948 K€ avec clause de retour à meilleure fortune.

Par ailleurs, une filiale a remboursé un montant de 177 K€ à la suite de l'activation partielle d'une clause de retour à meilleure fortune.

Ces abandons de créances et retour à meilleure fortune sont enregistrés dans les charges et produits exceptionnels.

### Principes, règles et méthodes comptables (articles L.123-13 à L.123-21 du Code de Commerce)

#### 1. Application des principes généraux

Les états de synthèse de notre Société pour l'exercice clos au 30 septembre 2016 ont été établis suivant les normes, principes et méthodes applicables en France.

Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du changement mentionné ci-après, et selon les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte actuel de crise économique et financière et sur la base de paramètres financiers de marchés disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise ont été pris en compte notamment dans la valorisation des actifs tels que les valeurs mobilières de placement.

En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les titres de participation et créances rattachées, il a été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps.

La valeur de ces actifs est appréciée à chaque clôture sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction de la Société dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

### Changement de méthode comptable - Comptabilisation des écarts actuariels sur engagements de retraite

Dans le cadre de la recommandation ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires, la société EXEL Industries a décidé de modifier sa méthode de comptabilisation des écarts actuariels en choisissant d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, la méthode du « Corridor » qui consiste à étaler sur la durée résiduelle prévisionnelle des engagements la quote-part des écarts actuariels qui excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre la valeur actualisée de l'obligation avant déduction des actifs de régime et la valeur des actifs de régime.

En conséquence, le montant des écarts actuariels non comptabilisés au passif du bilan au 30 septembre 2016 est mentionné dans le paragraphe 13.2 sur les engagements de retraite.

Au titre des exercices antérieurs à la date de ce changement de méthode comptable, la société EXEL Industries comptabilisait la totalité des écarts actuariels en résultat. L'application de ce principe à l'exercice clos au 30 septembre 2016 aurait conduit la Société à comptabiliser une charge complémentaire de 3 K€ dans son résultat opérationnel.

### 2. Exceptions prévues par les textes - Dérogação aux prescriptions comptables

Il n'a pas été nécessaire de recourir à des exceptions prévues par les textes pour donner une image fidèle de l'entreprise.

### 3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement en fonction des durées suivantes :

- brevets et marques : ..... 1 an à 10 ans ;
- logiciels informatiques : ..... 1 an à 5 ans.

### 4. Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements économiques sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes suivantes :

- constructions : linéaire entre 10 et 20 ans ;
- matériel et Outillage : dégressif entre 3 et 5 ans ;
- installations & agencements : linéaire entre 1 et 10 ans ;
- matériel et mobilier de bureau : linéaire et dégressif entre 3 et 10 ans.

### État de l'actif immobilisé

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Virement poste à poste	Valeurs brutes à la clôture
Immobilisations incorporelles	17 157	1	(177)	-	16 981
Immobilisations corporelles	2 783	51	-	-	2 835
Immobilisations financières :					
Participations	147 010	44 894	(16 462)	-	175 442
Créances rattachées	62 963	-	(14 834)	-	48 129
Autres titres immobilisés	6	-	-	-	6
Autres	71	875	-	-	945
<b>TOTAL</b>	<b>229 991</b>	<b>45 821</b>	<b>(31 473)</b>	<b>0</b>	<b>244 339</b>

### État des amortissements

(en milliers d'euros)	Amortissements à l'ouverture	Dotations	Reprises	Amortissements à la clôture
Amortissements immobilisations incorporelles	1 317	851	(177)	1 991
Amortissements immobilisations corporelles	1 839	201	-	2 040
<b>TOTAL</b>	<b>3 156</b>	<b>1 052</b>	<b>(177)</b>	<b>4 031</b>

### Mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

(en milliers d'euros)	Amortissements à l'ouverture	Dotations	Reprises	Amortissements à la clôture
Sur immobilisations incorporelles & corporelles	68	32	(14)	86
Sur frais d'acquisition de titres	1 236	177	(4)	1 409
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>	<b>1 303</b>	<b>209</b>	<b>(18)</b>	<b>1 495</b>

## 5. Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation et créances rattachées aux participations correspond au coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable est appréciée sur la base

de différents critères, dont ceux retenus lors de la prise de participation, la valeur d'utilité reposant sur les prévisions de flux de trésorerie actualisés et la valeur de marché reposant notamment sur les capitaux propres réévalués.

Les frais liés à l'acquisition des titres de participation sont activés et sont amortis sur 5 ans à titre dérogatoire.

**Tableau des filiales et participations d'EXEL Industries** (en milliers d'euros)

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Capital	Autres capitaux propres avant affectation du résultat 2016	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires 2016	Résultat après impôts du dernier exercice 2016	Dividendes perçus par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
<b>Filiales françaises</b>										
BERTHOUD Agricole SAS	1 155	17 517	100	5 457	5 457	-	-	53 055	2 883	2 558
CAPAGRI Sarl	80	0	100	524	103	74	-	1 910	0	0
CARUELLE NICOLAS SAS	537	3 259	100	5 472	5 472	-	-	17 865	(269)	0
SCI CATHAN	0	194	99	4 597	4 597	-	-	0	280	270
CMC SAS	405	519	100	844	844	-	-	3 537	292	237
HOZELOCK EXEL SAS	2 600	7 500	100	5 120	5 120	-	-	34 102	1 880	1 860
KREMLIN REXSON SA	6 720	10 374	100	6 609	6 609	-	-	45 567	7 002	6 804
MATROT Équipements SAS	1 050	91	100	10	10	177	-	16 594	19	0
PRÉCICULTURE SAS	420	6 656	100	1 584	1 584	-	-	40 603	3 147	2 073
RAM Environnement SAS	428	(332)	100	405	96	-	-	1 020	(335)	0
SAMES Technologies SAS	6 000	9 505	100	9 206	9 206	-	-	66 111	7 570	7 613
TECNOMA Technologies SAS	1 174	7 222	100	6 273	6 273	-	-	46 767	958	705
TRICOFLEX SAS	1 909	16 590	100	22 022	22 022	-	-	44 150	3 555	2 864
<b>Filiales étrangères</b>										
AGRIFAC MACHINERY BV (NL)	68	6 725	100	5 432	5 432	26 924	-	62 226	(768)	800
LLC EMC (Russie)	108	782	100	184	184	-	-	7 525	1 084	214
EXEL REAL ESTATE (USA)	1 501	91	100	1 116	1 116	343	-	0	92	257
EXEL REAL ESTATE AUSTRALIA	2 951	3 729	100	2 679	2 679	4 721	-	0	653	-
EXEL REAL ESTATE NETHERLANDS	-	-	100	0	0	3 328	-	-	52	-
EXEL REAL ESTATE GERMANY	25	(242)	100	25	25	9 180	-	-	(240)	-
ETW Inc	26 879	(521)	100	27 740	27 740	30 194	-	0	(523)	-
HARDI INTERNATIONAL A/S (DK)	13 420	19 691	100	39 852	39 852	36 397	-	72 468	(3 904)	-
HOLMER Maschinenbau GmbH	5 000	2 411	100	16 127	16 127	27 175	-	105 765	(5 152)	-
MATROT UK	0	11	100	42	42	-	-	0	(1)	-
MINWORTH Property UK	9 756	520	100	11 891	11 891	15 244	-	0	551	-
RASINDECK Ltd (UK)	142	1 163	100	179	179	-	-	0	0	-
VERMOREL (RO)	2 032	(1 800)	100	2 050	227	1 106	-	3 684	(240)	-
INGELIA	0	10	90	2	2	-	-	0	0	-
<b>Autres participations</b>	-	-	-	<b>6</b>	<b>3</b>	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>				<b>175 448</b>	<b>172 891</b>	<b>154 863</b>				<b>26 254</b>

## 6. Stocks et encours

Sans objet.

## 7. Clients et comptes rattachés

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances sont examinées cas par cas et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsqu'elles sont susceptibles de donner lieu à des difficultés de recouvrement.

## 8. Valeurs mobilières de placement

Le poste est constitué d'actions propres dans le cadre d'un contrat d'animation du cours boursier et de SICAV monétaires.

À la clôture de l'exercice, les actions autodétenues correspondent à 3 133 titres valorisés au prix unitaire de 68,80 €, soit 216 K€.

Durant l'exercice, la société a acheté 49 113 titres à un prix moyen de 45,70 € et en a vendu 48 324 à un prix moyen de 67,16 €.

Les excédents de trésorerie sont placés en SICAV monétaires en cours d'exercice. À la clôture de l'exercice, la société ne détient plus de SICAV.

## 9. Impôt sur les bénéfices

La société est tête de groupe fiscal depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1993, conformément à la convention d'intégration fiscale du 30 août 1994 à effet du 1<sup>er</sup> septembre 1993.

Les conventions signées entre la société mère et les filiales intégrées ont retenu la méthode de la neutralité. L'impôt dû est comptabilisé par les filiales comme si elles étaient imposées séparément, la société mère enregistre son propre impôt et l'économie ou la charge provenant de l'application du régime.

L'impôt sur les bénéfices figurant au compte de résultat se décompose ainsi : ..... (en K€)

■ impôt sur le résultat fiscal propre de la société - y compris sur dividendes (identique à l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale).....	7 045
■ impôt dû à l'étranger, redressements fiscaux & dégrèvements.....	(134)
■ charge/(produit) d'intégration fiscale (provenant principalement des déficits des filiales imputés sur le résultat d'ensemble, moins l'impact négatif de la contribution exceptionnelle IS à 10,7 %).....	1 010
■ crédit d'impôt de la société.....	(188)
<b>Total de la charge d'impôt sur les bénéfices de l'exercice (ou produit net) .....</b>	<b>7 733</b>

## Répartition de l'impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	Résultat avant		Résultat net après	
	Impôts	Impôt dû	Impôts	
Résultat courant	47 852	(6 889)	40 963	
Résultat exceptionnel	(1 918)	166	(1 752)	
Incidence intégration fiscale		(1 010)	(1 010)	
<b>RÉSULTAT COMPTABLE</b>	<b>45 934</b>	<b>(7 733)</b>	<b>38 201</b>	

## Situation fiscale différée

(en milliers d'euros)	Montant
Impôt dû sur :	
Provisions réglementées (amortissements dérogatoires)	1 495
<b>TOTAL ACCROISSEMENTS</b>	<b>1 495</b>
Impôt payé d'avance sur :	
Charges & décalages non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante)	56
Charges à déduire ultérieurement (provisions non déductibles)	333
<b>TOTAL ALLÈGEMENTS</b>	<b>389</b>
<b>SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE NETTE</b>	<b>1 106</b>

## 10. Risque de change

Au 30 septembre 2016, la société détient dans ses disponibilités :

- 2 102 KUSD ; ces devises n'ont pas fait l'objet d'une couverture de change ; ils sont valorisés au cours de clôture de 1,1161 USD/€, ce qui correspond à 1 883 K€ ;
- 108 KGBP ; ces devises n'ont pas fait l'objet d'une couverture de change ; ils sont valorisés au cours de clôture de 0,861 GBP/€, ce qui correspond à 126 K€ ;
- 395 KAUD ; ces devises n'ont pas fait l'objet d'une couverture de change ; ils sont valorisés au cours de clôture de 1,4657 AUD/€, ce qui correspond à 270 K€.

Depuis l'exercice précédent, il a été mis en place des financements à moyen terme en devises afin de couvrir le risque de change sur les prêts en devises consentis aux filiales étrangères.

Sur l'exercice 2015/2016, la Société a poursuivi sa politique de couverture du risque de change, en utilisant des lignes de crédit à court terme en devises pour couvrir les créances à court terme sur ses filiales étrangères.

Ces mesures contribuent à réduire l'exposition de la Société aux effets de change.

## 11. Capital social

Le capital social est constitué de 6 787 900 actions de 2,5 € entièrement libérées.

## 12. Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

Capitaux Propres au 31 août 2015	207 235
Dividendes	(7 263)
Résultat de l'exercice	38 201
Variation des provisions réglementées	191
<b>CAPITAUX PROPRES AU 30 SEPTEMBRE 2016</b>	<b>238 364</b>

## 13. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

### 13.1. Mouvements de l'exercice

(en milliers d'euros)	31/08/2015	Dotation	Reprise (utilisée)	Reprise (non utilisée)	30/09/2016
Provisions pour litiges chez les filiales	46	-	-	(46)	-
Provisions pour pertes filiales	78	-	-	(78)	-
Provisions pour retraite	54	7	(43)	-	17
Provisions pour risques de change	177	4 528	(177)	-	4 528
<b>TOTAL</b>	<b>354</b>	<b>4 535</b>	<b>(220)</b>	<b>(124)</b>	<b>4 545</b>

### 13.2. Provisions pour départ à la retraite

Les indemnités conventionnelles à verser lors du départ en retraite des salariés (fixé à 65 ans) sont calculées en fonction des droits acquis à la clôture de l'exercice, sur la base de la convention collective de la métallurgie, selon une table de mortalité, de taux de rotation et avec actualisation et en tenant compte d'un taux de revalorisation générale des salaires.

À la fin de l'exercice, le montant de la provision pour indemnités de fin de carrière s'élève à 17 K€ et se décompose ainsi :

- passif/engagement de retraite - hors charges sociales ..... 14 K€
- + charges sociales (45 % du passif).....6 K€
- - écarts actuariels non comptabilisés ..... - 3 K€
- = **Provision totale (charges sociales incluses).....17 K€**

### 13.3. Autres provisions pour risques et charges.

Les provisions antérieures concernant des risques et des pertes sur filiales ont été reprises sur l'exercice.

## 14. Utilisation d'estimations

L'établissement des comptes annuels, préparés conformément aux principes comptables généralement admis, implique que la Société procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date d'arrêt des comptes ainsi que sur les montants portés aux comptes de produits et charges au cours de l'exercice.

Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont celles que la Direction considère comme les plus pertinentes et réalisables dans l'environnement de la société et en fonction des retours d'expérience disponibles.



Les estimations et hypothèses font l'objet de révisions régulières et au minimum à chaque clôture d'exercice. Elles peuvent varier si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Les principales estimations faites par la société lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul de la valorisation des titres de participations et des provisions.

## 15. Avances aux dirigeants

Aucune avance ni aucun crédit n'a été consenti aux dirigeants sociaux au titre de l'exercice.

## 17. Créances et dettes

### État des créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	48 129	4 465	43 665
Autres immobilisations financières	945	-	945
Créances clients	4 203	4 203	-
Créances fiscales & sociales	120	120	-
Groupe & associés	159 569	159 569	-
Autres créances & comptes de régul.	327	327	-
<b>TOTAL</b>	<b>213 294</b>	<b>168 684</b>	<b>44 610</b>
Montants des prêts accordés sur l'exercice	-	-	-
Montants des remboursements reçus sur l'exercice	14 834	-	-

### État des dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	À 1 an au plus	plus d'1 an et moins de 5 ans	À plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	30 335	335	-	30 000
Dettes financières (y compris C/C actionnaires)	150 407	75 856	47 922	26 629
Dettes fournisseurs	650	650	-	-
Dettes fiscales et sociales	3 554	3 554	-	-
Groupe & associés	31 826	31 826	-	-
Autres dettes & comptes de régul.	325	325	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>217 098</b>	<b>112 547</b>	<b>47 922</b>	<b>56 629</b>
Emprunts souscrits sur l'exercice	72 920	-	-	-
Emprunts remboursés sur l'exercice	33 812	-	-	-

### Détail des charges à payer

■ Intérêts courus/dettes financières .....	166 K€
■ Dettes fournisseurs .....	339 K€
■ Dettes fiscales et sociales.....	221 K€
■ Autres dettes.....	55 K€
<b>Total des charges à payer.....</b>	<b>781 K€</b>

## 16. Transactions conclues avec des parties liées

Pour préparer la fusion de ses filiales KREMLIN REXSON et SAMES Technologies, qui interviendra sur le prochain exercice, la société EXEL Industries a racheté à son Président les actions minoritaires qu'il détenait dans la société KREMLIN REXSON, pour un montant de 270 468 €.

Hormis cette opération, la Société réalise avec des parties liées des transactions non significatives, ou conclues à des conditions normales, ou exclues du champ d'application tel que décrit dans les règlements ANC 2010-02 et 2010-03.

## Éléments relevant des plusieurs postes du bilan

Rubriques (en milliers d'euros)	Entreprises liées
<b>Actif immobilisé</b>	
Participations	175 442
Créances rattachées à des participations	48 129
<b>Actif circulant</b>	
Créances clients et comptes rattachées	4 194
Autres créances	159 839
<b>Dettes</b>	
Emprunts & dettes financières diverses	27 619
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73
Autres dettes	31 826

## 18. Résultat financier

(en milliers d'euros)	30/09/2016	31/08/2015
Produits financiers de participations	26 254	28 139
Autres intérêts et produits assimilés	7 189	5 612
Reprise sur provisions	255	4 868
Différences positives de change	11 579	5 026
Produits nets sur cessions de VMP	23	103
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>45 300</b>	<b>43 749</b>
Dotations aux provisions	(5 161)	(584)
Intérêts	(3 375)	(2 075)
Différences négatives de change	(4 838)	(4 313)
Charges nettes sur cessions de VMP	0	0
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>(13 374)</b>	<b>(6 971)</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>31 926</b>	<b>36 777</b>

Les mouvements de trésorerie avec les entreprises liées se sont traduits par :

(en milliers d'euros)	30/09/2016	31/08/2015
Produits financiers	33 440	33 739
Charges financières	536	453

## 19. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	30/09/2016	31/08/2015
Mise en œuvre clauses retour à meilleure fortune	177	
Prix de cession des immobilisations sorties	16 317	
Reprise provisions/cession d'immobilisations	191	1 000
Reprise provisions pour risques filiales	46	3 134
Divers autres	34	5
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>16 765</b>	<b>4 139</b>
Abandons de créances accordés aux filiales	(1 948)	(2 314)
VNC des immobilisations sorties	(16 462)	(1 000)
Dotations à provisions pour risques filiales		
Dotations aux amortissements dérogatoires	(209)	(154)
Divers autres	(64)	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>(18 683)</b>	<b>(3 468)</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(1 918)</b>	<b>671</b>

## 20. Autres informations

### Engagements financiers

#### Engagements donnés (en milliers d'euros)

Nantissement de titres de participation d'une filiale anglaise, consenti en garantie d'un emprunt bancaire	15 244
	<b>15 244</b>

#### Engagements reçus (en milliers d'euros)

Clauses de retour à meilleure fortune	24 396
	<b>24 396</b>

### Effectifs moyens

	30/09/2016	31/08/2015
Cadres	10	7
Employés	1	2
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>9</b>

## 21. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture de l'exercice.

## 4.10 Projet d'affectation du résultat

(en euros)	30/09/2016	31/08/2015
Origines :		
1. Report à nouveau antérieur	175 069 865	134 471 430
2. Résultat de l'exercice	38 200 548	47 861 425
Affectations :		
3. Réserve légale	0	0
4. Dividendes	7 263 053	7 263 053
5. Report à nouveau	30 937 495	40 598 372
<b>TOTAL</b>	<b>38 200 548</b>	<b>47 861 425</b>

## 4.11 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

### Exercice de 13 mois clos le 30 septembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de 13 mois clos le 30 septembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EXEL Industries, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

4

### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de

l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exercée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note « Faits marquants de l'exercice » de l'annexe aux comptes annuels qui mentionne le changement de date de clôture au titre de cet exercice ;
- la note 13.2 « Provisions pour départ à la retraite » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les impacts relatifs à la première application de la recommandation de l'Autorité des normes comptables n° 2013-02 du 7 novembre 2013 au titre des règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

### II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 30 septembre 2016 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 1 de l'annexe aux comptes. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- La note 5 de l'annexe relative aux « Immobilisations financières » expose les règles et principes comptables relatifs à l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par la Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe.
- Comme décrit dans la note 14 de l'annexe, la société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des

hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent, notamment dans l'évaluation des provisions pour risques et charges sur la base des derniers éléments connus. Ces estimations ont conduit la Société à inscrire au passif de son bilan, des provisions pour risques liées à des litiges. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, en particulier dans le contexte de crise évoqué ci-dessus, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion ou dans les documents d'informations financières.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Courbevoie et Lyon, le 13 janvier 2017

Les Commissaires aux Comptes

**Mazars**

Lionel GOTLIB

**Deloitte & Associés**

Gérard BADIN

## 4.12 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

### Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

4

## Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

### Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

### Convention de rachat des actions de la société SAS KREMLIN REXSON

Personne concernée : M. Patrick BALLU (Président du Conseil d'Administration)

Nature et objet : Lors de sa réunion du 15 décembre 2016, votre Conseil d'Administration a autorisé la signature de la convention de rachat des actions de la société SAS KREMLIN REXSON détenues par M. Patrick Ballu.

Modalités : EXEL Industries a racheté à M. Patrick BALLU les 2 049 actions qu'il détenait dans la SAS KREMLIN REXSON, pour un montant de 270 468 € ; montant payable à partir de septembre 2016.

Motifs justifiant de son intérêt pour la Société : Ce rachat d'actions intervient dans le cadre de la fusion des sociétés KREMLIN REXSON et SAMES Technologies.

## Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvé par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Courbevoie et Lyon, le 13 janvier 2017

Les Commissaires aux Comptes

**Mazars**

Lionel GOTLIB

**Deloitte & Associés**

Gérard BADIN





# 5

## Gouvernement d'entreprise

5.1	Organes de direction et d'administration de la SA EXEL Industries	94
5.2	Comité d'Audit	94
5.3	Comité de Rémunération et de Nomination	95
5.4	Mise en place d'un processus ORM	95
5.5	Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la société EXEL Industries SA	95
5.6	Récapitulation des honoraires de CAC & d'audit pris en charge	95
5.7	Rapport du Président du Conseil d'Administration	96
5.8	Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration	100



## 5.1 Organes de direction et d'administration de la SA EXEL Industries

### Président du Conseil d'Administration

#### ■ M. Patrick BALLU

Nommé le 13 septembre 1980 comme Président-Directeur Général, renouvelé depuis dans ses fonctions et dernièrement à cette fonction par AG du 25 janvier 2011, pour un mandat d'Administrateur venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Par CA du 22 avril 2011, il a été décidé de modifier les modalités d'exercice de la Direction Générale et d'opter pour la séparation des pouvoirs. À ce titre, M. Patrick BALLU a conservé ses fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Enfin, par CA du 14 avril 2014, il a été décidé de renouveler, en accord avec les Statuts le mandat de M. Patrick BALLU comme Président du Conseil d'Administration, pour une durée égale à celle de son mandat d'Administrateur qui expire à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

### Directeur Général et Administrateur

#### ■ M. Gueric BALLU

Nommé par AG du 26 février 2008 Administrateur, renouvelé depuis dans cette fonction par AG du 21 janvier 2014 pour la durée légale, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2019.

Puis, par CA du 22 avril 2011, il a pris les fonctions de Directeur Général, suite à la séparation des pouvoirs ; puis a été maintenu dans cette fonction par CA du 14 avril 2014, pour une durée égale à celle de son mandat d'Administrateur qui expire à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

### Directeurs Généraux Délégués

#### ■ MM. Marc BALLU, Franck BALLU et Cyril BALLU

Nommés à ces fonctions par CA du 26 octobre 2005, pour une durée égale à celle du Président et Directeur Général ; puis renouvelés depuis dans leur fonction et dernièrement par CA du 14 avril 2014, pour une durée égale à celle du Directeur Général - depuis la séparation des pouvoirs entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

### Administrateurs

#### ■ EXEL SAS, repr. par Mme Marie-Pierre du CRAY-SIRIEIX

Société nommée Administrateur par AG du 2 février 1995, renouvelée depuis à cette fonction et dernièrement par AG du 25 janvier 2011 pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

#### ■ M. Marc BALLU

Nommé Administrateur par AG du 24 janvier 2012, pour un mandat venant à échéance, à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

### Administrateurs indépendants

#### ■ Mme Marie-Claude BERNAL

Nommée Administrateur par AG du 24 janvier 2012, pour un mandat venant à échéance, à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

#### ■ SAS JUMP'TIME, repr. par son Président M. Claude LOPEZ

Société nommée Administrateur par cooptation par CA du 18 février 2014, pour un mandat venant à échéance, à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

## 5.2 Comité d'Audit

Conformément à l'article L.823-19 du Code de commerce, depuis le 9 décembre 2011, notre Société a créé un Comité d'Audit. Il est composé de Mme Marie-Claude BERNAL, en charge de la présidence, et M. Claude LOPEZ.

Ce Comité est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration des comptes consolidés ;
- de la qualité de l'information financière ;
- de l'indépendance des Commissaires aux Comptes et de la qualité des informations qu'ils reçoivent.

De plus, ce Comité analyse, veille et donne son avis :

- sur l'efficacité des mesures de contrôle interne ;
- sur l'efficacité de gestion des risques et opportunités (ORM) ;
- sur la bonne prise en compte des responsabilités sociales et environnementales (RSE).

Pour l'exercice 2015/2016, le Comité s'est réuni 2 fois :

- le 18/04/2016, sur les comptes consolidés du premier semestre 2015-2016 ;
- le 14/12/2016, sur les comptes consolidés de l'exercice 2015/2016.

Il a aussitôt rendu compte de ses réunions au Conseil d'Administration, dont les Conseils d'Administration des 19/04/2016 et 14/12/2016 ont pris acte.

## 5.3 Comité de Rémunération et de Nomination

Le 14 avril 2014, le Conseil d'Administration a créé un Comité de Rémunération et de Nomination.

Ce Comité est composé d'un Administrateur indépendant, la SAS JUMP'TIME représentée par M. Claude LOPEZ, qui en assure la présidence et du Président du Conseil d'Administration, Patrick BALLU.

Ce Comité est chargé de préparer les décisions du Conseil d'Administration, pour choisir les mandataires sociaux et

déterminer leurs rémunérations et avantages, sur des critères liés aux compétences, à l'expérience et aux responsabilités de chacun d'entre eux.

Pour l'exercice 2015/2016, le Comité s'est réuni 2 fois :

- le 09/02/2016
  - le 17/01/2017
- } avec pour ordre du jour les rémunérations du dirigeant et les jetons de présence

## 5.4 Mise en place d'un processus ORM

Le 14 avril 2014, le Conseil d'Administration a validé la démarche mise en place par le Directeur Général Groupe d'un processus de Management des Risques et Opportunités (ORM).

Chaque filiale a constitué un comité de pilotage, sous la responsabilité de son propre Directeur Général.

Ce comité de pilotage est chargé de recenser toutes les actions et les moyens pour réduire les risques et saisir les opportunités.

Chacun des Comités de pilotage rend compte à un Comité Groupe ORM présidé par le Directeur Général Groupe, sous la vigilance du Comité d'Audit.

5

## 5.5 Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la société EXEL Industries SA

Cf. p. 46, paragraphe 10.3

## 5.6 Récapitulation des honoraires de CAC & d'audit pris en charge

	Réseau Deloitte				Autres Commissaires aux Comptes			
	Montant au 31/08/2016	%	Montant au 31/08/2015	%	Montant au 31/08/2016	%	Montant au 31/08/2015	%
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, et examen des comptes individuels et consolidés	607	94 %	453	86 %	584	87 %	507	81 %
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>627</b>	<b>98 %</b>	<b>526</b>	<b>100 %</b>	<b>584</b>	<b>87 %</b>	<b>629</b>	<b>100 %</b>
<b>Autres prestations</b>								
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	20	3 %	73	14 %	0	0 %	123	19 %
Juridique, fiscal, social	16	2 %	0	0 %	89	13 %	0	0 %
Technologies de l'information		0 %		0 %		0 %		0 %
Audit interne		0 %		0 %		0 %		0 %
Autres	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>2 %</b>	<b>73</b>	<b>0 %</b>	<b>89</b>	<b>13 %</b>	<b>123</b>	<b>0 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>642</b>	<b>100 %</b>	<b>526</b>	<b>100 %</b>	<b>674</b>	<b>100 %</b>	<b>629</b>	<b>100 %</b>

## 5.7 Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Mesdames, Messieurs,

En complément de notre Rapport d'Activité et conformément à la loi n° 2003-706 du 1er août 2003 de sécurité financière - modifiée par la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, je vous rends compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de notre Conseil

d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par notre Société.

Ce rapport sera soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

### I. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

#### Composition du Conseil d'Administration

L'administration de notre Société est confiée à un Conseil d'Administration composé actuellement de 6 membres dont 2 femmes, détenant chacun au moins une action de la Société, conformément à l'article 14 des statuts.

Notre Conseil d'Administration ne comprend pas encore d'Administrateur élu par les salariés, mais bénéficie déjà de l'expérience de 2 Administrateurs indépendants : Mme Marie-Claude BERNAL et M. Claude LOPEZ pour la SAS JUMP'TIME, dont le mandat a été renouvelé par lors de l'Assemblée du 12 janvier 2016.

Le mandat de nos Administrateurs a une durée de six ans, renouvelable par période identique.

Par ailleurs, le Conseil convie régulièrement à ses réunions 2 Auditeurs Libres, en leur qualité de Directeurs Généraux Délégués.

#### Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations des activités de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Dans la limite de l'objet social et des pouvoirs réservés aux Assemblées d'actionnaires, notre Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle les affaires qui la concernent. À cet effet, il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

#### Fonctionnement du Conseil d'Administration

Sous ma présidence, je réunis notre Conseil d'Administration aussi souvent que nécessaire.

En tant que Président du Conseil d'Administration, j'organise et je dirige les travaux du Conseil d'Administration et je veille au bon fonctionnement des organes de la Société (Conseil d'Administration, Assemblée Générale).

Le Conseil d'Administration est un organe collégial : c'est donc collectivement que nous exerçons les fonctions attribuées aux Administrateurs par la loi.

Je dois m'assurer que les Administrateurs sont bien en mesure de remplir leur mission et en particulier, veiller à ce qu'ils disposent de toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Les décisions de notre Conseil d'Administration sont prises à la majorité mais avec un effort de recherche de consensus. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, notre Conseil d'Administration s'est réuni à 5 reprises, dont plusieurs réunions se sont déroulées par visioconférence, en application de l'article 17 des Statuts.

#### Composition et rôle du Comité d'Audit

Conformément à l'article L.823-19 du Code de commerce, depuis le 9 décembre 2011, le Conseil d'Administration a créé un Comité d'Audit. Ce Comité est présidé par Mme Marie-Claude BERNAL, Administrateur indépendant.

Ce Comité d'Audit est notamment chargé de s'assurer :

- du contrôle des comptes annuels ;
- du suivi du processus d'élaboration des comptes consolidés ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- de la qualité de l'information financière ;
- ainsi que de l'indépendance des Commissaires aux Comptes et de la qualité des informations qu'ils reçoivent.

À cet effet, ce Comité analyse, veille et donne son avis sur l'exactitude et la sincérité des comptes consolidés, l'efficacité des mesures de contrôle interne et de gestion des risques et opportunités (ORM) ainsi que la bonne prise en compte des responsabilités sociales et environnementales (RSE).

#### Fonctionnement du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est un organe consultatif, qui doit rendre compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et l'informer de toute difficulté rencontrée.

Pour l'exercice 2015/2016, le Comité d'Audit s'est réuni 2 fois, précédant la réunion du Conseil d'Administration d'arrêté des comptes semestriels et annuels :

- le 18 avril 2016, sur les comptes consolidés du premier semestre 2015-2016 ;
- le 14 décembre 2016, sur les comptes consolidés et annuels de l'exercice 2015/2016,

Dans sa formation collégiale, il a aussitôt rendu compte de ses missions au Conseil d'Administration.

## Comité de Rémunération et de Nomination (dit CRN)

Depuis le 14 avril 2014, le Conseil d'Administration a créé en son sein un Comité de Rémunération et de Nomination (dit CRN).

Ce Comité est présidé par l'Administrateur indépendant la SAS JUMP'TIME, représentée par M. Claude LOPEZ.

Le Comité est chargé de présenter des propositions ou des recommandations au Conseil d'Administration, notamment :

- pour choisir les mandataires sociaux ;

- pour déterminer leurs rémunérations et avantages, selon des critères liés aux compétences, à l'expérience et aux responsabilités de chacun d'entre eux ;
- pour faire des propositions sur la répartition des jetons de présence à allouer par le Conseil d'Administration aux Administrateurs ;
- pour aider à la préparation des décisions du Conseil d'Administration dans ces domaines.

## II. Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

### Définition et objectifs

Le contrôle interne est l'ensemble des systèmes de contrôle mis en place par la Direction Générale, pour donner une assurance raisonnable sur :

- la réalité et l'efficacité des opérations ;
- la fiabilité du reporting ;
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- la sauvegarde des actifs ;
- la gestion des risques, tous domaines confondus.

L'un des objectifs du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est de prévenir et de maîtriser les risques liés aux activités de notre Groupe et de ses filiales. La gestion de nos risques recouvre non seulement les risques financiers (*liés notamment aux taux de change*), mais également nos risques opérationnels (*informatiques, fraudes, environnementaux, sociaux, juridiques, « e-reputation »,...*).

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir de garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

### Organisation et environnement

Notre Groupe n'a qu'un seul métier très spécialisé, exercé dans 4 activités : la pulvérisation agricole, l'arrachage des betteraves, la pulvérisation industrielle ainsi que l'arrosage et la pulvérisation destinés au grand public.

Nos activités de conception, de fabrication et de commercialisation se concrétisent dans nos filiales industrielles et/ou commerciales détenues à 100 % par notre société EXEL Industries, dont certaines détiennent également des filiales de fabrication et/ou de distribution, en France et à l'International.

Les filiales étrangères peuvent servir également de base logistique locale à nos autres filiales.

### Les acteurs

De par ses pouvoirs et son rôle de contrôle et d'orientation, notre Conseil d'Administration est l'acteur principal de notre contrôle interne et de la gestion de nos risques, avec l'assistance de nos comités.

La Direction Générale est assurée par un Directeur Général, assisté de trois Directeurs Généraux Délégués, en collaboration avec le Conseil d'Administration.

Tous passent du temps au sein des filiales pour s'assurer de leur bon fonctionnement et y rencontrer leur Directeur Général avec son équipe dirigeante.

Quant aux 3 Directeurs Généraux Délégués, ils occupent tous des fonctions opérationnelles dans certaines filiales.

La Direction Générale de notre Groupe est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Elle exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

### Procédures au sein de nos filiales

Au sein de chacune de nos filiales, il existe des procédures de contrôle interne à finalité comptable et financière et des procédures de gestion des risques. Chaque filiale est autonome dans sa gestion sociale, commerciale, financière et dans sa gestion des risques, dans le respect des règles définies par le Groupe.

Le Directeur Général de la filiale, qui a un statut de mandataire social, est responsable de l'application au quotidien du contrôle interne et de la gestion des risques.

La filiale dispose ainsi de tous les moyens nécessaires :

- pour suivre ses performances et sa gestion ;
- et pour maîtriser sa gestion des risques.

La Direction Générale du Groupe s'assure de l'efficacité des contrôles mis en place dans les filiales et en demande le renforcement, si elle le juge nécessaire.

### Direction Financière centrale

Le processus de clôture des comptes est organisé en fonction d'un planning arrêté par la Direction Financière, sous le contrôle de la Direction Générale et validé par le Conseil d'Administration.

Ce Planning est adressé à chacune de nos filiales, qui reste responsable de ses états financiers : chaque filiale établit ses comptes prévisionnels, ses comptes semestriels et annuels, et définit ses besoins de trésorerie.



La Direction Financière du Groupe est chargée de l'établissement des comptes annuels et consolidés du Groupe, dont le processus est maintenant élaboré à partir d'une application de reporting et de consolidation dédiée.

La Direction Financière du Groupe impose le format et contrôle la qualité du reporting et des comptes établis par chacune de nos filiales. Elle veille également à la bonne application de nos directives pour l'harmonisation de nos comptes. Elle effectue des audits, quand elle le juge opportun. Elle coordonne et arbitre les décisions de gestion de trésorerie de chacune de nos filiales, grâce à la Convention de Gestion de Trésorerie Centralisée du Groupe.

### **Gestion des risques et des opportunités (dite ORM)**

Pour assurer la pérennité des activités du Groupe, nous veillons à la prévention et à la maîtrise des risques, auxquels nous sommes exposés, et aux opportunités que nous pourrions être amenés à saisir.

Le Conseil d'Administration a mis en place un processus ORM, dont il a confié la responsabilité au Directeur Général du Groupe. Le Groupe et chaque filiale ont mis en place un comité de pilotage, sous la responsabilité de son propre Directeur Général, qui recense toutes les actions et les moyens mis en place pour réduire les risques et saisir les opportunités.

Le Directeur Général du Groupe a rendu compte de sa synthèse avec la remise d'un dossier au Conseil d'Administration du 15 décembre 2016, qui a constaté les actions mises en œuvre et a validé le dossier.

### **Responsabilité Sociale de l'Entreprise (dite RSE)**

Pour la prise en compte de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (dite RSE), notre Direction Générale a mis en place un groupe de travail.

Son travail pour rassembler les informations auprès des filiales et présenter un rapport synthétique RSE s'est amélioré par rapport à l'an dernier : les données s'en sont trouvées fiabilisées et le travail de collecte, consolidation et audit a été plus efficace.

Comme chaque année, ce rapport a été soumis à un audit externe, chargé de donner une attestation et un avis motivé sur la sincérité des informations.

Le 15 décembre 2016, ce rapport RSE a été validé par le Conseil d'Administration et intégré au Document de Référence.

### **Polices d'assurances Groupe et Contentieux**

Notre Groupe négocie et centralise les différents contrats d'assurances et gère les contentieux et sinistres divers. Pour s'assurer que nos activités restent en conformité avec la réglementation, notre Direction Juridique travaille avec des avocats spécialisés et des experts. Elle centralise et coordonne les aspects juridiques pour l'ensemble des filiales du Groupe. Elle assure en outre la gestion et le suivi des dossiers contentieux, en étroite collaboration avec les filiales concernées.

## **III. Autres procédures (visées par la loi n° 2008-649 du 03/07/2008 – article 26)**

### **Le gouvernement d'entreprise**

Notre groupe EXEL Industries est détenu majoritairement par notre famille, dont une partie des mandataires sociaux sont issus. Nous sommes donc soucieux des règles d'éthique, de gouvernance d'entreprise et de gestion durable. Pour l'organisation de notre gouvernance, nous nous inspirons des recommandations contenues dans le Code de gouvernance Middlenext.

En particulier, notre Conseil d'Administration a reconduit le processus d'auto-évaluation qui a été confié à nouveau à M. Claude LOPEZ, selon les modalités pratiques suivantes, à savoir :

- sous forme de questionnaire auto-administré et nominatif, à faire tous les 2 ans en juin ;
- suivi d'un entretien individuel avec chacun des Administrateurs ;
- avec une synthèse et des recommandations à présenter au Conseil d'Administration.

L'objectif est d'améliorer le fonctionnement de notre Conseil d'Administration et de contribuer ainsi à l'amélioration de notre gouvernance.

Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général ainsi que les autres Dirigeants-mandataires sociaux de filiales ne cumulent pas de contrat de travail avec leur mandat social. En outre, ils ne disposent pas de régimes de retraite particuliers (*retraite chapeau*), ni de souscription d'actions réservées aux Dirigeants, ni d'avantages dus en raison de la cessation de leurs fonctions (*golden parachutes*).

Avec l'assistance du Directeur Général, des Directeurs Généraux Délégués, du Comité d'Audit, du CRN et de toute autre personne compétente ou experte dont il peut avoir besoin, notre Conseil d'Administration exerce pleinement son rôle d'orientation des activités du Groupe et de validation de la stratégie présentée par le Directeur Général.

Depuis déjà plusieurs années, j'avais pris les mesures nécessaires pour assurer une passation de pouvoirs en douceur. C'est dans ce but qu'à ma demande le 22 avril 2011, notre Conseil d'Administration a décidé de dissocier la fonction de Président du Conseil d'Administration et celle de Directeur Général. Depuis lors, nous avons confié la Direction Générale du Groupe à mon fils Guerric BALLU, en collaboration directe avec le Conseil d'Administration, dont j'assume la présidence.

### **Les règles de participation des actionnaires aux Assemblées**

Via notre Document de Référence et nos communiqués de presse, nos actionnaires sont correctement informés des risques majeurs et prévisibles, susceptibles de menacer la pérennité de l'entreprise et de ses filiales. Par ailleurs, nous avons une bonne connaissance de notre actionnariat que nous cherchons à fidéliser dans la durée notamment, en leur accordant un vote double après 4 ans de détention des actions.

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées ; toutefois, pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter aux Assemblées, l'actionnaire devra, au plus tard le troisième (3e) jour ouvré précédant les Assemblées à zéro heure, heure de Paris :

- s'il détient des titres nominatifs, être inscrit sur le registre nominatif de la Société ;
- ou, s'il détient des titres au porteur, fournir une attestation d'inscription en compte délivrée par l'établissement financier gérant ses titres.

À défaut d'assister personnellement aux Assemblées, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner procuration à toute autre personne ;

- adresser une procuration à la Société, sans indication de mandataire ;
- ou voter par correspondance.

En conclusion, nous vous rappelons que notre Groupe est une Entreprise de Taille Intermédiaire (ETI) internationale, d'origine française, familiale et patrimoniale.

La vocation de notre Groupe est de se développer sur ses marchés grâce à une politique d'innovation permanente et à une stratégie d'internationalisation.

C'est pourquoi je veille à ce que notre gouvernance soit saine et respectueuse de l'éthique. Nos collaborateurs sont responsabilisés et motivés ; ils agissent dans le respect de nos valeurs fondatrices.

**Patrick BALLU**

Président du Conseil d'Administration

Le 15 décembre 2016

## 5.8 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce

### Exercice de 13 mois clos le 30 septembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société EXEL Industries et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le Rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice de 13 mois clos le 30 septembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, relatifs notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le Rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### I. Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le Rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le Rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- prendre connaissance du processus d'évaluation mis en place et apprécier la qualité et le caractère suffisant de

sa documentation, pour ce qui concerne les informations portant sur l'évaluation des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le Rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le Rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

### II. Autres informations

Nous attestons que le Rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Courbevoie et Lyon, le 13 janvier 2017

Les Commissaires aux Comptes

**Mazars**

Lionel GOTLIB

**Deloitte & Associés**

Gérard BADIN

# 6

## Informations sur la Société et son capital

6.1	Renseignements à caractère général concernant EXEL Industries	102
6.2	Renseignements à caractère général concernant le capital	104
6.3	Autres titres donnant accès au capital	104
6.4	État des nantissements	104
6.5	Pacte d'actionnaires	104
6.6	Dividendes	105



## 6.1 Renseignements à caractère général concernant EXEL Industries

### Dénomination sociale

EXEL Industries

### Siège social

54, rue Marcel Paul - F-51200 EPERNAY

### Établissement principal

52, rue de la Victoire – 75009 PARIS

### Forme juridique

Société anonyme à Conseil d'Administration. Mise en conformité des Statuts avec les dispositions de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, dite « loi NRE » (cf. articles 13, 18, 19, 20 et 21 des Statuts).

### Nationalité

Française

### Date de création de la Société

4 août 1952

### Durée

99 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 3 août 2051, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

### Objet social (article 3 des statuts)

« La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et dans tous les pays, l'étude, la fabrication et la commercialisation d'équipements, de matériels et de services principalement destinés à l'usage agricole, industriel ou grand public ainsi que la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, ou à tous autres objets similaires ou connexes ou contribuant à la réalisation de cet objet, de nature à favoriser directement ou indirectement la pérennité et le développement de la Société. »

### Registres du commerce et des sociétés

Pour le Siège social

RCS REIMS B 095 550 356

Pour l'Établissement principal

RCS PARIS B 095 550 356

### Code APE

Code APE (siège) : 2830Z

Code APE (Et. Ppal) : 7010Z

### Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la Société

Les statuts, procès-verbaux et autres documents sociaux, juridiques ou comptables pourront être consultés à l'Établissement principal de la SA EXEL Industries : à PARIS (75009) – 52, rue de la Victoire (auprès de la Direction Juridique et de la Direction Financière), dans les conditions et les délais prévus par la législation en vigueur, concernant le droit d'information des actionnaires.

### Exercice social (article 24 des Statuts)

L'exercice social commence le 1er octobre de chaque année pour finir le 30 septembre de l'année suivante.

### Bureau du Conseil (article 16 des Statuts)

« [...] 16.2. Le Président peut être nommé pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, sous réserve du droit du Conseil de lui retirer ses fonctions de Président et de son droit d'y renoncer, avant la fin de son mandat.

Le Président est réputé démissionnaire d'office, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice, au cours duquel il a atteint l'âge de quatre-vingts ans. »

### Délibérations du Conseil d'Administration (article 17 des Statuts)

« 17.1. Les Administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration, par tous moyens (notamment électronique, télétransmission, visioconférence, etc.) et même verbalement.

Tout Administrateur pourra assister, participer et voter aux réunions du Conseil d'Administration par tous moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation.

Il est tenu un Registre de Présence, qui est signé par les Administrateurs participant à la séance du Conseil d'Administration. (...) »

### Assemblées Générales (article 23 des statuts)

« Les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou par l'Administrateur temporairement délégué dans ses fonctions ou, à leur défaut, par un Vice-Président. En cas d'absence simultanée du Président, de l'Administrateur temporairement délégué et du ou des Vice-Présidents, l'Assemblée est présidée par l'Administrateur désigné par le Conseil ou, à défaut, par une personne choisie par l'Assemblée.



Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du Bureau.

Sous réserve des interdictions prévues par la loi ou découlant de son application, tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

La participation à l'Assemblée est subordonnée à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire ;
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ; dans ce cas, cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire.

Toutefois, le Conseil d'Administration peut abréger ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire, dont il peut obtenir l'envoi, dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

Le vote qui intervient pendant l'Assemblée peut être exprimé par tous moyens (*notamment électronique, télétransmission, visioconférence, etc.*) dans les conditions fixées par la réglementation et mentionnées dans la convocation. »

## Cession et transmission des actions (article 10 des statuts)

Aucune clause statutaire ne restreint le transfert des actions.

## Indivision - usufruit - nue-propriété (article 11 des statuts)

« [...] 11.2 Le nu-propriétaire et l'usufruitier sont convoqués et participent aux Assemblées, dans les mêmes conditions que les actionnaires en toute propriété. Ils exercent, dans les mêmes conditions, leur droit de communication et reçoivent les mêmes informations.

Ils prennent part, s'ils le souhaitent, aux discussions qui précèdent le vote et leurs avis sont, le cas échéant, comme celui des actionnaires, mentionnés au procès-verbal.

En cas de démembrement de propriété, les droits de vote de l'usufruitier sont limités aux décisions concernant l'affectation des bénéfices. »

## Droit de vote double (article 12 des statuts)

« (...) un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis au moins quatre ans au nom du même titulaire. Le délai de quatre ans court à partir de l'inscription en nominatif. »

Le droit de vote double a été introduit par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mai 1997 (12e résolution).

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert de nominatif en nominatif, par suite de succession ou de donation familiale (cf. législation en vigueur).

## Affectation et répartition des bénéfices (article 25 des statuts)

« Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice. Il fait apparaître, par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cessera d'être obligatoire, lorsque ledit fonds aura atteint le dixième du capital, mais reprendra son cours, si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte ;
- et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi. »

« Le solde augmenté du report bénéficiaire constitue le bénéfice distribuable, qui est à la disposition de l'Assemblée Générale pour, sur proposition du Conseil d'Administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau. »

« L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. »

« Les réserves, dont l'Assemblée Générale a la disposition, peuvent être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. En ce cas, la décision indique expressément les postes, sur lesquels les prélèvements sont effectués. »

## Rachat par la Société de ses propres actions

En vue de la régulation du cours, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce ainsi que de la Note d'Information, l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> septembre 2016 a autorisé le Conseil d'Administration, pendant une durée de 18 mois, à compter de ladite Assemblée, à mettre en œuvre le programme de rachat des actions de la Société dans les conditions et modalités ci-après :

Ces acquisitions s'effectueront dans les limites prévues par les textes en vigueur au moment des opérations et dans le respect des finalités et modalités définies ci-après.

Le nombre maximum d'actions acquises par la Société, au titre de la présente autorisation, ne pourra excéder 10 % du capital social actuel.

Ces actions pourront être acquises, en une ou plusieurs fois et par tous moyens, en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un Contrat de Liquidité, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;



- l'annulation de tout ou partie des titres acquis ;
- la couverture de plans d'options réservés aux salariés (ou autres allocations à des salariés) ou de titres de créances convertibles en actions.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, éventuellement par utilisation de tout instrument financier dérivé. Les acquisitions par blocs pourront porter sur l'intégralité du programme de rachat.

Le prix maximum d'achat par action ne pourra être supérieur à 160 €, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société. Dans l'hypothèse d'achats de 5 % des titres, le montant maximal payé s'élèverait à 54,3 M€.

Les actions ainsi acquises pourront être conservées, cédées ou transférées.

Une autorisation en vue du rachat par la Société de ses propres actions est soumise à la prochaine Assemblée Générale du 9 février 2017. Une fois approuvée par les actionnaires, cette autorisation se substituera à celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1er septembre 2016.

### Titres au porteur identifiables

La Société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur (article 263-1 de la loi de 1966) de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge,

à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom et l'année de naissance, ou s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination et l'année de constitution, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

### Franchissements de seuils statutaires (article 10 des statuts)

« Outre les franchissements des seuils prévus par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, tout actionnaire, personne physique ou morale, qui vient à détenir une fraction du capital ou des droits de vote égale à 2,5 %, ou à franchir, dans un sens ou dans l'autre, un seuil d'une fraction du capital ou des droits de vote de la Société, représentant un multiple de 2,5 %, doit informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'il possède, dans les quinze jours à compter de ladite prise ou réduction de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception. »

« En cas de défaut de déclaration à la Société dans les quinze jours, les sanctions applicables sont celles prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur », à savoir : la non-déclaration d'un franchissement de seuil est sanctionnée par la privation du droit de vote des actions excédant la fraction, qui aurait dû être déclarée, et ce pendant un délai de 2 ans suivant la date de cette régularisation.

## 6.2 Renseignements à caractère général concernant le capital

### Capital social (article 6 des statuts)

« Le capital social s'élève à 16 969 750 €, divisé en 6 787 900 actions, toutes de 2,5 € de nominal.

Ces actions sont intégralement souscrites, libérées et réparties entre les actionnaires au prorata de leurs droits. »

## 6.3 Autres titres donnant accès au capital

Néant.

## 6.4 État des nantissements

À notre connaissance, aucune action composant le capital social d'EXEL Industries n'est nantie.

## 6.5 Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

## 6.6 Dividendes

Exercices	Dividende par Action
2012/2013	1 €
2013/2014	1,17 €
2014/2015	1,07 €

### Politique de dividendes

Il est prévu de verser, au cours des prochains exercices, un dividende de l'ordre du quart du résultat net consolidé.

### Délai de prescription

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et acomptes sur dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'État.

### Évolution du capital au cours des cinq dernières années

Il est à noter qu'aucune augmentation de capital n'est intervenue au cours des 5 dernières années et que le capital social reste inchangé à 16 969 750 €.



# 7

---

Texte des résolutions  
soumises à l'Assemblée Générale  
Ordinaire du 9 février 2017

---

# De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

## Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, lecture entendue des divers rapports et notamment du « Document de Référence – Rapport Annuel », du Président du Conseil d'Administration sur l'organisation, les contrôles internes et la gestion des risques ainsi que des Commissaires aux Comptes, approuve lesdits rapports et les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2016, tels que ces comptes lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et desquels il ressort un résultat consolidé net bénéficiaire de 34 181 255 €.

## Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2016, tels que ces comptes lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports et résumées dans les rapports précités, et desquels il ressort un résultat bénéficiaire de 38 200 549 €.

## Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que le résultat bénéficiaire de l'exercice social, à savoir 38 200 549 €, soit affecté comme suit :

- distribution d'un dividende de 7 263 053 €, à raison de 1,07 € par action <sup>(1)</sup>, sachant que la Réserve Légale est déjà intégralement dotée ;
- mise en report à nouveau du solde du résultat bénéficiaire de 30 937 496 € ;

Ce qui portera le report à nouveau à 206 007 361 €.

Par ailleurs, le Conseil demande à l'Assemblée Générale d'approuver la dotation faite au compte « Report à nouveau » du montant correspondant aux dividendes non versés, en raison des actions EXEL Industries détenues par la Société.

L'Assemblée Générale Ordinaire rappelle, en outre, que la Société a distribué des dividendes, au cours des 3 derniers exercices comme suit :

Exercices	Dividende par Action
2012/2013	1 €
2013/2014	1,17 €
2014/2015	1,07 €

## Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve successivement chacune des opérations mentionnées dans ce rapport.

## Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux Administrateurs, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat, au cours de l'exercice écoulé.

## Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant annuel global des jetons de présence à la somme de 100 000 € à allouer aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice à clore, tel que décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui précède.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie en outre la décision du Conseil d'Administration de répartir les Jetons de Présence trimestriellement dès l'ouverture de l'exercice, sous réserve que soit maintenue inchangée l'allocation du montant de ces Jetons de Présence.

## Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, autorise, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et des autres dispositions légales et réglementaires applicables, le Conseil d'Administration à faire acheter par la Société ses propres actions, pour une période de dix-huit mois, à compter de la date de la présente Assemblée.

Ces acquisitions s'effectueront dans les limites prévues par les textes en vigueur au moment des opérations et dans le respect des finalités et modalités définies ci-après.

Le nombre maximum d'actions acquises par la Société, au titre de la présente autorisation, ne pourra excéder 10 % du capital social actuel.

Ces actions pourront être acquises, en une ou plusieurs fois et par tous moyens, en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un Contrat de Liquidité, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation de tout ou partie des titres acquis ;
- la couverture de plans d'options réservés aux salariés (ou autres allocations à des salariés) ou de titres de créances convertibles en actions.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, éventuellement par utilisation de tout instrument financier dérivé. Les acquisitions par blocs pourront porter sur l'intégralité du programme de rachat.

Le prix maximum d'achat par action ne pourra être supérieur à 160 €, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société. Dans l'hypothèse

(1) Dividende qui sera mis en paiement à partir du 17 février 2017 aux guichets du CM-CIC Securities.

d'achats de 5 % des titres, le montant maximal payé s'élèverait à 54,3 M€.

Les actions ainsi acquises pourront être conservées, cédées ou transférées.

Cette autorisation se substitue à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

## Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Patrick BALLU vient à expiration, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de le renouveler pour la durée légale, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2022.

## Neuvième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de la société EXEL SAS, représentée par Mme Marie-Pierre du CRAY-SIRIEIX, vient à expiration, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de le renouveler pour la durée légale, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2022.

## Dixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du Procès-verbal de la présente Assemblée, en vue de l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires.



# Table de concordance

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen n° 809/2004 pris en application de la directive dite « prospectus » 2003/71/ce du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant. Le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation.

<b>1. Personnes responsables</b>	<b>p. 6</b>
1.1 Nom et fonction des responsables du document	p. 6
1.2 Attestation des responsables	p. 6
<b>2. Nom et adresse des contrôleurs légaux</b>	<b>p. 6</b>
<b>3. Informations financières sélectionnées</b>	<b>p. 26, 39, 40</b>
<b>4. Facteurs de risques</b>	<b>p. 15 à 19</b>
<b>5 Informations concernant l'émetteur</b>	
5.1 Histoire et évolution de la Société	p. 10
Raison sociale et nom de la Société	p. 102
Lieu et numéro d'enregistrement	p. 102
Date de constitution et durée de vie	p. 102
Siège social et forme juridique	p. 102
Événements importants dans le développement	p. 102 à 105
5.2 Investissements	p. 23
<b>6. Aperçu des activités</b>	<b>p. 11 à 17</b>
6.1 Principales activités	p. 11 à 15
6.2 Principaux marchés	p. 15 à 17
6.3 Degré de dépendance, position concurrentielle	p. 15 à 19
<b>7. Organigramme</b>	<b>p. 11, 61, 62</b>
<b>8. Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	<b>p. 19 à 22, 29</b>
<b>9. Examen de la situation financière et du résultat</b>	<b>p. 26, 39, 51, 91</b>
9.1 Situation financière	p. 52 à 55
9.2 Résultat d'exploitation	p. 53
<b>10. Trésorerie et capitaux</b>	
10.1 Capitaux de l'émetteur	p. 42, 44, 52, 54, 67, 80
10.2 Flux de trésorerie	p. 55, 66
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	p. 39, 41, 52, 70, 71, 73, 80, 86, 87
<b>11. Recherche et Développement, brevets, licences</b>	<b>p. 27 à 29</b>
<b>12. Informations sur les tendances</b>	<b>p. 15 à 18, 26</b>
<b>13. Perspectives</b>	<b>p. 26</b>
<b>14. Organes d'Administration, de Direction et de Surveillance, Direction Générale</b>	<b>p. 46, 47, 94 à 100</b>
<b>15. Rémunération et avantages</b>	<b>p. 45, 72</b>
<b>16. Fonctionnements des Organes d'Administration et de Direction</b>	<b>p. 94, 95</b>
<b>17. Salariés</b>	
17.1 Effectifs	p. 30, 72
17.2 Stock-options	p. 46
17.3 Participation des salariés dans le capital	p. 42
<b>18. Principaux actionnaires</b>	<b>p. 42</b>
<b>19. Opérations avec des apparentés</b>	<b>p. 45, 46, 77</b>
<b>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'émetteur</b>	
Informations financières historiques et états financiers, vérifications des informations financières historiques annuelles	p. 39, 49, 51 à 91
Politiques de distribution des dividendes	p. 105
Procédures judiciaires et d'arbitrage en cours	NA
<b>21. Informations complémentaires</b>	
21.1 Capital social	p. 42, 66, 85, 104
21.2 Acte constitutif et statuts	p. 102 à 105
<b>22. Contrats importants</b>	<b>p. 17 à 23, 26</b>
<b>23. Informations provenant des tiers</b>	
<b>24. Documents accessibles au public</b>	<b>p. 7</b>
<b>25. Informations sur les participations</b>	<b>p. 61, 62, 65, 83</b>







Le système de management régissant l'impression de ce document est certifié ISO14001:2004.



**EXEL Industries**

52 rue de la Victoire  
75009 Paris - France  
Tél : + 33 (0)1 71 70 49 50

Société Anonyme au capital de 16 969 750 euros  
RCS REIMS n° B 095 550 356

[www.exel-industries.com](http://www.exel-industries.com)